

Projet de Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse

**à la date du 9 mai 2017
(version modifiée suite à l'avis de
l'Autorité Environnementale)**

Table des matières

Introduction.....	5
Préambule : portée de la stratégie.....	7
Partie I – État des lieux des marchés non-alimentaires de la biomasse.....	9
A. Les différentes catégories de biomasse française actuellement valorisées pour des usages non alimentaires ou non valorisées.....	9
1- La biomasse forestière.....	9
2- La biomasse agricole.....	11
3- Les effluents d'élevage.....	13
4- La biomasse liée aux co-produits et déchets [aux autres co-produits et résidus] :.....	13
B. Présentation des principales politiques et mesures publiques impactant ou soutenant ces filières (y compris soutiens financiers).....	14
1- Stimulation de la demande.....	15
a- Politiques énergétique et climatique.....	15
b- Politiques sectorielles et territoriales.....	16
2- Leviers et structuration de l'offre.....	17
a- Politique énergétique et générale.....	17
b- Politiques sectorielles et territoriales.....	18
3- Structuration des filières émergentes.....	19
4- Connaissance et arbitrage.....	20
C. Benchmark : autres politiques au sein de l'Union Européenne.....	22
Partie II – Conditions de soutenabilité – situer et comprendre les enjeux.....	23
A. La SNMB : un impact positif visé sur les enjeux énergie-climat, avec des retombées positives sur l'emploi.....	23
1- Une incidence positive sur l'enjeu prioritaire d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.....	24
2- Une incidence positive sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles.....	27
3- Une retombée positive : la création d'emplois non délocalisables par une meilleure valorisation des ressources et du potentiel des territoires.....	28
B. Valorisation énergie de la biomasse : un usage qui doit prendre sa juste place au sein de l'articulation des usages.....	28
1- L'usage alimentaire : une priorité qui n'est pas remise en cause.....	29
2- Une mobilisation de la ressource reposant sur une articulation évolutive des usages à optimiser.....	30
C. Une soutenabilité conditionnée à la prise en compte des principaux enjeux environnementaux.....	32
1- Préserver la qualité des sols : un enjeu majeur, une incidence positive avec les mesures de la SNMB.....	33
2- Préserver la biodiversité : un enjeu majeur et une incidence positive avec les mesures de la SNMB.....	35
a- Liens entre modes d'exploitation forestière et biodiversité.....	35
b- Liens entre modes d'exploitation agricole et biodiversité.....	36
3- Préserver la qualité paysagère et limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers : des enjeux importants, une incidence neutre voire positive avec les mesures de la SNMB.....	37
4- Gestion durable des ressources en eau : un enjeu important, des incidences positives avec les mesures de la SNMB.....	38
5- Préservation de la qualité de l'air : un enjeu modéré et des incidences neutres avec les mesures de la SNMB.....	39

D. Aspects sociaux et enjeux économiques.....	40
1- Mobilisation de la biomasse forestière.....	40
a- Contraintes économiques existantes.....	40
b- Les conséquences de la mobilisation pour l'emploi.....	41
c- Aspects sociologiques.....	41
2- Mobilisation de la biomasse agricole.....	42
a- Freins et leviers.....	42
b- Conséquences sur l'emploi.....	42
c- Aspects sociologiques.....	43
3- Mobilisation de la biomasse déchets.....	43
a- Impact sur l'emploi.....	43
Partie III – La demande : évaluation des ressources supplémentaires de biomasse nécessaires pour satisfaire la demande, notamment énergétique.....	45
A. Métropole.....	45
B. Outre-Mer.....	48
1 - Guadeloupe.....	48
2- Martinique.....	48
3- Guyane.....	48
4- La Réunion.....	49
5- Mayotte.....	49
Partie IV – L'offre : ressources mobilisables et objectifs de mobilisation.....	50
A. Ressources supplémentaires mobilisables en métropole.....	50
B. Conditions de cette mobilisation en métropole.....	53
C. Confrontation offre-demande en métropole.....	54
D. Objectifs de mobilisation en métropole.....	55
E. Ressources et objectifs Outre-Mer.....	61
1 - Guadeloupe.....	61
2 - Martinique.....	61
3 - Guyane.....	61
4 - Réunion.....	62
5 - Mayotte.....	62
Partie V – Plan d'actions : Politiques et Mesures.....	63
A. Recommandations transversales aux différentes ressources.....	63
B. La biomasse forestière.....	65
C. La biomasse agricole.....	67
1- Les résidus de cultures.....	69
2- Les CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique).....	70
3- Les cultures pérennes à usage non-alimentaire.....	70
4- Le Bois hors-forêt.....	71
D. Les effluents d'élevage.....	73
E. La biomasse issue des déchets et résidus.....	74
1-les déchets verts et ligneux urbains.....	74
2- les déchets alimentaires (biodéchets des ménages, de la restauration et des grandes et moyennes surfaces (GMS)).....	75
3- les déchets de produits du bois.....	76
4- les boues de station d'épuration / des eaux usées.....	76
F. Récapitulatif des recommandations relevant plus spécialement d'une mise en œuvre à l'échelon régional.....	78
Partie VI – Gouvernance.....	80
A. Un contexte fortement évolutif – importance du suivi.....	80

B. Décision.....	80
Annexe 1 : Tableau de correspondance des catégories de biomasse de l'ONRB et de la SNMB.....	82
Annexe 2 : Récapitulatif des Plans et Mesures.....	84
Annexe 3 : Méthodologie du calcul du Volume Supplémentaire Disponible (VSD) par l'ONRB....	86
Annexe 4 : Méthodologie et hypothèses retenues pour le calcul des besoins (partie III) et de l'offre (partie IV) en biomasse.....	87
Annexe 5 : Récapitulatif des taux de conversion utilisés.....	92
Annexe 6 : Recommandations et actions des PNFB, CSF Bois et Plan recherche et innovation forêt-bois 2025 en lien avec la SNMB.....	95
Annexe 7 : Articulation des programmes, plans et stratégies.....	98
Annexe 8 : Sigles.....	99
Annexe 9 : Composition du CIO SNMB.....	101
Annexe 10 : Objectifs de mobilisation de la SNMB.....	103
Objectifs nationaux.....	103
Auvergne-Rhône-Alpes.....	105
Bourgogne-Franche-Comté.....	107
Bretagne.....	109
Centre-Val-de-Loire.....	111
Corse.....	113
Grand-Est.....	115
Hauts-de-France.....	117
Île-de-France.....	119
Normandie.....	121
Nouvelle-Aquitaine.....	123
Occitanie.....	125
Provence-Alpes-Côte-d'Azur.....	127
Pays-de-la-Loire.....	129

Introduction

Contexte & objectifs.

Une politique issue de la Loi de Transition Énergétique et de la Croissance Verte (LTECV).

Cette stratégie a pour vocation de développer les externalités positives liées à la mobilisation, et de facto, à l'utilisation accrue de la biomasse, notamment pour l'atténuation du changement climatique :

- la valorisation de la biomasse en énergie permet une utilisation moindre d'énergies fossiles (effet de substitution) ;
- la mobilisation de la biomasse et du bois en particulier s'articule avec la gestion durable de la ressource et ainsi l'augmentation de son potentiel de captage du carbone (stockage net du carbone) ;
- la France possédant une importante ressource en biomasse, la présente stratégie a également pour objectif de permettre une meilleure indépendance énergétique du pays ;
- la résilience économique agricole et forestière, par le développement de filières compétitives et rémunératrices, pour les producteurs ainsi que pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

Une politique de la demande qui ne mésestime pas la question de l'offre.

Différentes politiques publiques visent à développer l'usage de la bio-énergie et des matériaux bio-sourcés (au sens large). À l'appui de celles-ci, la présente stratégie vise trois objectifs opérationnels :

- satisfaire en volume et en qualité l'approvisionnement de ces filières en développement,
- prévenir et le cas échéant gérer les éventuelles difficultés d'accès à la ressource pour les utilisateurs actuels de biomasse (prévenir les « conflits d'usage »),
- optimiser les co-bénéfices de cette mobilisation et en prévenir les impacts potentiellement négatifs, que ce soit du point de vue économique, social, environnemental (en relation avec la stratégie nationale bio-économie).

Il ne s'agit donc ni de remplacer ni de doubler les politiques portant sur l'aval (rappelées en partie I, portant sur l'énergie, l'économie circulaire, la construction, la bio-économie...), mais de les compléter pour assurer leur efficacité, tout en saisissant les opportunités correspondantes en matière d'emploi ou de protection de la biodiversité par exemple. C'est une stratégie de *mobilisation* de la biomasse et centrée sur l'amont. La *valorisation* de la biomasse n'est pas traitée ici, sauf pour certains aspects particuliers qui portent directement à conséquence sur la disponibilité de la ressource.

Pour être efficace sur son objectif de *mobilisation*, la présente stratégie doit donc permettre de surmonter les rigidités observées de l'offre de biomasse, en bonne synergie avec les politiques déjà en place dans les domaines de la forêt, de l'agriculture, des déchets (cf. partie I.).

S'agissant d'optimiser le développement de l'utilisation de la biomasse, les quantités de ressources à mobiliser sont exprimées en volume supplémentaire. Pour la ressource forestière, la stratégie reprend l'objectif du PNFB de mobilisation de 12 Mm³ supplémentaire en dix ans.

Le fil conducteur de l'articulation des usages.

La stratégie traitant de la *mobilisation* et non pas de la *valorisation*, elle n'a pas de prise opérationnelle et directe sur les usages et leur articulation. Par exemple la stratégie – ni la réglementation d'ailleurs – ne prescrit pas qu'il faut utiliser telle ressource pour tel usage au sens concret et immédiat.

Pour autant **l'articulation des usages constitue un volet essentiel de la stratégie, son « fil conducteur »**, et ceci à plusieurs titres. Tout d'abord elle est centrale du point de vue de la politique publique, que ce soit en matière d'économie circulaire, de politique économique générale et forestière, de politique environnementale. La bonne articulation des usages constitue un objectif commun auquel contribuent toutes les politiques publiques concernées. Elle constitue également une clef de leur cohérence et elle est déterminante dans l'évaluation environnementale de ces politiques, par exemple du point de vue de l'atténuation du changement climatique.

D'autre part elle est, explicitement, partie intégrante des *objectifs* de la présente stratégie et des schémas régionaux inscrits dans la loi de transition énergétique, à savoir « *permettre l'approvisionnement des installations* » et « *veiller à la bonne articulation des différents usages* ». C'est une question qui pourrait

devenir très pratique dans des circonstances où un utilisateur précis ne parviendrait plus à s'approvisionner à des conditions économiques raisonnables, situation dont précisément la présente stratégie a pour but de réduire sensiblement la probabilité d'occurrence. Le suivi annuel de la mise en œuvre de la stratégie devra porter notamment sur ce point, cf. partie VI.

Une politique décentralisée.

La production de biomasse est en premier lieu l'affaire des territoires dont est issue cette biomasse – ainsi la nouvelle génération de Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux intégrera des projets concrets en la matière.

Pour la coordination et le pilotage d'ensemble de ces projets de mobilisation ou de production de biomasse, en lien notamment avec le renforcement des compétences des conseils régionaux à ce niveau et les soutiens publics aux filières économiques, l'échelon régional est le plus approprié : c'est l'objet des schémas régionaux biomasse (SRB).

La présente stratégie nationale a pour spécificité de :

- préciser les objectifs nationaux de mobilisation de biomasse, au plan qualitatif comme quantitatif. La déclinaison régionale des objectifs chiffrés indicatifs indique dans quelle proportion chaque région pourrait contribuer à l'atteinte d'une production satisfaisant le besoin national. C'est un élément de référence que les schémas régionaux mentionneront, sachant que les objectifs régionaux opérationnels seront fixés par le SRB en cohérence avec les spécificités de son territoire. Si in fine la somme des objectifs des schémas régionaux ne suffisait pas à satisfaire les besoins prévus, une révision du dispositif serait nécessaire à l'issue d'un dialogue entre l'État et les Conseils Régionaux, dans le cadre du processus itératif de révision de l'ensemble PPE/SNMB/SRB ;
- définir certaines actions à conduire à l'échelon national, lorsque cela se justifie et il s'agit d'actionner des politiques nationales notamment ;
- définir les conditions du pilotage national de cette politique.

Le tableau du chapitre F, en fin de la partie V, récapitule certaines recommandations qui relèvent plus spécialement d'une mise en œuvre à l'échelon régional et qui ont donc spécialement vocation à inspirer les schémas régionaux biomasse (SRB).

Le cadre général que constitue cette stratégie étant posé, il revient dorénavant aux S R B de déterminer les mesures opérationnelles de cette politique.

Préambule : portée de la stratégie

Portée juridique

La stratégie est prise en application de l'article 175 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et du décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse.

La stratégie est adoptée par arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture, de la forêt, de l'environnement, de l'énergie, de la construction et de l'industrie.

Elle n'est pas prescriptive et n'a donc pas de portée juridique particulière du type « compatibilité » ou « conformité ». La LTECV prévoit toutefois cette stratégie en articulation avec les schémas régionaux biomasse (SRB) que les régions doivent co-élaborer avec l'État en application de l'article 197 de la LTECV. Le décret n°2016-1134 précise les modalités d'articulation réciproque entre l'échelon national et le régional. Il est ainsi prévu que les SRB prennent en compte les objectifs et orientations fixés par la stratégie, et que les objectifs quantitatifs de mobilisation définis en région permettent d'affiner les objectifs nationaux lors des révisions ultérieures de la stratégie nationale.

Périmètre géographique, durée de validité et horizon de temps

- La stratégie porte sur la Métropole ainsi que les collectivités ultra-marines suivantes : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte. En raison de leur spécificité les collectivités ultra-marines sont traitées dans un paragraphe à part pour les parties relatives à la demande (partie III) ainsi qu'à l'offre et aux objectifs (partie IV). Au sein de la métropole la Corse ne fait pas l'objet d'un traitement spécifique, les études métropolitaines disponibles sur la ressource intégrant ce territoire. Pour l'ensemble des régions, les objectifs opérationnels seront définis au travers du schéma régional biomasse qui prendra en compte les spécificités du territoire.
- La stratégie nationale de mobilisation de la biomasse « porte sur les échéances des périodes définies par la programmation pluriannuelle de l'énergie [...] et sur celles assignées à la politique énergétique nationale [...] ».¹, à savoir principalement 2023, 2030 et 2050.
- La stratégie nationale de mobilisation de la biomasse « est révisée un an au plus tard après chaque révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie [...] »⁷ et devra donc être révisée dès 2019, ce qui permettra la prise en compte de la première génération de SRB.

Périmètre sectoriel des ressources en biomasse concerné

- La stratégie porte sur toute la biomasse susceptible d'un usage énergétique, sur la base de l'article L 211-2 du code de l'énergie qui en donne la définition suivante : *« la biomasse est la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers ».*
- Les chapitres opérationnels de la stratégie (V et VI) se concentrent plus particulièrement sur certaines ressources prioritaires :
 - la biomasse forestière (y compris les co-produits et sous-produits de bois et de l'industrie utilisatrice de bois) (*soit la biomasse forêt-bois à l'exception du bois qui provient du monde agricole des parcs, jardins et alignements, ces derniers figurent ci-après*),

1 Décret n° 2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse

- la biomasse agricole, qui comprend notamment les résidus de culture (qui constituent une ressource abondante mobilisable sans changement de pratiques), ainsi que les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE, dans la mesure où cette culture pourra être développée), le cas particulier des cultures pérennes² (idem) et les bois hors-forêt (rattachés arbitrairement à cette catégorie de la biomasse agricole),
- les effluents d'élevage,
- les déchets y compris les déchets verts et ligneux urbains, les biodéchets des ménages, de la restauration et des grandes et moyennes surfaces (GMS), les bois de produit du bois et les boues de station d'épuration (STEP).
- En revanche, dans cette première version de la stratégie, il n'est pas apparu nécessaire de traiter de la ressource des **productions agricoles de type alimentaire**, utilisée par exemple pour les biocarburants dits conventionnels ou pour la méthanisation. En effet les conditions de leur mobilisation, et l'efficacité de cette mobilisation ne soulèvent pas de difficultés majeures, techniques ou économiques, dès lors que la demande est soutenue par les pouvoirs publics et lisible dans le moyen terme. En outre ce secteur est déjà précisément régulé, au plan quantitatif et qualitatif.
- Les combustibles solides de récupération (**CSR**)³ ne sont pas non plus traités dans cette première version de la SNMB, dans un souci exclusif de simplification. Cette filière en développement peut éventuellement concerner la biomasse dans des proportions très variables. Cette filière relève pleinement de la politique des déchets. La LTECV prévoit en outre que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) transmettra tous les 3 ans un rapport au gouvernement sur la composition des CSR et sur les pistes de substitution et d'évolution des techniques de tri et de recyclage.

2 « cultures pérennes » entendues ici comme les cultures « lignocellulosiques »

3 Au sens réglementaire du terme, cf. article R. 541-8-1 du code de l'environnement.

Partie I – État des lieux des marchés non-alimentaires de la biomasse

*** Introduction**

Les marchés liés à la biomasse concernent des produits et services répondant à des besoins divers : alimentation, matériaux, chimie et énergie.

Dans le cadre d'une stratégie nationale visant à une mobilisation croissante de la biomasse (sous condition de durabilité), notamment à des fins énergétiques, pour accroître significativement la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique nationale, il est nécessaire de distinguer les différents types de biomasse destinée à des usages non alimentaires et les grandes logiques techniques, sociales et économiques qui conduisent à les produire.

On distingue ainsi :

1/ **La biomasse forestière** : de façon structurelle, la récolte en France ne mobilise que la moitié de l'accroissement biologique annuel des forêts recensées par l'IGN, et se concentre sur les forêts gérées (une grande majorité de la forêt publique et un tiers de la forêt privée dotée de documents de gestion durable). Les autres surfaces sont peu ou pas gérées, au-delà d'importants prélèvements de bois-bûche opérés par les particuliers.

Le développement de la fraction « énergétique » issue de la filière de transformation industrielle (co-produits ou produits connexes issus des transformations des bois comme la sciure de bois) suppose une augmentation des volumes de bois d'œuvre transformés et le développement des marchés principaux de matériaux. Pour ces deux ressources (bois forestier et produits connexes), il existe une forte interdépendance entre usages énergétiques et autres usages du bois, ce qu'exprime le concept de « bois lié ». La fraction « énergétique » de l'utilisation de la biomasse forestière, issue directement de la sylviculture, faiblement rémunérée, nécessite souvent, pour couvrir les coûts de reconstitution forestière, une utilisation du bois « lié » (bois d'œuvre et bois industrie).

Dans d'autres cas, la qualité du bois, en l'état actuel du marché, ne permet pas une valorisation en bois d'œuvre (cas de taillis, de peuplements pauvres ou en mauvais état sanitaire).

2/ **La biomasse agricole** : les biens agricoles sont produits essentiellement aux fins de satisfaction de l'alimentation humaine ou animale mais également pour d'autres utilisations et besoins (usages industriels par exemple) ; la fraction « énergétique » de l'offre agricole correspond globalement soit à une coproduction de ces productions, soit à une recherche de diversification des débouchés de l'offre agricole.

3/ **Le cas des déchets et résidus des IAA** : à l'instar, par exemple, des déchets verts urbains et des résidus des IAA, est première la logique d'élimination ou de valorisation d'un résidu dont la production n'est pas recherchée. L'utilisation énergétique ou matière après recyclage de tels produits est alors à mettre en regard des coûts d'élimination de ces derniers, dans une logique de diminution des charges y afférentes, sous contraintes techniques et réglementaires généralement fortes, donnant lieu, dans une logique visant à favoriser l'économie circulaire, d'ores et déjà à des outils de politique publique.

A. Les différentes catégories de biomasse française actuellement valorisées pour des usages non alimentaires ou non valorisées

1- La biomasse forestière

Le bois énergie (BE) s'inscrit dans une série d'usages du bois : il provient d'une part de prélèvements directs en forêt liés à la sylviculture, sur les petits et menus bois (éclaircies, coupes de taillis, rémanents d'exploitation de bois d'œuvre (BO), bois de mauvaises qualités), d'autre part d'importants volumes⁴ de coproduits des activités de 1^{ère}, 2^e et 3^e transformations du bois (sciages et produits techniques et finis dérivés des sciages), hormis le cas des taillis. La production de bois-énergie ne peut généralement supporter seule les coûts de mobilisation. Le développement de cette filière passe largement pas le développement des activités de 1^{ère} et 2^e transformation. Ainsi le bois énergie peut être disponible sous la forme de : plaquette, bois bûche, connexes, broyats de bois d'emballage, granulés, plaquette bocagères, plaquettes urbaines, broyats de bois usagés.

Les multiples rapports sur la filière forêt-bois des dernières années, comme le contrat stratégique de filière bois signé en décembre 2014, avec les quatre ministres chargés de l'économie, du logement, de la forêt et du développement durable, invitent à « rompre avec un scénario tendanciel défavorable » sur la production, l'exploitation et la transformation du bois. La filière forêt-bois⁵ a perdu 20 % de sa valeur ajoutée et 100 000 emplois depuis 15 ans. La France connaît un déficit commercial de 5,7 Mds €/an en 2015, sans tenir compte de l'économie que la biomasse forestière induit sur la balance énergétique. Ce chiffre est en légère diminution depuis 2012, après une période de stabilité autour de 6 Mds €. Elle est effectivement grande importatrice de produits finis (les secteurs pâtes papiers carton et ameublement concentrent les 3/4 du déficit) et les branches qui dégagent un excédent commercial sont peu nombreuses et concernent majoritairement des produits de faible valeur ajoutée (bois brut de résineux et de feuillus tempérés, mais également panneaux de particules, papiers et carton à recycler). Cette situation montre un dysfonctionnement certain dans la chaîne de valeur de la filière et pose toute la problématique de la relocalisation des industries de transformation en France. Une des premières actions du contrat, pour remédier à l'absence de tableau « emplois-ressources » en volume et en valeur consolidé, pouvant fournir une information de qualité, centralisée et actualisée sur les marchés du bois, est le projet de Veille Économique Mutualisée, qui produira ses premiers résultats en mars 2017. D'ici là, sont disponibles les données de l'enquête annuelle de branche publiée par le MAAF, celles de l'étude ADEME IGN-FCBA-COPACEL de 2016⁶ et celles de l'étude des marchés des sciages et des produits techniques dérivés (réalisée par S. LOCHU pour la Fédération Nationale du Bois, France Bois Forêt et Le Commerce du Bois), qui complète les chiffres de 2000 et 2010 par ceux de 2015.

Quelques grandes caractéristiques s'en détachent, pour la France métropolitaine :

- une progression des surfaces forestières au sens de l'inventaire forestier (le taux de boisement est passé de 25 % à 30 % depuis 1980) et du volume sur pied,
- (+ 1,3 % par an du volume sur pied depuis 1980),
- la stagnation du taux de prélèvement moyen à 50 % de la production biologique nette de la mortalité, depuis plusieurs décennies ; ce taux est de 45 % en forêt privée, 64 % en forêt publique, et de 64 % en résineux, 45 % en grands feuillus. Il est de 66 % dans l'Union européenne,
- l'augmentation des usages énergétiques depuis 2006 de la fraction BIBE⁷, et même de certains volumes qui ne trouvent pas de débouchés en BO. Ainsi, sur les dernières années, le tonnage total consommé dans les projets de chaufferie de plus de 100 tep est passé de plus de 1 million de tonnes à plus de 3.5 millions de tonnes de plaquettes forestières entre 2013 et 2016,
- la baisse des volumes sciés en France (10,5 Mm³ à 7,8 Mm³, soit - 25 % entre 2001 et 2015), dont 1,5 Mm³ de feuillus et 6,3 Mm³ de résineux et la forte baisse de la consommation de sciages bruts

4 Les coefficients de rendement sont proches de 50 % pour la 1^{ère} et la 2^{ème} transformation

5 60 Mds €, 440.000 emplois, 85.000 entreprises, selon le Comité stratégique de filière.

6 « Disponibilité forestière pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035 »

7 Ce compartiment est défini comme la somme des trois composantes suivantes :

(1) la biomasse de la tige comprise entre la découpe BO et la découpe bois fort (7 cm),

(2) la biomasse de la tige de dimension BO mais dont l'usage potentiel ne peut être le BO en raison d'une qualité insuffisante,

(3) la biomasse comprise dans les branches jusqu'à la découpe bois fort (7 cm).

Autre appellation possible pour ce compartiment : bois de diamètre fin bout supérieur à 7 cm et valorisable sous des formes industrielles et énergétiques. Les bûches sont incluses dans cette définition.

Définition du rapport ADEME « Biomasse Forestière, Populicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 »
(Novembre 2009)

(de 12,3 Mm³ à 8,8 Mm³ entre 2001 et 2015) en raison globalement du ralentissement du marché de la construction,

- la bonne tenue de la consommation des produits techniques entre 2010 et 2015, à environ 1,5 Mds €, malgré la dégradation du marché de la construction, et la progression continue des importations de ces produits par manque de productivité de la filière française par rapport à ses voisins européens (notamment les produits de construction collés en structure⁸).

S'y ajoutent, ces dernières années, la crise du secteur du bâtiment, qui a affecté l'aval, et induit la recherche de débouchés valorisant à l'exportation des grumes (cf. rapport Franqueville⁹). Ceci réduit mécaniquement l'offre en coproduits du sciage mais permet la sortie de bois lié destiné à l'énergie.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la stagnation du taux de prélèvement moyen constatée au niveau national, et parmi lesquelles :

- ❑ la taxe sur le foncier non bâti, qui n'incite pas suffisamment à une gestion productive de la forêt,
- ❑ sur les unités gérables, les recettes des coupes ne permettent souvent plus de couvrir les coûts de reconstitution des peuplements, alourdis par la protection anti gibier (entre 1998 et 2008, selon l'ONCFS, les populations de sangliers ont été multipliées par 5,7, celles de cerf par 4,2, celle de chevreuil par 3,8),
- ❑ depuis 1980, et malgré l'attractivité de plus en plus importante du bois-énergie, les évolutions du prix moyen du bois sur pied n'ont pas compensé l'augmentation du prix de la main d'œuvre. De plus, la mécanisation progresse peu dans les peuplements à dominante feuillus, les propriétaires (privés ou communes forestières) ont des difficultés à trouver un équilibre financier dans la gestion de leur forêt,
- ❑ de nombreuses forêts ne sont pas desservies pour l'exploitation ou le sont mal : leurs produits n'ont pas accès au marché, ou à des coûts non compétitifs, notamment en montagne,
- ❑ l'acceptabilité des coupes et des travaux est de plus en plus remise en cause par une partie de la société civile, et l'assimilation à la déforestation est fréquente,
- ❑ l'application de certaines législations sanitaires, d'urbanisme et d'environnement, sur le terrain, entraîne des surcoûts dans la réalisation des coupes et les travaux prévus par les plans de gestion¹⁰.

À l'aval, améliorer les performances nécessite des investissements lourds, notamment dans le secteur de la scierie. S'il a connu une certaine restructuration (1 400 scieries aujourd'hui contre 5 200 en 1980, pour un volume traité comparable), liée à l'émergence de grandes unités de résineux au standard européen, ce secteur de première transformation, particulièrement capitalistique¹¹ ne trouve ni les indications de marché ni les incitations suffisantes pour investir. Plusieurs priorités d'action publique ont été annoncées par le ministère de l'économie en novembre 2015 : cibler la production vers les marchés porteurs (construction, IGH (immeuble grande hauteur), aménagement intérieur), ce qui suppose des progrès en performance des sciages¹² ; simplifier la réglementation ; mieux financer l'investissement productif dans la transformation ; développer la contractualisation et donc la mobilisation.

2- La biomasse agricole

La biomasse d'origine agricole, pouvant avoir un usage énergétique, est très diversifiée. Ces différentes catégories de biomasse sont susceptibles d'être utilisées selon les usages suivants : la combustion, la méthanisation, la production de biocarburants (types bioéthanol et biodiesel). En 2014, la surface agricole

8 Les Engineered Wood Products (CLT, LVL, poutres en I) ne sont quasiment pas produits en France, certains ateliers se créent ou sont en projet

9 http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/exportations_de_grumes_rapport_franqueville.pdf

10 Cf rapport « cohérence des législations applicables au secteur forestier » art L122-7 et art L130-1 du code de l'urbanisme, mise en œuvre de certaines chartes des Parcs et PNR, etc....

11 3,5 € d'immobilisations pour 1 € de VA, contre 2 en moyenne pour l'industrie

12 Généralisation du séchage, classement mécanique des bois

utile (SAU) brute pour la production de biocarburants est estimée à 1 032 000 ha, ce qui représente une surface agricole nette de 683 400 ha¹³.

Ces différentes catégories de biomasse sont aussi susceptibles d'être orientées vers d'autres usages : matériau et chimie. Les estimations des ressources suivantes tiennent compte des besoins nécessaires aux usages non-alimentaires, en particulier le retour au sol et l'élevage (litière, alimentation).

Les cultures principales¹⁴ :

- Les **cultures de type alimentaire** :

Certaines cultures dont la vocation initiale est l'alimentation humaine ou animale (**colza, betterave, maïs, blé, palme à huile, canne à sucre, triticale**) permettent la fabrication de biocarburants dits « conventionnels », dont la part d'incorporation dans les carburants est limitée jusqu'en 2020 à 7 % par la directive « Indirect Land Use Change » (ILUC) en raison des effets directs et indirects liés au changement d'affectation des sols. Ces ressources peuvent également être utilisées pour la méthanisation, avec là encore un taux d'incorporation maximal fixé par décret¹⁴. **Cette catégorie de cultures étant destinées prioritairement aux usages alimentaires, elles ne sont pas traitées dans la présente stratégie.**

- Les **cultures dédiées non-alimentaires** :

Ces cultures comprennent :

- des cultures sur sols marginaux (typiquement des sols contaminés) rendant la culture impropre à l'alimentation ;
- des cultures lignocellulosiques pérennes, qui comprennent essentiellement le miscanthus, le switchgrass, le saule en taillis très courte rotation (TTCR) récoltés tous les 3-4 ans, le peuplier en taillis courte rotation (TCR) récoltés tous les 7 ans environ ;
- des cultures lignocellulosiques annuelles, comme le sorgho fibre.

Certaines de ces cultures, parfois dites énergétiques, présentent l'avantage de nécessiter peu d'intrants, la priorité étant l'efficacité de la gestion des intrants via notamment les OAD (Outils d'Aide à la Décision) et l'innovation. En revanche, les cultures lignocellulosiques mobilisent des terres arables dont la vocation alimentaire est prioritaire, et à ce titre elles peuvent générer un changement d'affectation des sols avec des incidences sur les émissions de gaz à effet de serre par substitution directe ou indirecte à une culture alimentaire. Leur utilisation nécessite donc des précautions au regard des impacts sur l'usage des terres et plus globalement face aux attentes sociétales.

Les couverts végétaux, les cultures intermédiaires, les cultures intermédiaires à vocations énergétiques (CIVE)¹⁵ :

Les systèmes de production agricole disposent d'un potentiel d'innovation pour augmenter et diversifier la production de biomasse via le développement des couverts et des cultures intermédiaires. Ces systèmes innovants, notamment de 3 cultures en 2 ans, peuvent contribuer à apporter des bénéfices agronomiques et environnementaux, notamment par une couverture plus longue des sols tout en fournissant une biomasse valorisable sans concurrence d'usage. La valorisation des CIVE la plus courante est la méthanisation agricole (ou progressivement la production de biocarburants non-conventionnels¹⁶).

Le VSD (volume supplémentaire disponible, cf. annexe 2) des cultures intermédiaires utilisables en méthanisation (CIVE) est estimé à 13,6 millions de tonnes de matière brute (*source étude ADEME 2013*). La présente stratégie se concentre notamment sur ce type de cultures intermédiaires.

13 Chiffres FranceAgriMer. La surface nette tient compte des co-produits utilisés pour l'alimentation animale, donc par déduction de la surface qui aurait été nécessaire à la production des fourrages équivalents.

14 Terminologie définie par le décret méthanisation n° 2016-929 du 7 juillet 2016

15 Ces cultures intermédiaires ne sont pas à opposer systématiquement aux « cultures principales », au sens réglementaire du terme ; en effet ces cultures intermédiaires peuvent constituer des « cultures principales » dans le cas de commercialisation sous contrat (cf. décret méthanisation n° 2016-929 du 7 juillet 2016).

16 On entend ici par biocarburant « non-conventionnel », les biocarburants issus de ressources ne rentrant pas en concurrence avec les usages alimentaires ; il s'agit des biocarburants avancés au sens de la partie A de l'annexe 9 de la Directive UE 2015/1513, ainsi que des biocarburants issus de matières premières type huiles usagées, graisses animales couvertes par la partie B de l'annexe B de cette même directive. Ce terme englobe donc l'ensemble des biocarburants issus de résidus et co-produits des IAA.

Les résidus de cultures annuelles (paille de céréales, d'oléagineux et protéagineux, cannes de maïs) représenteraient 8,3 millions de tonnes de VSD (Volume Supplémentaire Disponible hors consentement à mettre en marché, cf Annexe 2). Cette estimation reste à affiner et doit prendre en compte plusieurs éléments : le consentement à mettre en marché des agriculteurs, les modalités de récolte / densification / transport à coût raisonnable et les besoins de retour au sol en lien avec le projet 4/1000. En tenant également compte des résidus de la viticulture (0,65 à 1,75 Mt) et de l'arboriculture fruitière (0,65 Mt) le volume de l'ensemble des résidus de culture serait de l'ordre de 10,1 à 10,7 millions de tonnes.

Les issus de silos (grains cassés, poussières et grains hors norme) sont généralement valorisés en alimentation animale ou en combustion sur place pour partie, ont un bon pouvoir calorifique et une pérennité d'approvisionnement que n'ont pas nécessairement les résidus de cultures annuelles. Mais leur VSD est vraisemblablement très faible, la ressource semblant déjà bien valorisée.

Les bois hors forêt (représentant en 2010, 2 millions d'hectares de surfaces en bosquets, haies et arbres d'alignement, avec 1 000 000 ha de haies et arbres d'alignement dont 500 000 ha implantés sur des systèmes agricoles¹⁷) sont également une biomasse susceptible d'être mobilisée pour la production énergétique. Pour les bois issus de l'espace agricole (entretien de haies), deux usages sont actuellement pratiqués : énergie et litière pour l'élevage avec alors, en général, retour aux sols agricoles.

3- Les effluents d'élevage

Le gisement mobilisable des **effluents d'élevage** est estimé à 95 500 millions de tonnes par l'ADEME¹⁸. Cette estimation, bien qu'elle prenne en compte des valorisations déjà existantes, reste à affiner. La méthanisation à la ferme ou dans de petites installations collectives pourrait devenir la principale valorisation dans les contextes territoriaux favorables.

4- La biomasse liée aux co-produits et déchets [aux autres co-produits et résidus] :

Les déchets verts urbains (entretien de parcs et jardins, de bords de route...) :

Les déchets verts sont constitués des déchets verts ligneux (déchets de taille, d'élagage) et des déchets verts cellulosiques (feuilles, tontes). Ils proviennent des ménages (entretien des jardins), des collectivités (entretiens des espaces verts) et des entreprises (paysagistes, etc.).

Leur VTP (volume total produit, cf Annexe 2) représente 60 à 65 millions de tonnes, dont seulement 4,2 millions seraient captés par les services publics avec un VSD (Volume supplémentaire disponible) estimé par l'ONRB à 200 000 t, tandis qu'une vingtaine de millions de tonnes seraient collectées et valorisées hors du service public. Le volume de déchets verts actuellement non extraits est estimé à une petite quarantaine de millions de tonnes, et pourra faire l'objet à l'avenir d'une valorisation après mise en place d'outils de collecte adéquats. Si l'on considère que 50 % de ces déchets verts, actuellement non extraits, seront collectés et valorisés en compostage, et que 10 % de cette ressource compostée produira des refus de compostage, il en résulte pour la valorisation énergétique de l'ordre de 1 million de tonnes.

Si l'augmentation de la collecte de la ressource et son utilisation dans de grands centres de compostage et de méthanisation périurbains est théoriquement envisageable, il ne faut cependant pas en mésestimer la difficulté. Sa grande saisonnalité, sa qualité très variable et son caractère diffus en font une ressource ligneuse onéreuse à regrouper, à « standardiser » et à apporter sur site. Sa complémentation par une autre ressource est vraisemblablement indispensable pour assurer un avenir économique à son exploitation.

Les boues de stations d'épuration (boues de STEP) :

17 Source : données statistiques IFN et étude Terruti-Lucas/Agreste citées dans le cadre de l'étude sur la certification de la gestion durable des arbres hors forêt

18 Etude ADEME 2013 « Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation »

Avec un VSD de 5 272 000 tMB, les boues des stations d'épuration (STEP) sont aujourd'hui majoritairement valorisées par épandage direct. Elles peuvent néanmoins représenter une ressource intéressante pour une valorisation énergétique. En effet, les boues de STEP peuvent être facilement méthanisées.

Les bio-déchets des ménages et de restauration :

Les déchets alimentaires des ménages, constitués essentiellement de restes de cuisine (issus du gaspillage mais aussi des parties non consommables des aliments comme les épluchures de fruits et légumes, les os, les arêtes, etc.), représentent une ressource de biomasse significative et relativement peu valorisée à l'heure actuelle. Le VSD estimé pour cette ressource est de 1 946 000 tMB.

Au même titre que les ménages, la restauration (commerciale et collective) est à l'origine d'une importante quantité de déchets alimentaires, issus également du gaspillage et des parties non comestibles des aliments. Cependant, contrairement aux ménages, depuis quelques années, la loi (dite « Grenelle 2 ») impose à la majeure partie des entreprises de la restauration de trier puis d'assurer la valorisation de leurs déchets alimentaires. Cette valorisation peut être réalisée directement par compostage sur site ou indirectement en passant par un prestataire proposant la collecte sélective puis la valorisation (méthanisation ou compostage). Le VSD estimé pour cette ressource est de 221 000 tMB.

Les déchets de l'Industrie Agroalimentaire (IAA) :

Malgré l'importance potentielle de cette catégorie de biomasse, les ressources disponibles supplémentaires de cette filière sont limitées, étant donné la valorisation déjà active en alimentation animale ou en production de bioplastique notamment, et en biocarburant dits non-conventionnels (mélasse de betterave, amidon C, marcs et lies), cette dernière partie étant amenée à se développer d'ici 5 ans, via l'effet conjugué de politiques fiscales incitatives et des progrès technologiques attendus. Le VSD de cette ressource s'approcherait des 350 000 tonnes¹⁹. Si, au-delà de ces déchets, il demeure une opportunité d'optimisation de la valorisation des résidus des IAA, ils ne sont donc pas traités dans cette première version de la stratégie compte-tenu du fait qu'ils sont très majoritairement déjà valorisés.

B. Présentation des principales politiques et mesures publiques impactant ou soutenant ces filières (y compris soutiens financiers)

La mobilisation durable de la biomasse doit être optimisée dans le cadre de l'articulation des usages (cf. partie II), en lien avec la hiérarchie des modes de traitement des déchets (Art. L541-1 du code de l'environnement) et la hiérarchie dans l'utilisation de la ressource (Art. 110-1-2 du code de l'environnement), en synergie avec les filières agro-alimentaires ou les filières de production de produits biosourcés, les priorités en matière d'enjeux environnementaux et les stratégies d'actions des territoires. Ces enjeux sont pris en compte dans les politiques publiques via, par exemple, la mise en place de plans sectoriels et de dispositifs de soutiens financiers et par l'émergence d'approches systémiques comme la bioéconomie.

En particulier, s'agissant de la filière bois, **le développement du bois d'œuvre est l'axe majeur et structurant des politiques concernées** (mesures emblématiques correspondantes rappelées en partie II-B-3). C'est au regard de cette politique de moyen-long terme que s'inscrit, en complément, la politique de développement du bois-énergie décrite ci-après.

De même, dans le domaine agricole, les mesures indiquées ci-après (outils nationaux, régionaux et locaux) s'inscrivent en complément du dispositif structurel que constitue la politique agricole commune (PAC).

Les mesures et politiques publiques en lien avec la bioénergie consistent en un soutien de la demande, nécessaire tant que le prix des énergies fossiles ne reflète pas l'ensemble des externalités négatives correspondantes, faussant la compétition avec les énergies renouvelables. Ce soutien à la demande a été complété progressivement par des mesures de soutien de l'offre, directes ou indirectes.

¹⁹ cf. ONRB (Observatoire National des Ressources en Biomasse)

Certaines réglementations peuvent avoir un effet plus indirect, via des obligations d'organisations territoriales des compétences, par exemple. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) donne de nouvelles compétences aux Régions : élaboration des schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), des schémas régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), les programmes de développement rural régionaux, etc. Les Régions sont chargées de co-élaborer les SRB avec l'État.

Ne sont indiqués ci-dessous que quelques-uns de ces outils, une liste plus complète des mesures et des soutiens est indiquée en annexe²⁰

1- Stimulation de la demande

a- Politiques énergétique et climatique

Certains plans contribuent à promouvoir l'utilisation de la biomasse. Parmi ceux-ci, par exemple :

- le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles a pour objectif d'aider les investissements réalisés par les exploitations agricoles. Une des quatre priorités donnée à ce plan est liée à l'amélioration de la performance énergétique, « ...promouvoir les investissements d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable dans les exploitations, notamment par la méthanisation ». Ce dispositif est piloté régionalement, et géré par les Régions en tant qu'autorités de gestion des fonds du 2^e pilier de la PAC.
- les plans sectoriels de politique industrielle (dans la filière bois, la chimie du végétal, la méthanisation et les éco-industries) menés notamment dans le cadre de la Nouvelle France Industrielle (NFI). Ils favorisent l'utilisation et donc la mobilisation de la biomasse en ciblant les usages : le plan industriel chimie verte et biocarburants ou le plan « immeubles de grande hauteur en bois », par exemple.

Des outils d'aides financières ont également été mis en place, en particulier pour le bois énergie, avec la mise en place en 2009, du Fonds Chaleur (pour les collectivités et les IAT [Industrie Agriculture Tertiaire]) et en 2016 du « Fonds air », à destination des particuliers. Durant la période 2009-2015, le Fonds chaleur a été doté de 1,5 milliard d'euros pour soutenir plus de 3 600 installations de production d'énergie renouvelable et une production totale de plus de 1,8 M tep. Cette production énergétique est due pour partie à la biomasse (plus de 75 % des Tep produits depuis le début du Fonds Chaleur²¹). En 2015, les aides apportées aux investissements (y compris l'AMI Dynamic bois) concernaient pour 44,3 % les installations BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture et Tertiaire), avec un approvisionnement basé majoritairement sur les plaquettes forestières, et pour 12,6 % la méthanisation²². D'ici 2017, 30 millions d'euros seraient alloués au Fonds « air-bois », représentant un objectif de modernisation de 20 % du parc d'appareils de chauffage individuel bois²³.

D'autres outils d'aides financières indirectes pour l'énergie renouvelable ou ***de pénalisation des énergies fossiles*** peuvent contribuer à favoriser la mobilisation de la biomasse, comme :

20 Cf Annexe 2

21 Données et chiffres ADEME 2015

22 Aides Ademe bilan fonds chaleur 2015

23 Compte rendu de la réunion de la commission nationale des aides climat - air – énergie du 23 février 2016 - ADEME

- le label Transition énergétique et écologique pour le climat (label TEEC)²⁴ créé en décembre 2015²⁵ : ces « fonds verts » sont destinés à mobiliser l'épargne vers la transition énergétique et à lutter contre le changement climatique,
- la tarification du carbone, avec le marché de permis d'émissions européen (EU ETS) pour les grosses unités industrielles.

b- Politiques sectorielles et territoriales

Plusieurs politiques sectorielles et territoriales encadrent et favorisent la mobilisation de la biomasse. Ces politiques peuvent utiliser divers moyens incitatifs :

↳ **La fiscalité** : c'est notamment le cas pour les biocarburants. La quantité de biocarburant incorporée dans les carburants fossiles et par conséquent la quantité de biomasse utilisée à cette fin dépend directement de 2 éléments : la réglementation européenne et les objectifs d'incorporation nationaux (avec les incitations fiscales qui y sont adossées).

↳ **Les mesures de soutien économique** : les appels d'offres biomasse instruits par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et les aides de l'ADEME au travers du Fonds Chaleur pour les BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire) ont incité au développement de la cogénération et des chaufferies à partir de biomasse. Les systèmes de soutien à la production d'électricité à partir de biogaz et de biomasse en général, évoluent actuellement vers un dispositif prévoyant le maintien de tarifs d'achat pour les petites installations de moins de 500 kW, la mise en place d'un complément de rémunération²⁶ pour les installations de plus de 500 kW, et le recours à des procédures d'appels d'offres pour les installations au-delà d'un MW²⁷.

Depuis plusieurs années, un dispositif de soutien global à la production d'énergie à partir de biogaz a été mis en place. Initialement, ce soutien s'appuyait sur des tarifs d'achat garantis pour l'électricité produite à partir de biogaz et sur des subventions à l'investissement (uniquement pour les installations de combustion de bois énergie). Ces aides étaient attribuées par l'ADEME²⁸ et le MAAF. Actuellement, le plan EMAA et le Comité National Biogaz permettent d'assurer ce soutien. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour la production d'Énergies Renouvelables a notamment défini des objectifs ambitieux pour le développement du biogaz et plus généralement de la biomasse.

↳ **Les mesures fiscales et économiques** : pour la méthanisation agricole, le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (plan « EMAA ») encourage la valorisation des effluents d'élevages et déchets agricoles par la méthanisation agricole, pour atteindre 1000 méthaniseurs agricoles à l'horizon 2020. La place de la méthanisation agricole dans le projet agroécologique pour la France a été confirmée avec la reconnaissance de Groupements d'Intérêts Économiques et Environnementaux (GIEE) articulés autour de projets de méthanisation. Enfin, grâce au plan de soutien à l'élevage français, entre autre, la relation de bénéfices réciproques entre l'agriculture et la transition énergétique s'est confirmée.

24 Les fonds d'investissement labellisés permettent de financer les investissements liés à la gestion des déchets à énergie (incinération, gazéification, capture de gaz de décharge,...), ainsi que ceux nécessaires pour les transports nécessitant ou utilisant des biocarburants. Ces fonds représentent un montant d'encours de 715 millions d'euros, au 1^{er} juillet 2016. Ces fonds d'investissements doivent investir plus de 20 % des encours totaux dans les fonds des sociétés concernés, permettant leur développement.

25 Décret 2015-1615 du 10 décembre 2015 relatif au label « Transition énergétique et écologique pour le climat »

26 Décret n°2016-682 du 27 mai 2016 relatif à l'obligation d'achat et au complément de rémunération prévus aux articles L.314-1 et L. 314-18 du code de l'énergie et complétant les dispositions du même code relatives aux appels d'offres et à la compensation des charges de service public de l'électricité

27 Pour le biogaz : obligation d'achat si moins de 500 kW et appel d'offre au-delà. Pour le bois énergie : appel d'offre uniquement à partir de 2300 kW.

28 La France, qui compte aujourd'hui environ 400 installations de méthanisation, s'engage pour encourager davantage la méthanisation agricole. En 2015, 40 millions d'euros d'aides financières de l'ADEME ont permis de soutenir des projets de méthanisation – source : MEEM

↳ **Un ensemble de mesures incitatives** dont celles permettant la structuration des filières. C'est le cas pour la biomasse issue d'agroforesterie avec le plan de développement de l'agroforesterie, débuté en décembre 2015 et piloté par le MAAF.

C'est également le cas pour la biomasse forestière, avec le programme national de la forêt et du bois (PNFB) et le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois (PNAA) dont l'intégralité des actions ont été reprises dans le contrat stratégique de filière bois (CSF bois). Les orientations stratégiques nationales du PNFB visent à donner une impulsion économique, à conférer une meilleure visibilité à la filière au sein de l'économie nationale, à favoriser une valorisation optimale de la matière première bois, à réaffirmer la contribution de la forêt et des secteurs économiques afférents aux engagements de la France sur le plan environnemental (biodiversité, santé et environnement, paquet climat énergie, accord de Paris issu de la COP 21) et à prôner l'écoute des attentes de la société.

Le Comité stratégique de filière bois (CSF bois), ainsi que le contrat de filière bois signé en décembre 2014 proposent des actions pour améliorer la compétitivité des entreprises et renforcer les filières. Fondée sur une ressource renouvelable et gérée durablement, la filière forêt-bois a été désignée filière d'avenir pour la compétitivité de l'industrie française dans le cadre du CSF Bois. Une stratégie globale interministérielle et interprofessionnelle a été élaborée pour le développement de la filière, à partir des marchés porteurs d'avenir, notamment celui de la construction, en valorisant la ressource française. L'objectif commun est que la filière forêt-bois participe pleinement à la réduction des gaz à effet de serre, conformément aux engagements pris par l'Union européenne et la France, à l'occasion de la COP 21.

Au PNFB et au CSF bois, s'ajoutent au titre du Programme Investissement Avenir 2, le Plan IGH (Immeuble de Grand Hauteur) Bois de la NFI, devenu axe de la Ville durable des Industries du futur (8,3 M€ dont 5,6 M€ de soutien de l'État), l'AMI sur la construction en bois de l'ADEME ainsi que l'étude prospective 2030 sur la construction et la rénovation en solutions bois, enfin les plans bois I, II et III (à l'étude de la DHUP).

↳ **Un renforcement de l'attention agronomique et environnementale à la qualité des sols.**

En particulier la LAAF inscrit ce point dans les objectifs de la politique en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche maritime. Le point 17 de ces objectifs vise à protéger et valoriser les terres agricoles : « Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologiques, [...]. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier [...] les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. » La présente stratégie s'inscrit pleinement dans cette orientation (cf. parties II et V).

2- Leviers et structuration de l'offre

a- Politique énergétique et générale

La politique énergétique est établie en fonction des objectifs fixés par l'Europe et ceux déclinés au niveau du territoire national.

* Au niveau européen :

La politique agricole commune (PAC) permet aux États membres de soutenir leur production agricole, via la mise en place d'aides directes, en fonction des surfaces ou limitativement à des productions, ou indirectes (régulation des marchés). Elle permet également de soutenir l'aide à la mise en place de systèmes agroforestiers, y compris les haies, à travers le 2^e pilier (soutien au développement rural), ou encore les taillis à courte rotation, dont certains sont éligibles pour les surfaces d'intérêt écologique. Globalement, l'agroforesterie se retrouve dans le 1^{er} pilier (BCAE7, surfaces d'intérêt écologique) et dans le 2^e pilier (mesure 8.2 dite « mesure agroforesterie », mais aussi plusieurs mesures agro-environnementales et climatiques).

L'ensemble des aides élaborées dans le cadre de la PAC contribue au développement des productions.

Elles ne sauraient être reprises dans leur totalité, dans ce document.

Une nouvelle PAC est entrée en vigueur en 2015. Les subventions d'exploitation sont restées les principales aides à l'agriculture. Les subventions sur les produits ont augmenté de 8,4 % et certaines aides directes à la production ont été réorientées (aides à la production végétale)²⁹.

Bien qu'il n'existe pas de politique commune des forêts comparable à la PAC, de nombreuses politiques mises en œuvre par l'Union Européenne (UE) concernent la forêt et plus largement le secteur forestier (protection de l'environnement, biodiversité, climat, énergie, développement rural, investissement, recherche, commerce, bioéconomie). Par ailleurs il faut citer la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts et le secteur forestier.

Le programme de prévention des déchets s'inscrit dans le contexte de la directive-cadre européenne sur les déchets (directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008), qui prévoit une obligation pour chaque État membre de l'Union européenne de mettre en œuvre de tels programmes. Ceux-ci doivent gérer la production de déchets, tout en facilitant les réemplois, réparations, et réutilisations.

* En France :

La Loi pour la transition énergétique et la croissance verte (LTECV) prévoit la mise en place de stratégies et de plans, permettant d'agir sur la mobilisation de la biomasse : Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), Stratégie nationale bas carbone (SNBC), Stratégie nationale pour la mobilisation de la biomasse (SNMB) et sa déclinaison régionale.

La LTECV prévoit par ailleurs la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025, ce qui va augmenter le volume de ressource potentiellement important, à articuler cependant avec la politique de prévention et de réduction des déchets à la source.

b- Politiques sectorielles et territoriales

Divers schémas nationaux, parfois adaptés au niveau régional, permettent d'orienter les stratégies et politiques sectorielles et territoriales liées aux productions agricoles : les plans régionaux d'agriculture durable (PRAD), les programmes de développement ruraux régionaux, le plan de développement de l'agroforesterie, les programmes régionaux de la forêt et du bois (cf. infra), etc.

Les Conseils Régionaux, renforcés dans leurs compétences, établissent également des politiques régionales pour ces secteurs et en définissent les orientations dans des documents de portée régionale : programmes de développement ruraux régionaux, programmes régionaux de la forêt et du bois (cf. infra).

Pour structurer l'offre, plusieurs moyens incitatifs sont mis en œuvre en fonction des secteurs. Souvent de même nature que pour structurer la demande, ils sont orientés vers les producteurs.

↳ ***un cadre général incitatif avec des soutiens plus ou moins important aux productions***, comme la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)³⁰. Elle a pour objectif le soutien aux productions pour assurer une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante. Elle prévoit également de « concourir à la transition énergétique... notamment par la valorisation optimale et durable des résidus d'origine agricole et agroalimentaire dans une perspective d'économie circulaire ».

La LAAAF reconnaît d'intérêt général la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable, mais également la protection ainsi que la fixation des sols par la forêt notamment en zone de montagne, ainsi que la fixation de dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois,

29 En 2015, les subventions sur les productions ont représenté 1 181,5 millions d'euros (source : service de la statistique et de la prospective (SSP)). La production s'est repliée en volume (-1,6 %), du fait d'aléas climatiques, alors que les prix ont été orientés à la hausse.

30 Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014.

contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. Elle prévoit l'élaboration du PNFB, ainsi que l'élaboration des programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB)³¹ pour permettre une adaptation régionale des orientations et objectifs du PNFB.

↳ **les soutiens fiscaux et économiques aux producteurs** : ainsi, pour la forêt, divers dispositifs existent au niveau fiscal afin de soutenir les propriétaires forestiers. Par exemple : le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI-forêt), l'exonération totale ou partielle de la taxe sur le foncier non bâti des taxes foncières (TFNB)³², ... 4 volets sont traités dans le DEFI : l'acquisition et l'assurance permettant des réductions d'impôts ; l'encouragement des travaux forestiers dans le cadre d'une gestion durable et l'encouragement de la gestion forestière durable déléguée des propriétés de moins de 25 ha, ouvrant des crédits d'impôts (sauf si le contribuable est membre d'un GIEEF ou adhérent d'une organisation de producteurs du secteur forestier : pas de seuil dans ce cas). Les appels à manifestation d'intérêt Dynamic Bois lancés en 2015 et 2016 complètent l'action du fonds chaleur, centrée sur la demande, par la promotion de l'offre de biomasse forestière, au travers d'aides à la mobilisation et à l'amélioration des peuplements forestiers³³.

↳ **les soutiens à la filière, ciblant l'amont de celle-ci** :

Une part importante des soutiens apportés à l'amont de la filière est désormais gérée par les Conseils Régionaux qui gèrent désormais le FEADER, au travers des mesures forestières des programmes de développement rural régionaux. Ces mesures sont co-financées par une partie du fonds stratégique de la forêt et du bois qui concourt également au financement de projets d'investissements, prioritairement en forêt, et d'actions de recherche, de développement et d'innovation qui s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du PNFB et que les Régions peuvent également co-financer au regard des priorités arrêtées dans les programmes régionaux de la forêt et du bois. Ces projets et ces actions visent notamment à assurer une meilleure mobilisation de la biomasse et à améliorer la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. L'enveloppe budgétaire du FSFB s'élève en 2016 à 10,8 M€, répartis comme suit : 8 M€ affectés à l'investissement forestier, essentiellement sur des travaux de desserte et en favorisant un effet levier par contrepartie des crédits FEADER (part État dans les AAP régionaux lancés dans le cadre des PDRR), 2,8 M€ dédiés aux actions d'animation. Son montant devrait être triplé en 2017 pour atteindre 28,2 M€ dont 15 M€ mobilisés dans le cadre d'un appel à projet « Innovation et investissements en forêt ».

↳ **la planification de la prévention et de la gestion des déchets** :

La présente stratégie s'inscrit en cohérence avec le nouveau plan national de prévention et de gestion des déchets (PNPGD) ainsi que les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Il n'y a pas de politique spécifiquement dédiée aux co-produits et connexes de scieries, mais leur utilisation est impactée par les politiques sur la bioénergie (combustible pour les chaufferies et centrales cogénération). D'après l'enquête annuelle de branche, 36 % des connexes étaient destinés à la trituration (bois industrie) en 2014, contre 55 % sur la période 2002-2007.

3- Structuration des filières émergentes

Le programme des investissements d'avenir au travers des appels à projets thématiques ont également soutenu les acteurs économiques des filières émergentes (chimie du végétal, biocarburants « non

31 Toutes les Régions de France métropolitaine devront élaborer un programme régional.

32 Pour les plantations et semis, pour les futaies régulières avec régénération naturelle par voie de semis, pour les futaies irrégulières (sous réserve que les peuplements soient en équilibre de régénération) et pour les parcelles en site Natura 2000 (sous conditions).

33 Sur les deux appels à projets, on compte 43 projets, 55 millions d'euros d'aides publiques, soit 1,3 millions d'euros par projet, 39 300 ha, 3 Mt de bois pour les chaufferies, plus de 200 acteurs et des milliers de propriétaires mobilisés.

conventionnels », construction bio sourcée, etc) dans leurs projets de R&D. À titre d'illustration, dans le cadre de la structuration d'une filière Fibres végétales techniques lin et chanvre, le Club d'intérêt du projet investissement d'avenir SINFONI a souhaité créer un Observatoire des « marchés des fibres végétales techniques matériaux (hors bois) ». ³⁴

Les filières industrielles et les éco-entreprises participent à la mobilisation de la biomasse, à travers notamment le contrat de filière énergie renouvelable du comité stratégique des éco-industries qui intègre la biomasse chaleur ou par l'intermédiaire des objectifs stratégiques et opérationnels des éco-entreprises de la filière efficacité énergétique.

4- Connaissance et arbitrage

Les pouvoirs publics soutiennent par ailleurs des démarches d'intelligence collective pour favoriser la connaissance partagée des ressources, faciliter les choix des acteurs publics et privés et accroître la mobilisation : RMT Biomasse et Territoire, mise en place de l'ONRB (Observatoire National des Ressources en Biomasse). Ce dernier a vocation à être la structure référente au niveau national en matière de connaissances sur la biomasse, en lien avec la veille économique mutualisée pour la filière forêt-bois et le financement des études permettant de l'alimenter (via l'ADEME, l'IGN, FCBA, ARVALIS...), animation des cellules biomasse, ...

34 [http://www.agrobiobase.com/sites/default/files/dossiers/fichiers/memento_2016 -
_panorama_des_marches_fibres_vegetales_techniques_materiaux_hors_bois.pdf](http://www.agrobiobase.com/sites/default/files/dossiers/fichiers/memento_2016_-_panorama_des_marches_fibres_vegetales_techniques_materiaux_hors_bois.pdf)

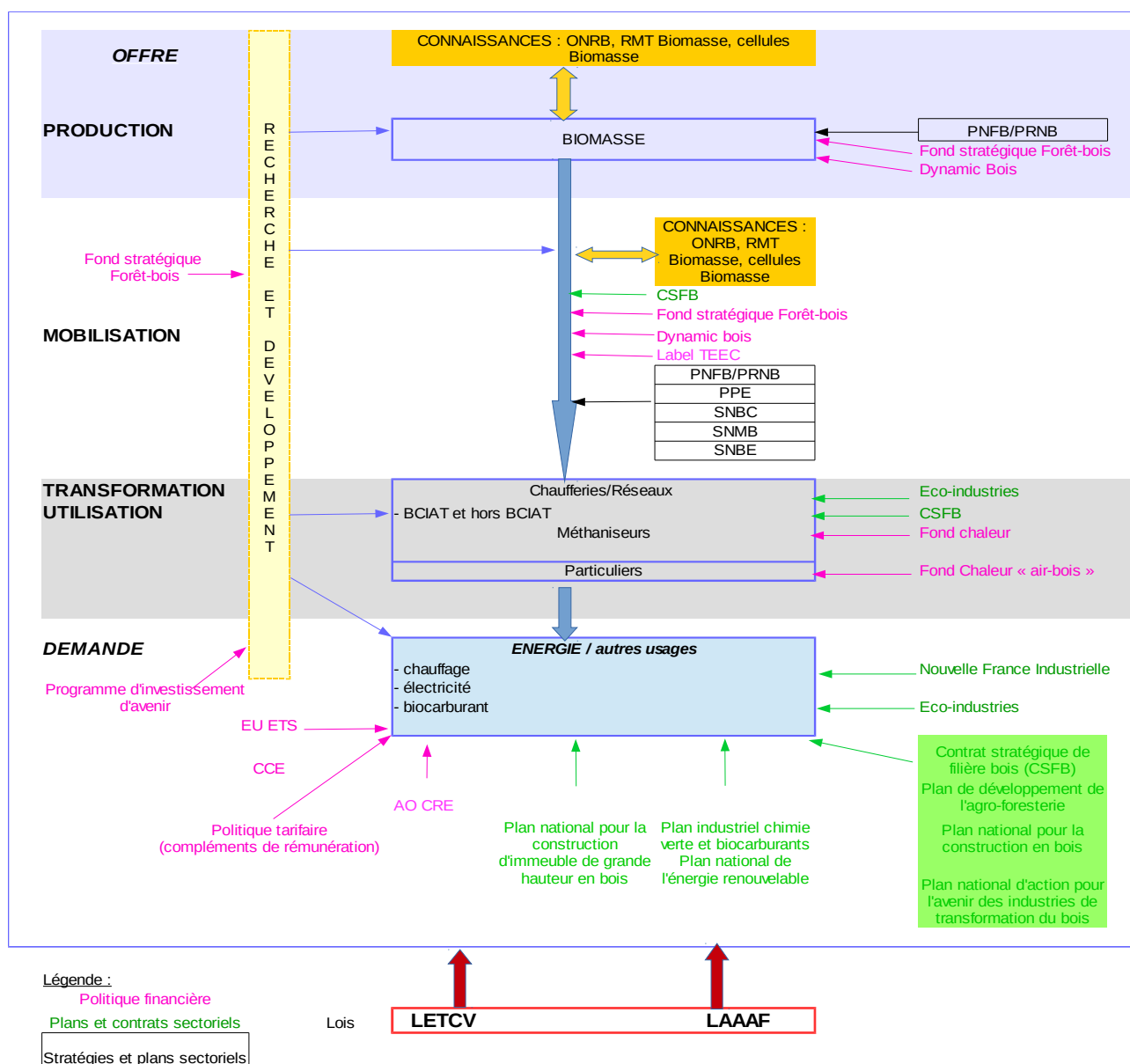


Illustration : Principales politiques et mesures publiques existantes favorisant la mobilisation de la biomasse

C. Benchmark : autres politiques au sein de l'Union Européenne

L'Europe est pionnière du développement des énergies renouvelables, y compris dans le domaine de la biomasse, quand bien même cette politique peut sembler modérée, modeste ou peu lisible au regard du gigantisme de certaines expériences – certains excès ? – sur d'autres continents.

Les pays scandinaves ont une longue tradition de gestion et de valorisation efficace de leur forêt, basées sur une filière bois-construction très développée, une coopération étroite entre les secteurs publics et privés, de fortes mesures foncières. La valorisation énergétique y est également très développée. En Suède la biomasse dépasse dorénavant le pétrole dans le mix énergétique.

La valorisation énergétique de la biomasse agricole connaît également un fort essor, avec les biocarburants et la méthanisation dans certains pays comme en Allemagne où on dénombre plus de 8 000 unités, avec un choix stratégique particulier qui est d'avoir développé la méthanisation de cultures énergétiques. Les Pays-Bas sont particulièrement singuliers, avec leur surface agricole contrainte et une tradition ancienne d'agriculture intensive et de valorisation méthodique de leurs ressources³⁵

Le Sud de l'Europe, souvent moins dense, a fait l'objet d'importantes politiques de boisement. En Italie on note la valorisation des résidus agricoles en éthanol.

La France n'est pas le premier pays à construire une stratégie dédiée à la mobilisation de la biomasse. Le Royaume-Uni notamment a actualisé son « Biomass Action Plan » ainsi qu'une stratégie Nationale pour la bioénergie en 2012, dont les 3 priorités sont :

- la durabilité de la bioénergie (réduction des émissions de GES, bénéfices économiques, etc.) ;
- l'absence d'impacts sur la biodiversité ou la disponibilité d'aliments ;
- la valorisation de déchets organiques en bioénergie.

Toutefois, avec le choix d'un fort recours aux importations, cette stratégie britannique s'écarte sensiblement de l'orientation domestique de la présente SNMB.

L'étude internationale des politiques publiques pour la mobilisation de la biomasse et l'organisation des acteurs (2011) ainsi que les fiches pays sur la mobilisation de la biomasse agricole (à paraître en 2017) produites par l'ADEME présente un riche panel de mesures et politiques mises en place par quelques pays pour le développement de la mobilisation de la biomasse. Ces expériences européennes sont riches d'enseignements. On y observe notamment combien la diversité des situations européennes s'explique par leur contexte géographique et historique, mais aussi par l'effet sur le moyen et long terme des choix stratégiques opérés par les politiques publiques.

35 cf. le réseau d'approvisionnement des secteurs de la bioéconomie appelé Dutch Biorefinery Cluster regroupant 18 000 producteurs de cultures – betterave sucrière, féculé de pomme de terres, autre biomasse agricole – et 18 000 éleveurs de vaches laitières

Partie II – Conditions de soutenabilité – situer et comprendre les enjeux

Préambule

Les conditions d'une mobilisation accrue de la biomasse nécessitent d'être explicitées pour assurer que cette mobilisation se fera dans le respect de pratiques soutenables, c'est-à-dire en tenant pleinement compte de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ces conditions sont parties intégrantes du volet opérationnel de cette stratégie, c'est-à-dire de la partie V. Dans ce chapitre, il s'agit de « situer les enjeux », qu'ils constituent des risques, des opportunités, ou les deux. Plus précisément il s'agit de les lister, les documenter, les hiérarchiser et les problématiser aussi clairement que possible.

La mobilisation accrue de la biomasse est un des piliers de la croissance verte et de la lutte contre le changement climatique, dans la mesure où celle-ci doit apporter une contribution significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre nationale, tout en permettant un développement dynamique de biomasse plus adaptée aux climats futurs, en parallèle des leviers liés au stockage de carbone dans les sols. Cet impact positif sur les enjeux énergie-climat est un objectif prioritaire de la SNMB qui sera présenté dans la première partie de ce chapitre.

Le développement des usages énergétiques de la biomasse, qui est un des objets de la SNMB, doit s'inscrire dans une réflexion sur la meilleure articulation opérationnelle des usages, articulation qui doit s'inspirer du concept de hiérarchie des usages issu du Grenelle de l'Environnement et de la Stratégie Nationale du Développement Durable (ainsi que la hiérarchie des modes de traitement pour les déchets). Ces principes d'articulation et de hiérarchie des usages sont présentés dans la deuxième partie de ce chapitre.

Cette mobilisation de la biomasse, qui est une opportunité pour la croissance économique, mais également pour la lutte contre le changement climatique et une meilleure adaptation de la biodiversité aux contraintes futures, peut également présenter des risques en matière d'incidences environnementales, selon les conditions quantitatives et qualitatives de ce prélèvement accru. Les principales incidences environnementales seront ainsi présentées dans la troisième partie de ce chapitre, permettant de faire le lien avec la partie V et les mesures environnementales proposées, ainsi qu'avec le processus d'évaluation environnementale.

Cette mobilisation accrue de la biomasse représente également un enjeu économique et social important, avec des retombées positives et durables attendues en termes d'emplois non délocalisables dans les territoires, mais aussi une perspective de diversification d'activité permettant le renforcement de la compétitivité des exploitations dans le secteur agricole par exemple. Ainsi, le lien étroit avec la stratégie bioéconomie pour la France est rappelé à plusieurs reprises dans ce chapitre, et quelques enjeux économiques liés à une mobilisation accrue de la biomasse dans les différentes filières sont rappelés dans la quatrième et dernière partie de ce chapitre.

A. La SNMB : un impact positif visé sur les enjeux énergie-climat, avec des retombées positives sur l'emploi

La mise en œuvre de la SNMB conduira notamment à une meilleure valorisation énergétique de la biomasse, et ce faisant de contribuer à la réduction des émissions de GES et à la réduction de la dépendance énergétique. Cet objectif prioritaire doit néanmoins se vérifier dans le cadre plus large de l'enjeu du changement climatique, qu'il s'agisse de l'enjeu atténuation du changement climatique (en prenant en compte le volet séquestration de carbone en plus du volet de substitution de l'usage matériaux comme énergétique) ou de l'enjeu d'adaptation au changement climatique. Cet objectif énergie-climat a par ailleurs des retombées positives sur l'emploi qu'il convient d'explicitier.

1- Une incidence positive sur l'enjeu prioritaire d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

- Atténuation du changement climatique : un impact positif attendu

Pour atténuer le changement climatique, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et de 75 % à l'horizon 2050, en accélérant notamment le développement des énergies renouvelables, et en incitant à une meilleure efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs.

La mobilisation de la biomasse agricole et forestière contribue à l'atténuation du changement climatique à travers deux leviers : un effet de **séquestration** et un effet de **substitution**. La combinaison temporelle de ces deux effets doit être évaluée afin de qualifier de manière pertinente l'effet sur le changement climatique, en intégrant les émissions liées au processus de mobilisation de la biomasse, à son transport, à sa valorisation.

L'effet de séquestration consiste à stocker du carbone dans les écosystèmes, ou dans les produits issus de la transformation de la biomasse (ex : panneaux en bois, isolation paille). Dans les écosystèmes, le stock de carbone dépend directement du volume des peuplements, et se répartit entre le sol et la biomasse végétale. Dans les produits issus de la transformation de la biomasse, le stock de carbone dépend principalement de leur durée de vie (incluant le recyclage), avant une éventuelle dégradation naturelle ou combustion une fois la biomasse arrivée en fin de vie.

L'effet de substitution consiste à éviter des émissions issues des énergies fossiles, soit en remplaçant des matériaux, soit pour la production d'énergie, soit les deux dans la mesure où il est possible d'utiliser un matériau de substitution, puis de le valoriser énergétiquement. L'utilisation de produits issus de la transformation de la biomasse permet en effet d'éviter le recours à des matériaux dont la production nécessite beaucoup d'énergie, tels que le béton, l'acier ou le PVC.

L'importance des effets de substitution dépend notamment des rendements et de l'efficacité énergétique du système de production de substitution proposé, mais également du rendement du système permettant la production du matériau ou de la source d'énergie remplacé.

Au moment d'une coupe de bois ; le stock de carbone dans le système varie peu. En effet, la coupe répartit la biomasse initialement vivante en rémanents d'exploitation et produits forestiers. Ce stock se réduit ensuite progressivement en forêt sous l'effet des insectes et champignons, après utilisation plus ou moins durable pour les produits en bois matériau, plus rapidement pour les produits à courte durée de vie comme le bois énergie et certains papiers et cartons qui ne seront pas recyclés. En ce qui concerne les autres flux que ces variations de stock du bois vivant ou mort, le bilan de carbone en forêt n'est affecté à court terme que dans le cas d'une coupe rase ou forte qui laisse à découvert une partie des terrains : la fixation de carbone y est alors réduite pendant plusieurs années par rapport à la situation précédente et une partie de la matière organique du sol est également relarguée. Ce délai est particulièrement variable en fonction des essences, des pratiques de gestion (il n'a pas lieu dans le cas d'une sylviculture à couvert continu), du maintien de la productivité du sol et du renouvellement des peuplements, est souvent appelé « le **temps de retour carbone** » dans la biomasse. Par ailleurs, interviennent les effets de substitution portant sur des matériaux ou énergies autres que le bois et plus gourmands en énergie que le bois: des émissions sont donc évitées, qui doivent être mises au crédit du bois pour évaluer la variation du bilan carbone de la filière forêt bois. Enfin, à long terme, la séquestration de carbone par la forêt est dépendante de son stock de carbone et de sa vulnérabilité vis-à-vis des perturbations naturelles et des effets du changement climatique. Le niveau de stocks dans les forêts âgées non exploitées est très important ce qui fait que, sans risque avéré de dépérissement de ces forêts, leur remise en exploitation peut entraîner des temps de retour très longs. En revanche, dans les zones présentant des risques, des actions sylvicoles de mobilisation de bois visant à favoriser la résilience des forêts vont sécuriser leur stock et produire du bois permettant d'éviter les émissions de gaz à effet de serre fossile.

Ainsi, grâce aux effets de substitution matériaux et de séquestration, on peut considérer que l'utilisation du

bois matériau permet d'éviter en moyenne les émissions de 1,1 tCO₂ par m³ de bois contenu dans les produits finis. L'effet de substitution énergétique permet lui d'éviter environ l'émission de 0,5 tCO₂ par m³ de bois rond utilisé directement pour la production de chaleur. Ces chiffres sont néanmoins partiels et fortement dépendants des hypothèses de calcul : type d'énergie substituée, types de plantation, conditions climatiques présentes et futures, problèmes sanitaires. Des études se poursuivent pour affiner ces chiffres de stockage de carbone et d'émissions évités.

Le temps de retour carbone est considéré comme instantané pour les cultures agricoles annuelles, il peut cependant être plus long pour la biomasse forestière (cf. encadré ci-dessous). La mobilisation de la biomasse liée aux co-produits et déchets contribue elle essentiellement à l'atténuation du changement climatique par un effet de substitution et dans une moindre mesure à la séquestration du carbone dans le sol grâce aux épandages. Il est recommandé de continuer à développer les connaissances scientifiques en la matière, pour ultérieurement faciliter les évaluations en prenant en compte l'ensemble des facteurs d'impacts (ACV prenant notamment en compte les changements directs et indirects d'affectation des sols).

Dans l'ensemble la forêt peut donc participer à l'atténuation du changement climatique de plusieurs manières :

- la séquestration du carbone atmosphérique par les arbres,
- le stockage dans les produits à base de bois (papier, meubles, construction...),
- la substitution à des énergies fossiles plus émettrices (pétrole, gaz, charbon) ou à des matériaux énergivores.

Promouvoir chacune de ces formes d'atténuation et en veillant au maintien d'un certain équilibre entre chacune d'elles permet une meilleure atténuation.

La SNMB a donc des incidences positives sur l'atténuation du changement climatique à moyen et long terme dans le cas de la filière biomasse forestière et dès le court terme dans le cas de la filière agricole et de la filière co-produits et déchets. Il est toutefois utile de rappeler que la gestion durable de la forêt et des sols agricoles est une condition sine qua non de ce bilan favorable et que l'efficacité des filières aval de valorisation de la biomasse est un également un élément-clé de ce bénéfice carbone (à la fois pour limiter le temps de retour carbone et maximiser ce bénéfice final, cf. § sur l'articulation des usages).

Rôle de la biomasse comme émetteur ou stock de CO₂: de la notion de neutralité carbone à celle de « temps de retour carbone » ou « d'investissement carbone »

Une justification simplifiée de la forte mobilisation de biomasse-énergie repose sur un **principe historique de « neutralité carbone »**. Dans ce schéma, on qualifiait le carbone du bois énergie de neutre d'après le principe selon lequel le CO₂ émis par la combustion du bois avait initialement été capté par photosynthèse et y sera rapidement recyclé dans l'accroissement biologique des peuplements forestiers : le bilan est donc neutre pour l'atmosphère.

L'hypothèse de la neutralité du carbone, cohérente dans un contexte de stabilité de la filière bois, mérite d'être réexaminée dans la perspective d'une augmentation des prélèvements. L'intensification des prélèvements de bois pourrait à pour conséquence immédiate de diminuer le stock de carbone dans les écosystèmes. Cette différence de séquestration est compensée dans le temps par la séquestration additionnelle de carbone dans les produits bois et par la résilience améliorée des peuplements (et immédiatement par les émissions fossiles évitées par la substitution énergie et matériau). Ce délai temporel a été appelé « dette carbone » dans des publications scientifiques et par certaines institutions européennes et internationales, ou « temps de retour carbone » ou « investissement carbone ». Très variable, ce temps peut être estimé entre 10 et 100 ans en fonction des différentes hypothèses. Une fois ce délai passé, le bilan est positif et continue à s'améliorer grâce au maintien d'une production durable et optimisée qui permet d'éviter des émissions fossiles de façon illimitée.

Outre la temporalité, il est important également de tenir en compte de deux autres éléments :

- le coût carbone du transport par le bois entre la forêt où il a été coupé et celui où il est brûlé. Un bois parcourant plusieurs centaines de kilomètres par camion verra son bilan carbone diminué et son temps retour carbone augmenté d'autant.
- les émissions indirectes (émissions liées à la sylviculture et en particulier l'impact de l'exploitation, de la réalisation des coupes et travaux).

À titre d'exemple, les émissions moyennes de CO₂ liées à ces phases en amont de la combustion correspondent à la moitié des émissions totales de la combustion de plaquettes forestières (0,0889 kgCO_{2e}/kg) d'après la base Carbone de l'Ademe).

Ce principe a été historiquement fortement débattu sur la forêt mais il s'applique aussi au milieu agricole. Par exemple dans le cas d'une culture pérenne installée sur une terre arable. La destruction de la culture pérenne au bout de 15 ou 20 ans génère un déstockage de carbone qui doit lui être attribué et non à la culture suivante comme c'est souvent le cas. En revanche dans le cas de culture annuelle, le temps de retour carbone peut être considéré comme quasiment nul et donc le principe de neutralité carbone immédiatement respecté³⁶.

Il est également nécessaire de prendre en compte le fait que la biomasse ne contient pas que du carbone et que la mobilisation de nutriments contenus dans la biomasse peut contribuer à une diminution de la fertilité des sols ; la mobilisation énergétique doit donc être construite dans une perspective d'économie circulaire et de retour des éléments minéraux aux sols des lieux de production et les prélèvements de nutriments limités (ne pas récolter les feuilles par exemple).

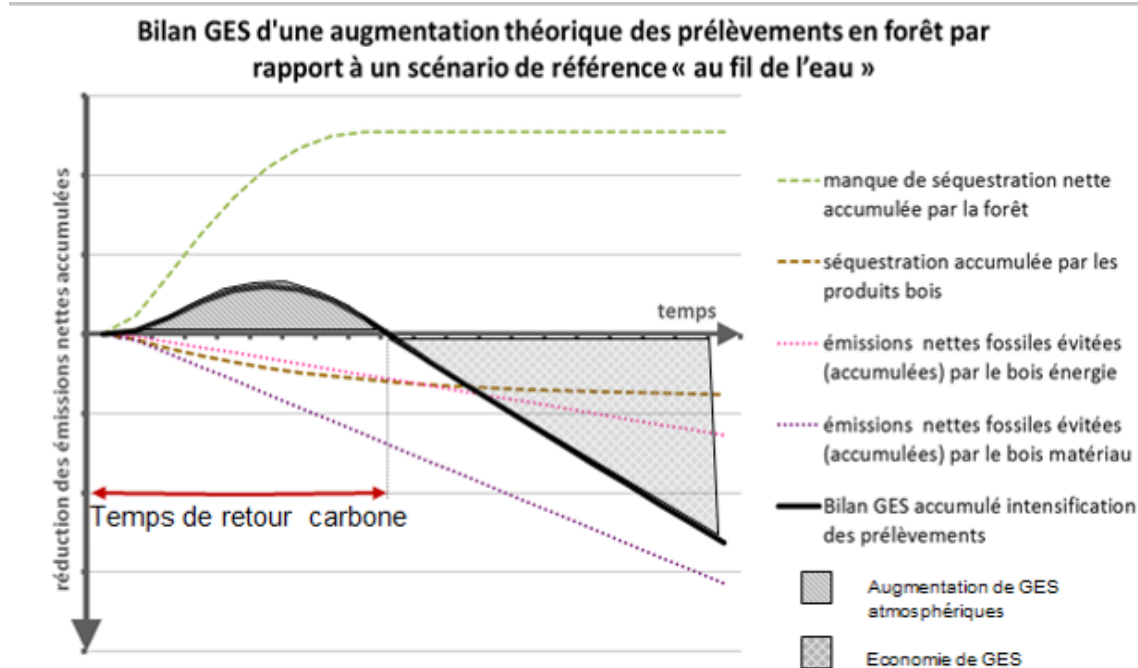


Figure : Représentation schématique du bilan « effet de serre » d'un exemple d'augmentation des prélèvements en forêt. Source : ADEME, 2015

- Adaptation au changement climatique : une retombée positive également attendue

En encourageant la mobilisation de la biomasse agricole et forestière et donc indirectement leur production, la SNMB a des incidences positives sur l'enjeu d'adaptation au changement climatique en contribuant à l'adaptation des productions en fonction des tendances climatiques attendues, notamment pour éviter les discontinuités liées aux phénomènes extrêmes (sécheresse, tempêtes, incendies...). Sur le volet forestier plus particulièrement, la mobilisation active de la biomasse peut contribuer ainsi à l'adaptation avec un bénéfice pour l'atténuation :

- Les prélèvements permettent de renouveler plus rapidement les peuplements, et donc de favoriser

36 Agostini et al. 2014. Carbon accounting of forest bioenergy. Scientific and Policy Report by the Joint Research Centre of the European Commission. Luxembourg. 88p□

leur adaptation au changement climatique ; effet qui dépend du choix des essences replantées et du maintien éventuel d'une régénération naturelle.

- Les peuplements renouvelés, s'ils le sont dans des conditions de durabilité (mélanges d'essences, diversité structurale, ...) sont également moins sensibles aux aléas naturels comme les tempêtes ou les incendies que les peuplements vieillissants, ce qui sécurise le stockage du carbone. Par contre, ils peuvent conduire à de la mal-adaptation, s'ils se traduisent par une dette carbone longue et l'artificialisation des forêts nouvelles mises en place.

Les meilleures perspectives pour la sylviculture française sont ainsi offertes par une attitude d'adaptation pro-active, qui anticipe les conséquences possibles et s'y prépare déjà, notamment dans le cadre du PNFB et du PNACC. Les pratiques à mettre en œuvre et les différentes stratégies d'adaptation en fonction des types de peuplement et de leur localisation font encore débat car il n'existe pas de mesure universellement applicable. Néanmoins, la nécessité de prendre dès maintenant des décisions d'adaptation dans les situations les plus critiques, et ce malgré les incertitudes et lacunes scientifiques, fait aujourd'hui consensus³⁷.

Au plan agricole, la mise en œuvre de systèmes innovants de type 3 cultures en 2 ans avec des cultures intermédiaires ou des CIVE, ou encore l'augmentation de la production de biomasse par hectare permettent d'augmenter le potentiel de captation du carbone par les plantes. Dès lors, l'accroissement de la biomasse disponible permet à la fois plus de restitutions au sol au bénéfice de la matière organique des sols et de rendre disponible plus de ressources pour de la substitution de carbone fossile. Une gestion active et innovante des ressources agricoles, en lien avec la bio-économie, permet aussi de s'adapter au changement climatique et de répondre à d'autres enjeux agronomiques, environnementaux ou sociaux.

Enfin, la gestion durable promue par la SNMB et l'articulation des usages permettent aussi une mise en synergie des différents enjeux environnementaux qui permettront de s'adapter au changement climatique (préservation des sols, protection de la ressource en eau ...), comme détaillé ci-après.

2- Une incidence positive sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 2018-2023) fixe pour 2023 un objectif d'augmentation de 50 % du rythme de développement de la production de chaleur renouvelable par rapport à 2014, en s'appuyant notamment sur le déploiement des chaufferies biomasse, le recours aux pompes à chaleur et à la méthanisation. La SNMB vise à contribuer à l'atteinte de cet objectif, en ce qui concerne plus particulièrement le renforcement des actions de mobilisation de la biomasse permettant notamment une valorisation énergétique sous forme de chaleur ou dans des installations de méthanisation.

Les énergies renouvelables telles que la biomasse vont par ailleurs contribuer à la sécurité d'approvisionnement de la France et à renforcer son indépendance énergétique en visant un meilleur équilibre de ses différentes sources d'approvisionnement. Ce bénéfice est d'autant plus significatif qu'il est accompagné d'une plus grande efficacité énergétique (recyclage, diminution des déchets, récupération des énergies) et d'une diminution de la consommation et des gaspillages. Produites à partir de ressources naturelles et locales, les énergies renouvelables n'épuisent pas leur stock (à condition de gérer durablement ces ressources c'est-à-dire en particulier d'assurer les retours des minéraux prélevés). Leur utilisation permet aussi de renforcer la protection de la France face aux aléas des marchés internationaux de matières premières énergétiques et ainsi de stabiliser les prix. Par ailleurs, cette réduction de la dépendance aux énergies fossiles sera d'autant plus significative que les actions mises en œuvre s'inscrivent dans la politique générale d'efficacité énergétique (recyclage, diminution des déchets, récupération d'énergie) en lien avec les orientations de la SNBC et de la PPE sur ces sujets. En effet, pour des objectifs identiques de production énergétique à partir de biomasse, une augmentation de l'efficacité énergétique permettra de réduire le besoin en biomasse.

³⁷ Dhôte et al. 2015. Le changement climatique, facteur structurant de transformation pour la gestion durable des forêts: article de synthèse. *Innovations Agronomiques* 47 (2015), 131-156

3- Une retombée positive : la création d'emplois non délocalisables par une meilleure valorisation des ressources et du potentiel des territoires

La mobilisation de la biomasse permet la production d'énergie décentralisée et la valorisation des ressources naturelles des territoires par les collectivités, les entreprises et les particuliers. Elle offre donc un potentiel considérable de développement industriel, de relocalisation d'activités économiques historiques et de nouvelles activités économiques au sein des territoires français.

Les emplois créés par la mobilisation supplémentaire de la biomasse sont durables et non délocalisables, ancrés dans le territoire, et contribuent à l'augmentation des recettes fiscales des communes environnantes. Les collectivités proches de l'implantation des projets renouvelables bénéficient aussi des effets d'entraînement des projets et de la revitalisation de la vie de la collectivité. Néanmoins, cela implique que le développement de la bioéconomie soit appréhendé de manière volontariste par les collectivités, qui doivent en particulier penser leurs politiques d'aménagement en conséquence. De plus, il existera des besoins forts de formation pour développer les nouvelles méthodes de production associées.

B. Valorisation énergie de la biomasse : un usage qui doit prendre sa juste place au sein de l'articulation des usages

La soutenabilité de l'usage énergétique de la biomasse n'est possible que si le rendement énergétique est optimisé ainsi que l'articulation des usages. Les principaux usages potentiels de la biomasse sont l'alimentation (humaine puis animale), la bio-fertilisation (retour au sol), la production de matériaux (biens de consommation d'équipements) et la production d'énergie (gaz, chaleur, électricité). La biomasse assure également des fonctions non productives, comme par exemple la préservation de la biodiversité, la diversité des paysages, et la participation au bien-être et à la qualité de vie des populations.

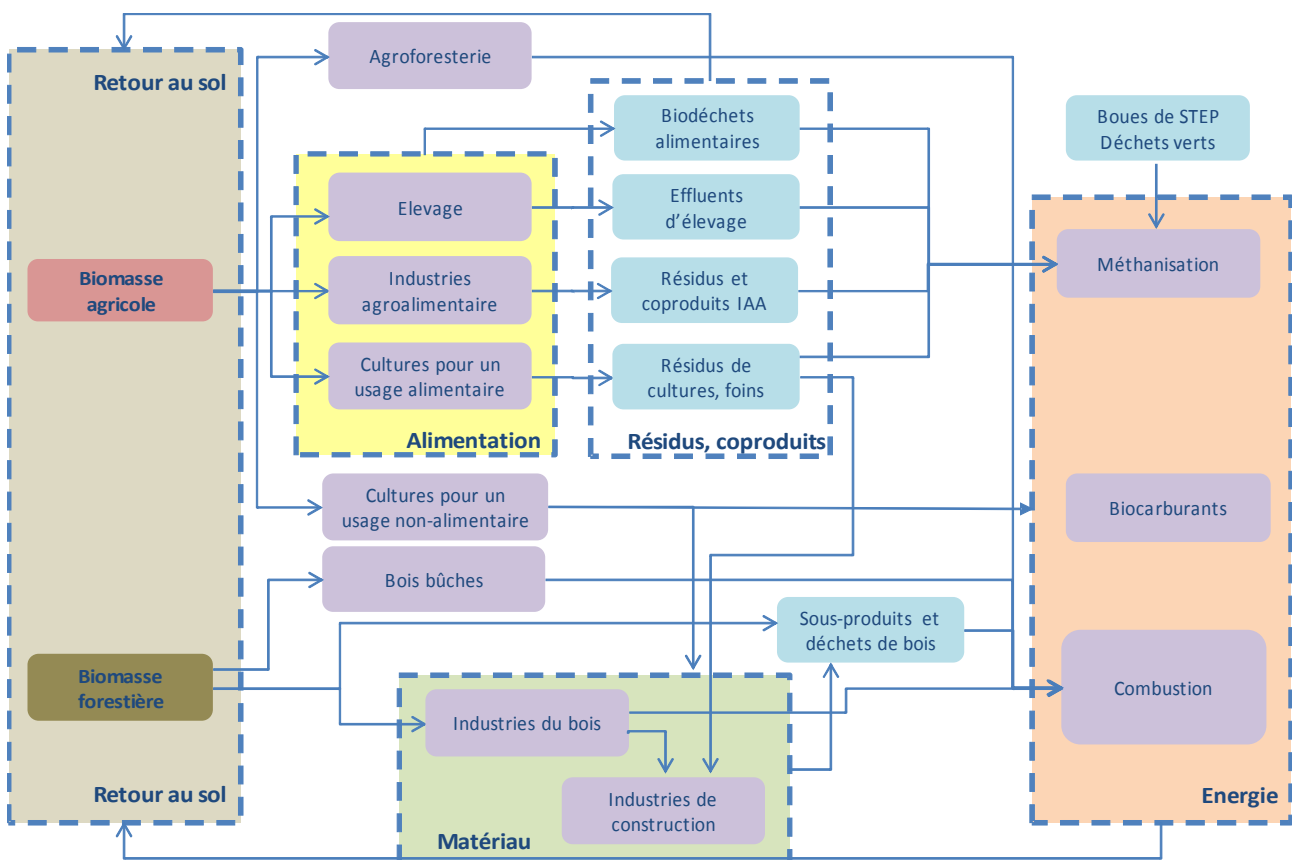


Figure : Représentation schématique des différents usages de la biomasse

Ces usages sont potentiellement en concurrence c'est pourquoi il est nécessaire, par type de biomasse, de pouvoir les **articuler** au regard des enjeux environnementaux et socio-économiques. Cette articulation est

justifiée par la nécessité de prendre en compte la réalité technique et économique de l'équilibre offre-demande de chacun de ces usages : cette articulation des différents usages doit être évolutive et optimale à la fois à court et moyen terme.

1- L'usage alimentaire : une priorité qui n'est pas remise en cause

A l'échelle mondiale, un consensus existe pour consacrer une hiérarchie des usages de la biomasse reconnaissant la nécessaire primauté de ses apports alimentaires. C'est ainsi que la production agricole a plus que doublé au cours des 40 dernières années³⁸, pour atteindre aujourd'hui une production quantitativement suffisante pour couvrir les besoins de l'humanité. Néanmoins, dans la pratique, les problèmes de gaspillage (selon la FAO, « le volume total de nourriture actuellement perdue ou gaspillée équivaldrait à plus de la moitié de la production céréalière mondiale »), l'insuffisance d'investissements dans le développement agricole, et les situations politiques ou financières dégradées conduisent à des crises alimentaires localisées.

Cette situation pourrait être renforcée dans l'avenir, la satisfaction des besoins alimentaires futurs nécessitant de produire plus et mieux : il est ainsi nécessaire de mettre la priorité sur la réduction des gaspillages, de permettre une meilleure adéquation entre offre et demande, mais également d'augmenter les rendements de productions et de modifier les régimes alimentaires pour répondre à ces besoins futurs. Cette priorité impérative donnée à l'usage alimentaire se justifie pleinement lorsque cela permet in fine de répondre en priorité aux besoins caloriques et nutritionnels essentiels sur le plan mondial, mais elle doit pouvoir être réévaluée au regard des différents contextes nationaux. Malgré ces défis d'envergure à relever, la FAO estime qu'à l'horizon 2050, il y aura théoriquement assez de biomasse agricole au niveau mondial pour couvrir les besoins alimentaires.

A l'échelle européenne, malgré des inégalités d'accès à l'alimentation, la situation est globalement plus favorable dans la mesure où la disponibilité alimentaire est largement supérieure à la moyenne mondiale. Au sein de l'Union européenne, la France est globalement performante puisqu'elle occupe encore le 5^e rang mondial des pays exportateur de produits agricoles. Cette performance repose sur une agriculture qui occupe 51 % du territoire métropolitain, à même de satisfaire dans la durée les besoins essentiels et globaux à la fois de la population, mais aussi du cheptel. Selon les scénarii prospectifs de la FAO à l'horizon 2050, il existe des opportunités pour le développement des usages non alimentaires de la biomasse agricole même si la compétitivité globale de l'agriculture française est en recul au cours des dernières années.

S'agissant de la question des biocarburants de première génération en France, l'augmentation des superficies consacrées à la production agricole (céréales et betteraves pour le bioéthanol, colza et tournesol pour le biodiesel) a été modérée au cours des 25 dernières années³⁹ (cf chapitre I) et repose principalement sur une réorganisation de la sole agricole (bioéthanol) et la mise en culture de jachères (biodiesel). Il a été décidé au niveau européen de plafonner l'usage de biocarburants conventionnels pour prendre en compte les effets directs et indirects du changement d'affectation des sols (CASI) (plafonnement à 7 % dans l'objectif de 10% d'énergie renouvelable dans les transports pour 2020 - Directive « ILUC » de l'Union Européenne 2015/1513/CE du 9 septembre 2015 modifiant la Directive EnR 2009/28/CE). La SNMB s'inscrit pleinement dans cette approche.

S'agissant de la question de la méthanisation, elle est développée en France dans une logique d'économie circulaire, permettant de répondre à une problématique de meilleure valorisation des déchets et des effluents d'élevage, avant de pourvoir à des besoins énergétiques éventuels. La SNMB confirme ce positionnement, à savoir le refus de développer la méthanisation à partir de cultures alimentaires ou énergétiques cultivées comme culture principale⁴⁰, dont le développement massif pourrait entrer en concurrence avec les cultures agricoles à vocation alimentaire.

L'essor des usages non alimentaires de la biomasse dépend donc de cette priorité donnée à la sécurité alimentaire et des plafonnements qui en découlent (7 % d'ici 2020 pour les biocarburants conventionnels, 15 % pour la biomasse alimentaire dans la méthanisation), qui sont susceptibles de varier selon des conditions très diverses, en particulier l'évolution des rendements, et l'état des équilibres entre offre et demande alimentaires. Cette priorité, qui répond également à un objectif de renforcement de la résilience des systèmes agricoles en diversifiant les débouchés (filères innovantes, intercultures), est aujourd'hui prise en

38 Rapport « Alimentation 2050 », FAO

39 Rapport de mission « Les usages non alimentaires de la biomasse », CGEDD, CGAAER, CGEIET 2012

40 Le décret n° 2016-929 du 7 juillet 2016 fixe à 15 % du tonnage brut annuel la part maximale des cultures alimentaires ou énergétiques cultivées à titre de culture principale, comme intrant dans les installations de méthanisation.

charge à l'échelle mondiale (notamment par la FAO) et européenne.

2- Une mobilisation de la ressource reposant sur une articulation évolutive des usages à optimiser

La SNMB a pour objectif prioritaire de développer les externalités positives liées à la mobilisation de la biomasse, mais également de renforcer l'adéquation entre la demande et l'offre disponible en biomasse, tout en facilitant une meilleure fluidité et disponibilité des ressources. Les objectifs de mobilisation de la biomasse, ainsi que les mesures proposées dans la SNMB s'inscrivent en cohérence avec les notions de hiérarchie des usages et de « bioéconomie ».

La hiérarchie des usages: une notion utile pour inspirer les articulations opérationnelles

Les usages non alimentaires de la biomasse sont nombreux – biofertilisants (amendements en engrais organiques), produits et matériaux biosourcés, biocarburants ou encore production de chaleur et d'électricité – et reposent sur des filières qui ne sont pas nécessairement connectées les unes aux autres, et qui sont en lien avec des marchés dont les échelles, les règles du jeu et le niveau de maturité sont différents. À l'échelle internationale, le prix du pétrole joue un rôle significatif dans le positionnement concurrentiel des produits issus de la biomasse, et l'incertitude concernant son évolution à moyen et long terme entraîne des incertitudes sur les modèles économiques des différentes filières.

Afin de prévenir des potentiels conflits d'usage, la notion de hiérarchie des usages a tout d'abord été proposée en France lors du Grenelle de l'Environnement, et reprise dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Cette hiérarchie des usages est la suivante : aliments puis biofertilisants, puis matériaux, puis molécules, puis carburants liquides, puis gaz, puis chaleur, puis électricité. Elle repose notamment sur le principe d'utilisation « en cascade » de la biomasse, qui a pour objectif de maximiser la valeur des produits et d'atteindre une meilleure efficacité globale d'un point de vue de l'utilisation des ressources, en prenant en compte l'ensemble des étapes de la chaîne de valeur et de transformation.

L'analyse des conditions de la concurrence entre les différents usages de la biomasse est aujourd'hui consolidée dans le cadre des réflexions autour de la « bioéconomie ». Ce concept est formalisé dans la stratégie de bioéconomie pour l'Europe et dans la stratégie nationale bioéconomie, qui cherche à répondre aux défis de la sécurité alimentaire, de la sécurité énergétique, tout en préservant les biens communs environnementaux (disponibilité et fertilité des sols, biodiversité, équilibres climatiques).

Néanmoins, il convient de rappeler à ce stade qu'une déclinaison opérationnelle du principe de hiérarchie des usages n'est pas toujours conforme à la réalité technique et économique : c'est par exemple le cas pour le miscanthus, où un usage en cascade « matériau », puis « carburant », n'est pas cohérent avec la pratique, dans la mesure où la production de bioéthanol 2G est réalisée en priorité, et s'accompagne d'une valorisation des résidus (lignines) pour la fabrication de matériaux composites dans un deuxième temps.). De la même manière, la déclinaison opérationnelle du principe de hiérarchie des modes de traitement des déchets repose sur la prise en compte du contexte local : ainsi, dans le cas des boues de STEP, une solution de traitement par compostage pourra s'avérer dans certaines conditions (en fonction des types et tonnages des flux mobilisables) plus pertinente que la méthanisation.

Le développement des usages matériaux est une priorité majeure de l'économie bas-carbone (en lien avec la SNBC) comme de l'économie verte (en lien avec le principe de bioéconomie). C'est ainsi que, par exemple, un faisceau de politiques mises en œuvre depuis plusieurs années vise à soutenir la construction bois, ou encore la construction à partir de pailles (tout en rappelant que la montée en puissance de ces pratiques nécessitera quelques décennies).

Relance de la construction bois : plusieurs dispositifs et politiques qui montent en puissance

Depuis 2009, la France a engagé une réflexion concernant le développement des usages des matériaux biosourcés, et plus particulièrement le bois, dans la construction. Ainsi, un premier Plan Bois construction (2009-2015) a été mis en place afin d'améliorer la caractérisation des performances techniques (solidité, thermique, environnement, etc.) des produits bois, et les résultats obtenus ont permis de confirmer la capacité des solutions bois à répondre aux exigences de la réglementation du bâtiment. En parallèle, le programme « 100 constructions publiques en bois local », porté par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), a été lancé en 2011 avec pour objectif de faire émerger des projets de bâtiments à base de bois local.

En 2012, le Ministère de l'Environnement a mis en place un label « bâtiment biosourcé », défini par le décret 2012-518 du 19 avril 2012, afin de proposer un cadre comprenant plusieurs niveaux d'exigence à la fois quantitatifs (en fonction de la masse mise en œuvre), mais également qualitatifs (disposer de Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire, recourir au bois issu de forêts gérées durablement, assurer une faible émission de Composés Organiques Volatils, justifier d'un ecolabel).

Le contrat stratégique de filière bois, signé en 2014 par les ministres chargés de l'économie, la forêt, l'environnement et du logement, fait de la construction bois l'axe prioritaire pour la création de valeur ajoutée dans cette filière.

Le deuxième Plan Bois construction (2014-2017) a déjà permis de soutenir trois stratégies prioritaires pour la filière, à savoir le renforcement des compétences et de l'attractivité des métiers de la construction et de la rénovation en bois, la valorisation des feuillus dans la construction et le positionnement des solutions bois sur la réhabilitation.

Ces stratégies nationales sont soutenues et renforcées par des initiatives régionales, comme par exemple la Charte « Bois construction publique exemplaire » lancée en 2015 et signée par plusieurs régions.

Enfin, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a confirmé l'intérêt de l'usage des matériaux biosourcés pour des applications dans le secteur du bâtiment ; cette utilisation des matériaux biosourcés est notamment « encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou la rénovation des bâtiments » (article 14).

Plus récemment, 36 projets viennent d'être retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Immeuble à Vivre Bois » pour la construction d'immeubles en bois.

La SNMB propose ainsi une consolidation économique durable des filières biomasse permettant une mise en cohérence avec les objectifs de la PPE aux différents horizons prévus. Elle présente également des mesures qui permettent de créer sur le long-terme les conditions d'une réorientation des usages conformément à la notion de hiérarchie des usages.

Appliquée à la filière bois, une articulation des usages est proposée dans la SNMB et se traduit opérationnellement de la manière suivante : une valorisation du bois d'œuvre qui ne trouve pas de débouchés pour la production de matériaux afin de produire de l'énergie, principalement sous forme de chaleur. Cette articulation des usages est justifiée par la priorité de relancer, de manière durable, la dynamique de production de bois d'œuvre à utiliser comme matériau dans l'industrie de la construction. Cette approche repose sur le constat unanime qu'il convient de rompre avec un scénario tendanciel défavorable, avec un taux de prélèvement en forêt sensiblement inférieur à la production biologique nette des forêts, et une faiblesse des industries de transformation installées sur le territoire au regard de la ressource disponible ; cette filière ne présente pas actuellement les conditions d'un développement économique durable, en termes d'investissements, de productions et d'emplois consentis pour la valorisation du bois d'œuvre. A court et moyen terme, la construction bois et plus généralement les usages matériaux seront donc très loin de consommer le potentiel productif de la forêt métropolitaine, laissant disponible une ressource très abondante, en particulier pour l'usage énergétique.

Cette articulation des usages s'inscrit dans une perspective de mise en cohérence de l'utilisation de la biomasse à différents horizons temporels, qui s'inscrit nécessairement in fine dans une perspective longue. Ainsi, s'agissant plus particulièrement de l'enjeu relatif au changement climatique, la mobilisation accrue de la biomasse forestière à court terme doit permettre de garantir un respect de l'articulation des usages sur le long terme⁴¹, considérant que :

41 Rapport parlementaire « La biomasse au service du développement durable », 2013

- L'entretien des forêts et des coupes régulières permettent de renouveler les peuplements, de maintenir une production durable et optimisée du bois permettant d'éviter les émissions fossiles.
- Une gestion forestière proactive est l'un des moyens d'anticiper les changements climatiques et d'augmenter la résilience de la forêt française sur le long terme, ce qui aura pour conséquence de sécuriser la fonction de puits de carbone de la forêt ;
- La relance des industries du bois-matériau, reposant sur une valorisation dynamique retrouvée du patrimoine forestier, permettra à moyen terme de générer des réductions d'émissions par substitution d'usage matériaux et d'augmenter le stockage de carbone dans les produits à base de bois, mais également de poursuivre la valorisation énergétique à partir des résidus et coproduits des industries de bois-matériau (avec la vigilance nécessaire en lien avec les vernis et colles sur les bois transformés).

Cette articulation des usages à court terme pour la filière bois correspond à une orientation pragmatique de la SNMB, prenant en compte le temps nécessaire à la relance des filières de valorisation matériau. Il s'agit concrètement, par la relance de la demande et donc des filières industrielles matériaux, de mobiliser plus de bois en relançant l'investissement forestier privé pour le renouvellement sylvicole, permettant ainsi d'agir à la fois pour adapter les forêts au changement climatique tout en augmentant l'offre de bois matériau, puis industrie, et enfin énergie.

Ce principe d'articulation des usages est également appliqué pour la mobilisation des résidus de cultures (et notamment les pailles) : la paille mobilisable (c'est-à-dire après la prise en compte du retour au sol permettant de garantir le maintien du potentiel agronomique et la préservation de la qualité des sols) qui ne trouve pas de débouchés pour les usages agricoles, ou la production de matériaux, fait l'objet d'une valorisation énergétique, principalement sous forme de chaleur. Cette articulation des usages s'inscrit en cohérence avec l'objectif dynamiser la mobilisation de résidus de cultures à utiliser, in fine, comme matériau dans l'industrie de la construction.

C. Une soutenabilité conditionnée à la prise en compte des principaux enjeux environnementaux

Pour garantir une mobilisation durable de la biomasse, la SNMB doit s'assurer de la capacité de renouvellement dans le temps de la biomasse, et pour cela, prendre en compte l'état actuel des ressources et les enjeux environnementaux de cette mobilisation.

Sur des périodes de temps cohérentes avec les dynamiques de la production des filières concernées, la régénération de la biomasse doit être au moins égale à sa consommation. Cela se traduit par une nécessaire vigilance sur la fertilité des sols agricoles et forestiers ainsi que sur l'adaptation des prélèvements à la pérennité de l'écosystème forestier (la forêt française souffre d'un déficit des classes d'âges juvéniles lié à l'insuffisante gestion, à l'inadéquation des essences au marché et au développement de la grande faune). La détermination du volume supplémentaire mobilisable pour chaque ressource tient compte des paramètres techniques, économiques et environnementaux permettant de garantir la durabilité de cette mobilisation supplémentaire ; l'ensemble de ces points de vigilance sont documentés dans les études préalables menées notamment par l'ADEME et l'ONRB⁴².

L'exploitation accrue des écosystèmes afin de produire de la biomasse à usage énergétique est une source de pression sur la biodiversité, l'eau, l'air et les sols. Les incidences découlant de cette pression dépendent fortement des scénarii de développement de ces usages, de la localisation et du dimensionnement des installations nouvelles, et des modes d'exploitation de ces ressources.

Inversement, cette stratégie présente aussi l'opportunité de contribuer à prévenir le développement de risques actuellement induits sur les forêts : incendies, tempêtes, sécheresses, dépérissements etc., et plus généralement, à travers la redynamisation de son exploitation, de promouvoir des modes de gestion particulièrement durables.

42 « Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035 » (ADEME/IGN/FCBA) et « Evaluation des ressources disponibles en France » (ONRB, 2015)

1- Préserver la qualité des sols : un enjeu majeur, une incidence positive avec les mesures de la SNMB

L'exportation des résidus de cultures (agriculture et forêt) aura une incidence sur le fonctionnement des sols et notamment leur fertilité, surtout dans les sols à faible teneur en matière organique (MO). L'export accru et régulier de biomasse peut se traduire par une perte des fertilités chimique, physique et biologique des sols. La diminution de la teneur en matière organique du sol (MOS) est une des huit menaces sur les sols, identifiées par le projet de directive européenne sur les sols⁴³. Une biomasse ne peut être considérée comme une ressource renouvelable que si sa mobilisation n'entraîne pas d'appauvrissement des stocks de MOS de la zone où elle est prélevée⁴⁴.

De même, l'article 1 de la LAAF porte création d'un Livre PRÉLIMINAIRE au Code Rural, où sont définis les objectifs de la politique en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche maritime. Le point 17 de ces objectifs vise à protéger et valoriser les terres agricoles, et indique que « les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologiques, [...]. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier [...] les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. »

La mobilisation de la biomasse ne peut donc se concevoir que dans le respect du maintien de la qualité des sols et en particulier de leur fertilité ce qui inclus leur qualité organique et nécessite donc de prendre en compte les besoins d'allocation de matière organique et d'éléments nutritifs contenus dans la biomasse aux terres afin d'assurer leur capacité de renouvellement et leur contribution à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Les rémanents forestiers⁴⁵ et les résidus de récolte agricoles, s'ils sont laissés sur place, contribuent à limiter l'érosion, augmenter la rétention d'eau et à favoriser la vie du sol. En se décomposant, ils intègrent la MO du sol et accroissent les nombreux services rendus par celle-ci : libération progressive de nutriments (fertilité chimique), stimulation de la vie dans le sol (fertilité biologique), structuration du sol avec meilleure rétention d'eau, plus grande résistance à l'érosion et au tassement (fertilité physique). Ils permettent généralement une plus grande rétention de polluants divers comme certains pesticides et une plus grande biodégradation (protégeant les eaux)⁴⁶. Ainsi l'exportation des résidus et rémanents a une incidence sur l'ensemble de ces bénéfices.

Il est constaté que l'exportation massive des rémanents forestiers entraîne⁴⁷ : une diminution des stocks de MO dans les sols ; une modification de l'activité biologique et des communautés microbiennes des sols ; une diminution significative des stocks de nutriments comme l'azote, le phosphore ou le calcium, avec dans certains cas pour conséquence des stress liés au manque de calcium et également une baisse significative de la croissance des arbres (baisse moyenne d'environ 3 à 7 %). L'impact sur la fertilité du sol est d'autant plus fort si le feuillage est également exporté. L'opération de ressuyage des rémanents sur la parcelle est un moyen de limiter les prélèvements minéraux, de permettre à une partie des rémanents de rester au sol et aux minéraux d'être restitués dans le sol.

Ces effets peuvent être limités par la limitation des volumes exportés, ou l'apport d'amendements (par exemple, retour de cendres sur les terres agricoles et en forêt – s'il était autorisé et sous réserve de son innocuité : il convient donc de les caractériser précisément) et, dans le cas de l'exploitation des rémanents, par une collecte différée⁴⁸. Pour les sols forestiers, l'enjeu est donc de trouver l'équilibre entre la récolte des

43 Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, Comité économique et social Européen et au Comité des Régions - Stratégie thématique en faveur de la protection des sols [SEC(2006)620] [SEC(2006)1165] /* COM/2006/0231 final

44 Adaptation et mise en œuvre du modèle de calcul de bilan humique à long terme AMG dans une large gamme de systèmes de grandes cultures et de polyculture-élevage Bouthier A et al, Innovations Agronomiques 34 (2014), 125-139

45 Les rémanents sont les résidus d'exploitation forestière laissés sur le parterre de coupe, après prélèvement des compartiments d'intérêt (grumes, surbilles de tiges). Ils regroupent les branches de diamètre inférieur à 7 cm (menus bois) et par extension les chutes de découpe, le feuillage et les souches. Ils comprennent également certaines tiges et branches de diamètre supérieur à 7 cm non valorisés.

46 Alleto L., Coquet Y., Benoit P., Heddadj D., Barriuso E., Tillage management effects on pesticide fate in soils. A review, Agron sustain Dev. 2010.

47 Landmann G., Achat D., Augusto L., Bigot M., Bouget C., Boulanger V., Cabral A.-S., Cacot E., Deleuze C., Gibaud G., Nivet C., Pousse N., Richter C., Saint-André L., Thivolle Cazat A., Zeller B., 2015. Projet RÉSOBIO. Gestion des rémanents forestiers : préservation des sols et de la biodiversité. Synthèse de l'étude RÉSOBIO Angers : ADEME, Paris : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - GIP Ecofor

48 Landmann G., Gosselin F., Bonhême I. (coord.), 2009. Bio2, Biomasse et biodiversité forestières. Augmentation de l'utilisation de la biomasse forestière : implications pour la biodiversité et les ressources naturelles. Paris, MEEDM-Ecofor ; et Landmann et al. 2015 (cf. note ci-dessus).

menus bois et le volume des rémanents à laisser sur place. Pour les sols agricoles, l'enjeu est de trouver la fréquence et le volume d'exportation possibles des résidus (cultures et intercultures) pour au moins maintenir les teneurs en MO et en éléments nutritifs des sols. Des recommandations complémentaires de gestion des rémanents issues du projet Gerboise seront prochainement mis à disposition des gestionnaires et propriétaires forestiers.

De la même manière, le prélèvement de résidus non raisonné (canne, paille, menue-paille) et l'implantation massive de cultures dédiées seraient susceptibles d'influer sur la MO des sols agricoles et de ses bénéfices. Le prélèvement de ces résidus envisagé par la présente stratégie est très limité au regard de la ressource totale présageant globalement une incidence limitée sur la MOS⁴⁹. La SNMB prévoit également d'adapter l'ampleur de ces prélèvements et de poursuivre les travaux de R&D nécessaire à la mise en place du suivi nécessaire pour maintenir la MO de tous les types de sols. L'intégration de couverts végétaux, CIVE, et les systèmes de 3 cultures en 2 ans notamment, peuvent permettre une gestion plus dynamique de la MOS tout dégageant des capacités d'exportation de biomasse. Les retours de digestats agricoles et de composts sont des exemples d'économie circulaire permettant un apport de MO dans les sols bénéfique pour la teneur en MOS.

Concernant la filière déchets, la principale problématique sur l'enjeu sol se situe au niveau de l'épandage des digestats issus de la méthanisation des déchets. Selon les techniques d'épandage et les lieux d'épandage (épandage en substitution ou épandage en supplément à d'autres produits résiduels organiques), la MO et la quantité de polluants (polluants organiques, Eléments Trace Métalliques) des sols peuvent être impactées par l'épandage. En effet, l'épandage des digestats permet l'apport de MO mais en moindre quantité que via l'épandage des produits bruts. Néanmoins, la MO des digestats est plus stable que celles des produits bruts, donc l'impact sur la MOS est relativement limité. L'épandage des digestats implique également l'apport de polluants. Néanmoins, les polluants que les digestats contiennent sont généralement apportés en moins grande quantité que via les produits bruts du fait de la concentration supérieure en phosphore et en azote des digestats et des contraintes d'épandages basées sur ces éléments. La SNMB devrait finalement avoir une incidence positive sur les sols dans le cadre de la filière déchets, dans la mesure où elle permettra l'apport en nouveau produit résiduel organique et que les incidences potentiellement négatives sont limitées grâce aux mesures spécifiques (cf chapitre 5) d'amélioration des connaissances des incidences sur le sol des épandages.

La compaction des sols liés aux passages d'engins dans les champs ou les forêts nuit à la capacité d'infiltration du sol favorisant ainsi le risque d'érosion hydrique et de ruissellement. Le bilan sur la compaction de la mobilisation des produits habituellement épandus sur les sols agricoles à des fins énergétiques est difficilement prévisible. En effet, des passages d'engins d'épandage seraient évités (dans le cas où l'on n'épand pas les digestats), mais les sols seraient plus sensibles à la compaction car moins enrichis en MO, et de nouveaux passages pour la fertilisation minérale (même si moins lourd) seraient à prévoir pour maintenir l'apport en nutriments. En forêt, les passages supplémentaires liés à la récolte des rémanents et, le cas échéant, à des apports compensatoires, associés à une diminution de la MOS, pourraient accentuer les effets de compaction et plus généralement le fonctionnement de certains sols.

Sans mesure supplémentaire la SNMB pourrait avoir de nombreuses incidences négatives l'enjeu de protection de la qualité des sols. Pour diminuer les incidences négatives, il est prévu/recommandé de (voir chapitre 5) :

- Améliorer la connaissance agronomique sur les digestats et promouvoir l'amendement des sols ;
- Poursuivre la recherche sur le lien entre MOS et pratiques culturales. Utiliser des outils d'aides à la décision afin de déterminer les quantités de résidus mobilisables et les pratiques culturales complémentaires pour au moins maintenir le niveau de MOS ;
- Promouvoir les pratiques culturales sans labour dans la mesure où cela se traduit par une hausse de la MOS ;
- Prévoir un rapportage de l'usage des produits phytosanitaires ;
- Identifier les zones de sols forestiers sensibles pour lesquelles il faudra limiter les quantités de rémanents exportées afin de prévenir la baisse de leur fertilité ;
- Sensibiliser les acteurs à la compaction des sols et promouvoir les bonnes pratiques culturales (agriculture et forêt) ;
- Promouvoir le rapportage de la qualité de la MOS.

⁴⁹ Source: ONRB, Volume supplémentaire disponible pris en compte dans la SNMB de 8,3 Mt, pour une disponibilité brute supérieure à 30 Mt, considérant que seulement 50% du volume est récoltable, et que 50 % du volume récolté est retourné au sol pour maintenir la MP et la fertilité des sols.

2- Préserver la biodiversité : un enjeu majeur et une incidence positive avec les mesures de la SNMB

Certaines pratiques forestières et agricoles peuvent avoir des conséquences importantes à différentes échelles. L'enjeu de préservation de la biodiversité est donc considéré comme majeur pour ces deux filières et décrit ci-dessous.

a- Liens entre modes d'exploitation forestière et biodiversité

La forêt abrite un grand nombre de variétés d'habitats, d'espèces de faune et de flore.

L'enjeu est la préservation de ce patrimoine dans l'exploitation des forêts. Une part importante de la biodiversité forestière a besoin des microhabitats⁵⁰ présents sur certains arbres, vivants ou morts, tels que des cavités, écorces décollées, fentes... Le plus grand nombre et la plus forte diversité des microhabitats se trouvent sur les très gros arbres, du fait de leur grande dimension et de leur âge avancé.

Une autre part importante de la biodiversité est inféodée aux « bois morts » qui hébergent près de 25 % de la biodiversité forestière⁵¹. Le statut actuel des espèces saproxyliques (qui ont besoin du bois mort pour tout ou partie de leur cycle de vie) fait néanmoins débat dans la communauté forestière⁵². Les niveaux de bois mort sont très probablement plus élevés aujourd'hui qu'il y a quelques décennies (notamment après les tempêtes de 1999), comme le confirme l'augmentation du volume de bois particulièrement favorable à la biodiversité (bois mort et très gros bois vivants) observée au niveau national entre la période 2005-2009 (484 Mm3) et la période 2010-2014 (537 Mm3) par l'IGN. Toutefois, les goulets d'étranglements vécus par les populations d'organismes saproxyliques ont pu conduire à des assemblages aujourd'hui appauvris ou fragilisés qui doivent sans doute toujours être considérés comme vulnérables.

Au travers d'études sur l'intégration de la biodiversité dans la gestion des forêts (depuis 2006) et avec le Plan d'action « forêts » de la première Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB 2004-2010), de nombreux outils ont été développés pour aider à la prise en compte de la biodiversité en sylviculture.

Un bilan complet des implications d'un accroissement accru de biomasse forestière pour la biodiversité doit s'envisager sous différents angles (UICN, 2015), et considérer non seulement les conséquences de l'exportation supplémentaire de bois, de matière organique et d'éléments minéraux, mais aussi les modifications potentielles des peuplements concernés (vers des écosystèmes plus naturels ou au contraire plus artificialisés) ou encore les inconvénients éventuels d'interventions sylvicoles plus fréquentes.

Sur les forêts non exploitées, cette même étude précise que leur remise en exploitation pour la production de bois-énergie induit une modification du peuplement voire de l'écosystème tout entier et en particulier sur la richesse en espèces animales et végétales.

En incitant à récolter plus de bois en forêt, la SNMB a une incidence à la fois sur le volume de vieux bois vivants (récolte à des stades plus précoces), et sur le volume de bois morts sur pied et au sol (récolte en amont de stades sénescents, modification de la résistance des arbres aux phénomènes extrêmes par une adaptation engendrée par la gestion forestière, récolte de menus bois).

La récolte des menus bois (branches et brindilles de moins de 7 cm) et des souches impacte la végétation herbacée, en réduisant l'effet « paillis », qui va profiter aux espèces en milieux ouverts, souvent extra-forestières et permet également à une biodiversité privilégiant ces nouveaux milieux comme les papillons entre autres, de se développer. Les bryophytes, au contraire, vont souffrir de cette réduction de la disponibilité d'habitats et de la protection moindre contre les extrêmes microclimatiques provoquées par la récolte des menus bois. Ainsi, une variation de l'abondance des collemboles, acariens, insectes prédateurs, diptères, des communautés fongiques (saprophytes et symbiotiques), et de la méso-faune du sol (macroarthropodes et enchytréides) est à prévoir.

50 Emberger C., Larrieu L., Gonin P. 2013. Dix facteurs clés pour la diversité des espèces en forêt. Comprendre l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP). Document technique. Paris : Institut pour le développement forestier, mars 2013, 56p.

51 Bouget, C. 2007. Enjeux du bois mort pour la conservation de la biodiversité et la gestion des forêts. Rendez-vous Techniques ONF, n°16, printemps 2007, pp 55-59.

52 Landmann et al. 2009

La biodiversité forestière pourrait aussi être impactée par la modification des sols forestiers présentée dans la partie « sols » : modification de la fertilité, et de la faune associée au sol.

À l'échelle régionale, une exploitation accrue des bois pourrait altérer les trames vertes ; par ailleurs, en cas d'uniformisation des modes de gestion et la standardisation des peuplements pourrait se réduire et la biodiversité spécifique s'en trouverait affectée. Enfin, il y a un risque potentiel d'une augmentation des surfaces forestières induites par l'affaiblissement de la compétitivité globale de l'agriculture en France qui conduit à une déprise agricole, et que cela se fasse au détriment des terres arables indispensables à la sécurité alimentaires nationale et globale, au développement nécessaire de la bio-économie, aux paysages de nos campagnes et moyenne montagne avec une fermeture des milieux, et des milieux naturels (prairie, zone humide, ...) essentiels à la biodiversité.

Toutefois, la SNMB pourrait aussi avoir certaines incidences positives sur la biodiversité :

- la mise en œuvre de la SNMB stimulera l'effort de renouvellement, reconnu comme actuellement très insuffisant (PNFB), ce qui aura pour effet de diversifier les habitats forestiers en milieux ouverts/rajeunis et multiplier les écotones intra-forestiers (avec toute la biodiversité qui leur est associée)
- l'effort accru de renouvellement permettra aussi de diversifier localement et à l'échelle régionale le pool des espèces-objectifs et systèmes de production (davantage de plantations) ; cela induira une plus forte diversité des types de couverts, qui sera très vraisemblablement favorable à la diversité floristique, animale et fongique

Pour diminuer ces incidences négatives sur la biodiversité et favoriser les incidences positives, le Programme National de la forêt et du Bois (PNFB) suggère de valoriser à l'échelle régionale certaines pratiques :

- Laisser les souches et une large partie des rémanents (restes de branches ou de troncs non récoltés) sur place ;
- Conserver du bois mort en forêt ;
- Créer des îlots de sénescence ;
- Veiller à la diversité des essences par massif ;
- Dans les DOM, protéger les écosystèmes forestiers particulièrement sensibles, notamment les mangroves.

En s'inscrivant dans la continuité du PNFB et de la stratégie nationale pour la biodiversité et en veillant à une mobilisation de la ressource de bois en forêt équilibrée avec les enjeux de préservations de la biodiversité (préservation de certains types de bois favorables à la biodiversité), sans mesure environnementale spécifique, la SNMB aurait à la fois des incidences positives et des incidences négatives sur les points d'attention soulevés ci-dessus vis-à-vis de la biodiversité forestière. Une mesure spécifique opérationnelle est retenue vis-à-vis de la biodiversité (préservation de vieux bois favorables à la biodiversité sur pied et au sol). Des mesures de connaissances, de sensibilisation et de formation des acteurs sont aussi prévues (cf. chapitre 5). Enfin, d'autres mesures visent plus spécifiquement la préservation de la qualité des sols, de l'eau et des paysages. L'ensemble de ces mesures devraient permettre que la SNMB ait une incidence globale positive sur la biodiversité, incidence qui sera fortement dépendante des conditions de mises en œuvre de la SNMB, et notamment de la grande variabilité locale de la biodiversité et des modes de gestion. L'incidence de la SNMB sur la biodiversité forestière devra toutefois faire l'objet d'une attention particulière, comme suggéré dans les indicateurs de suivis retenus..

b- Liens entre modes d'exploitation agricole et biodiversité

Certaines pratiques agricoles peuvent avoir des incidences sur la biodiversité en modifiant le fonctionnement d'écosystèmes, d'habitats et d'espèces⁵³:

- Le travail du sol : réalisé de façon répétée, il a un effet négatif sur la richesse spécifique ou l'abondance de nombreux organismes ;

53 X. Le Roux, R. Barbault, J. Baudry, F. Burel, I. Doussan, E. Garnier, F. Herzog, S. Lavorel, R. Lifran, J. Roger-Estrade, J.P. Sarthou, M. Trommetter (éditeurs), 2008

- L'utilisation de pesticides : globalement, les produits phytosanitaires de synthèse sont considérés comme l'un des facteurs majeurs responsables du sévère déclin de la biodiversité dans les agro-écosystèmes des pays industriels⁵⁴;
- La fertilisation : l'accroissement du niveau de disponibilité des ressources qui résulte de la fertilisation se traduit par des effets généralement positifs sur l'abondance et la croissance des organismes vivants dans le sol et dans la végétation des parcelles cultivées, à condition d'une part qu'ils soient adaptés aux conditions de milieu où les disponibilités en éléments minéraux sont fortes, et d'autre part de ne pas atteindre des seuils de toxicité. Les effets sur la richesse spécifique et la diversité sont par contre plus contrastés.
- Certaines cultures peuvent aussi accroître la biodiversité (cultures pérennes, agroforesterie...).

L'accroissement des apports de fertilisants se traduit principalement à deux niveaux :

- Sur la biodiversité des organismes du sol, directement concernés par l'évolution physico-chimique de l'environnement édaphique, très affecté par la fertilisation ;
- Sur la biodiversité des organismes liés au statut nutritionnel des plantes, avec une modification des chaînes trophiques.

Enfin, il y a un risque que l'augmentation potentielle des surfaces agricoles induite par les cultures pérennes se fasse au détriment des milieux naturels (forêt, prairie, zone humide, ...) essentiels à la biodiversité. Ce risque est limité compte-tenu de la prudence de la SNMB quant au développement de ces cultures.

Les pratiques agricoles doivent prendre en compte l'ensemble de ces points de vigilance. Et les effets sur la biodiversité sont à mettre au regard d'une augmentation potentielle de la production, dans le respect des enjeux environnementaux. Les effets de l'exploitation accrue de la biomasse agricole et forestière sont d'autant plus à surveiller lorsque ces pratiques concernent des zonages sensibles du point de vue de la biodiversité :

- les zonages environnementaux (zonages réglementaires et ZNIEFF qui constituent des espaces remarquables) ;
- les territoires sur lesquels ont été identifiés des enjeux relatifs à la biodiversité remarquable (espèces protégées) ou particulièrement vulnérables (zones humides) ;
- les zones identifiées comme constituant une trame écologique (trame verte et bleue) en particulier dans le cas présent les haies bocagères ou la sous-trame forestière identifiée dans les stratégies régionales de cohérence écologique.

En s'inscrivant dans la continuité du plan national de développement de l'agroforesterie et de la stratégie nationale pour la biodiversité et en veillant à une mobilisation de la ressource biomasse agricole équilibrée avec les enjeux de préservations de la biodiversité (zonages sensibles du point de vue de la biodiversité et modérations des intrants), la SNMB a une incidence incertaine sur les points d'attention soulevés ci-dessus vis-à-vis de la biodiversité agricole. Des mesures de connaissances, de sensibilisation et de formation des acteurs sont aussi prévues (cf. Chapitre 5). Enfin, d'autres mesures visent plus spécifiquement la préservation de la qualité des sols, de l'eau et des paysages et ont indirectement une incidence positive sur la biodiversité.

3- Préserver la qualité paysagère et limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers : des enjeux importants, une incidence neutre voire positive avec les mesures de la SNMB

Deux types de paysages se côtoient en France et sur lesquels la SNMB peut avoir une incidence : des paysages plus ou moins artificialisés (espace rural artificialisé, littoral artificialisé, espaces de cultures avec fortes marques du bâti, ...), et des paysages naturels ou semi-naturels (prairies permanentes, l'essentiel des forêts, espaces ouverts de grandes cultures, ...) auxquels les citoyens français, citadins et ruraux, sont particulièrement attachés.

⁵⁴ Gibbs, K.E., Mackey, R.L. & Currie, D.J. (2009) Human land use, agriculture, pesticides and losses of imperiled species. *Diversity and Distributions*, 15, 242–253.; Kerr, J.T. & Cihlar, J. (2004) Patterns and causes of species endangerment in Canada. *Ecological Applications*, 14, 743– 753.

À l'échelle de l'occupation du sol français, la SNMB contribue au maintien et à la non-artificialisation des espaces agricoles et forestiers, en confortant leur valeur économique et les services écosystémiques qu'ils rendent. L'incidence plus large de la SNMB sur la transformation de l'occupation des sols dépend toutefois d'autres plans et programmes : du PNFB pour les espaces forestiers, du projet agro-écologique pour la France (2012), de la stratégie nationale bas carbone, de documents régionaux (schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires, schémas régionaux de cohérence écologiques, schémas régionaux climat air énergie, schémas de cohérences territoriales...), de plans relatifs aux PNR et les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi, PLU) Pour les filières agricoles et forestières, l'incidence de la SNMB sur l'enjeu de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est donc considéré comme neutre.

La mobilisation et la non mobilisation de la biomasse peuvent aussi modifier l'aspect des différents milieux : types de peuplement, prélèvement de haies, présence de cultures d'hiver, modification de l'aspect visuel des exploitations agricoles et forestières, création de dessertes forestières... La préservation de ces éléments paysagers dépend de l'articulation trouvée entre leurs différents usages, les localisations et la temporalité des prélèvements. Les incidences notables de la SNMB sur l'enjeu de préservation des paysages sont globalement neutres voire positives pour les filières agricoles et forestières. Cependant elles dépendront fortement d'autres politiques publiques et privées. Des mesures supplémentaires (cf. Partie) spécifiques de suivi de l'évolution de ces différentes surfaces, ainsi que des mesures de prise en compte de la fonction d'accueil du public permettent de renforcer les incidences positives de la SNMB.

La mobilisation de la filière co-produits et déchets devrait avoir peu d'incidences permanentes sur les paysages.

4- Gestion durable des ressources en eau : un enjeu important, des incidences positives avec les mesures de la SNMB

La ressource en eau peut être à la fois menacée par la contamination de sa qualité par des polluants, et par la réduction de sa quantité disponible suite aux prélèvements.

Concernant le prélèvement de la ressource en eau, la mobilisation de la biomasse agricole à des fins énergétiques peut accentuer la pression sur la ressource en eau (interception, transpiration), l'hydrologie d'un bassin versant et le maintien des débits d'étiage, d'autant plus dans le contexte du changement climatique. La mobilisation de la biomasse agricole est également susceptible d'accroître la pression relative à la contamination des eaux par une utilisation accrue d'intrants comme cela peut être le cas pour certaines cultures intermédiaires entraînant des pollutions diffuses. Une grande partie des polluants retrouvés dans l'eau sont issus des produits utilisés dans l'agriculture (pesticides, engrais de synthèse, métaux lourds, etc. ...). La concentration de nitrates dans l'eau n'a que peu diminué pour les eaux de surface et a même augmenté pour les eaux souterraines entre 1996 et 2016 en France⁵⁵. Toutefois, l'augmentation de la couverture végétale des sols à laquelle va contribuer la SNMB permet de capter l'azote et de le fixer dans la plante afin d'éviter les fuites de nitrates dans l'eau. De plus, cela permet de fournir de l'azote pour la plante suivante. Dans le cadre de la SNMB, les CIVE pourront représenter une source de revenu complémentaire pour les agriculteurs selon leur place dans les projets de méthanisation et leur rentabilité par rapport à des effluents d'élevage et biodéchets. Il existe alors un risque que la SNMB favorise l'usage d'engrais et de phytosanitaires sur des cultures qui n'en consommaient pas auparavant, même si ce risque est à nuancer en fonction du coût de tels intrants et parce que les agriculteurs doivent respecter les règles de la PAC dans la gestion de leur assolement et itinéraires. Il existe alors un risque que la SNMB favorise l'usage d'engrais et de phytosanitaires sur des cultures qui n'en consommaient pas auparavant, même si ce risque est à nuancer en fonction du coût de tels intrants. Dans le cas de zones soumis à érosion ou de captage d'eau, certaines espèces pérennes comme le miscanthus ont un impact positif vis-vis de la réduction des nitrates et molécules

⁵⁵ Sources : Agence de l'Eau – BRGM, banque ADES, Réseaux RCS, RCO – Météo France, Medde/DEB. Traitements SOes, 2014

chimiques (zéro intrant possible y compris zéro désherbage chimique qu'on peut remplacer par désherbage mécanique). Dans ces zones, il est alors nécessaire de privilégier du zéro intrant. Plus généralement, la SNMB a une incidence importante sur la ressource en eau dans le cadre de la filière agricole : une dizaine de mesures (cf. Partie V) sont ainsi proposées dans le cadre de la SNMB, et notamment l'organisation d'un rapportage sur les intrants utilisés pour les CIVEs, et la promotion du plan Ecophyto, afin de limiter les incidences négatives potentielles de la SNMB voire d'avoir des incidences positives dans certains cas en fonction des intrants utilisés.

La mobilisation de la biomasse forestière pourrait également avoir une incidence sur le changement de composition et de structure des massifs forestiers résultant de nouvelles pratiques sylvicoles. Cela peut favoriser l'érosion éolienne et hydraulique des sols et altérer les dynamiques sédimentaires à des échelles locales, mais aussi à des échelles plus larges. Ainsi, la modification morphologique des forêts ainsi que des abords des cours d'eau (la présence des ripisylves) a une incidence certaine sur la capacité de filtrage des polluants et de rétention des eaux de la forêt. Aussi, le bois mort au sol favorise la colonisation par les mycorhizes⁵⁶ et constitue un réservoir d'humidité et une protection des semis ligneux contre les extrêmes micro-climatiques (vent, insolation, etc.)⁵⁷. Les forêts contribuent ainsi à l'approvisionnement en eau du pays en alimentant les cours d'eau et les nappes phréatiques. En s'inscrivant dans la continuité du programme national de la forêt et du bois, la SNMB a une incidence neutre sur la ressource en eau dans le cas de la filière forestière. Toutefois, on gardera en mémoire qu'une sylviculture plus dynamique pourrait avoir une influence négative sur les ressources en eau dans les régions où les ressources en eau sont limitées, et où il y a alors concurrence entre différents usages⁵⁸.

Dans le cadre de la filière déchets, la principale problématique sur l'enjeu de la ressource en eau se situe au niveau des débouchés disponibles pour l'épandage du digestat issu de la méthanisation. Ces débouchés peuvent être limités localement du fait des faibles surfaces épandables disponibles et des réglementations mises en place pour préserver la qualité de l'eau contre les pollutions azotées. La SNMB devrait avoir une incidence neutre voire positive sur la ressource en eau dans le cadre de la filière déchet, compte tenu des mesures spécifiques (cf chapitre 5) d'amélioration des connaissances (portant notamment sur les processus de biodégradation des différents produits organiques lors du retour au sol).

5- Préservation de la qualité de l'air : un enjeu modéré et des incidences neutres avec les mesures de la SNMB

De manière générale, la mobilisation de la biomasse sur les quatre filières aura une incidence locale sur la qualité de l'air, principalement à travers les émissions de polluants atmosphériques liées au transport engendré par la mobilisation accrue de la biomasse. Cette incidence négative pourra être maîtrisée par les recommandations relatives au renforcement des performances environnementales sur l'optimisation de la mobilisation, des modes de collecte, et l'optimisation de la logistique.

Par ailleurs, la production de la biomasse agricole et des effluents d'élevage, engendre l'émission de polluants atmosphériques (notamment l'ammoniac (NH₃) par l'utilisation d'engrais azotés, le travail de la terre et les pratiques d'élevage (bâtiments, stockage, épandage,...). En particulier, l'épandage des engrais génère des émissions d'ammoniac (précurseurs particules secondaires et le contributeur aux processus d'acidification et d'eutrophisation) et la méthanisation rend l'azote des effluents plus à risque de

56 Smith J.E. et al., 2002. Species richness, abundance, and composition of hypogeous and epigeous ectomycorrhizal fungal sporocarps in young, rotation-age, and old-growth stands of Douglas-fir (*Pseudotsuga menziesii*) in the Cascade Range of Oregon, U.S.A. Canadian Journal of Botany, 81 (2) : 186-200.

57 Proe M. F., Dutch J., Griffiths J., 1994. Harvest residue effects on micro-climate, nutrition, and early growth of Sitka spruce (*Picea sitchensis*) seedlings on a restock site. New Zealand Journal of Forest Science, 24 : 390-401.

58 Dambrine E., Granier A., Bréda, N., Nancy, Guérold F., Probst A., Cosandey C., Nicolas M., 2009. Impacts de l'utilisation accrue de biomasse forestière sur les eaux de surface. In: Landmann G., Gosselin F., Bonhême I. (coord.), 2009. Bio2, Biomasse et biodiversité forestières. Augmentation de l'utilisation de la biomasse forestière : implications pour la biodiversité et les ressources naturelles. Paris, MEEDM-Ecofor, pp 125_131.

volatilisation sous forme d'ammoniac. De la même manière que pour la ressource en eau, la SNMB recommande des bonnes pratiques agricoles pour limiter les émissions de poussières avec l'utilisation d'un matériel adapté et l'organisation du rapportage des intrants utilisés pour les CIVE. La SNMB aura donc une incidence importante mais maîtrisée sur la protection de la qualité de l'air dans le cadre de la filière agricole.

Au-delà de ces incidences liées aux conditions de mobilisation de la biomasse, il faut ici rappeler que l'utilisation de la biomasse comme source de production de chaleur génère, lors de sa combustion, des émissions importantes de polluants atmosphériques si elle est réalisée dans de mauvaises conditions : c'est le cas pour les foyers ouverts ou inserts peu performants installés avant 2000. En effet, celle-ci se caractérise par la formation importante de gaz polluant l'atmosphère (monoxyde de carbone, le méthane, des composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du protoxyde d'azote. La combustion incomplète du bois s'accompagne aussi de la formation des particules fines et ultra-fines dont les effets sur la santé sont aujourd'hui avérés. Le parc existant d'appareils de chauffage au bois domestique est ancien (10 ans d'âge moyen de l'équipement) et peu performant (les foyers ouverts représentent 18 % du parc), donc potentiellement polluant⁵⁹. Selon une étude CITEPA (2009) un poêle performant émettrait 80 % de PM10 en moins qu'un poêle datant d'avant 1996, d'après des tests réalisés en conditions réelles sur ces types d'appareils⁶⁰. Toutefois, l'appareil de chauffage, aussi performant qu'il puisse être, utilisé dans de mauvaises conditions, ne respectera pas les réductions d'émission promises. En effet, la qualité du bois, notamment son taux d'humidité (inférieur à 20 %) et son essence (certaines essences peuvent émettre plus que d'autre mais beaucoup d'incertitudes persistent sur ce point) ainsi que les pratiques d'allumage (ex : par le haut plutôt que par le bas) sont autant de facteurs déterminants pour une bonne combustion et, par conséquent, une réduction significative des émissions de polluants. Pour assurer une bonne qualité du bois de chauffage, des certifications existent telles que « NF Bois de Chauffage ».

D. Aspects sociaux et enjeux économiques

1- Mobilisation de la biomasse forestière

a- Contraintes économiques existantes

La forêt et sa gestion se trouvent au croisement de dynamiques socio-économiques et industrielles. Le développement et la consolidation de la filière bois-énergie sont de plus en plus limités par des effets tant conjoncturels que structurels quant à la disponibilité de la biomasse.

Au plan conjoncturel, on peut noter les effets climatiques tant sur l'intensité de la demande pour la chaleur que sur la disponibilité de la ressource, quand notamment les saisons pluvieuses entravent la mobilisation du bois en forêt. Il s'ensuit des périodes de tension dans l'accès à la ressource comme en 2013 et des périodes inverses de difficulté à écouler les stocks (avec des conséquences économiques pour l'ensemble de la filière forestière) comme en 2016.

Le premier élément structurel est bien sûr le lien au développement de l'ensemble de la filière forestière⁶¹.

Le dialogue avec un grand nombre d'acteurs est nécessaire pour développer des unités de production de taille industrielle, et pour traiter des ressources hétérogènes en nature et en qualité.

⁵⁹ Source ADEME 2013 « Etude sur le chauffage domestique au bois : marchés d'approvisionnement », p 87

⁶⁰ Source ADEME 2015, « Caractérisation technique et segmentation du parc des appareils de chauffage domestique au bois en maison individuelle », p93)

⁶¹ « Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois », mission confiée à M. Jean Puech, ancien ministre, rapport remis, le 6 avril 2009, à M. Nicolas Sarkozy, Président de la République. « Faire de la filière forêt-bois un atout pour la France », rapport de la Commission des Finances du Sénat (n° 382, 2014-2015).

Au plan national, les efforts des pouvoirs publics ont permis de structurer une filière bois-énergie encore fragile. C'est l'un des défis du contrat de filière que d'améliorer durablement cet accès à la ressource, que ce soit pour l'énergie, les panneaux de particules, la pâte à papier, et l'ensemble des usages matériaux en émergence. Il s'agit d'assurer la meilleure mutation possible d'une situation antérieure marquée par une forte dissymétrie quantitative entre l'offre forestière et la demande industrielle à des marchés dont dorénavant les rapports de force sont plus équilibrés et complexes.

Le développement du marché bois-énergie a déjà apporté une nouvelle valeur économique aux exploitations forestières et il contribue à rentabiliser des travaux auxquels les propriétaires avaient renoncé (absence de débouché, renchérissement de la main d'œuvre forestière ...). Il permettra de reconsidérer les itinéraires sylvicoles et de financer une partie des travaux d'adaptation et prévention des risques climatiques.

b- Les conséquences de la mobilisation pour l'emploi

La filière forêt-bois génère à elle seule en 2014 environ 440 000 emplois au sein de 60 000 entreprises de 1^{ère} transformation, 2^e transformation, de distribution et de mise en œuvre. Parmi ces emplois, les métiers du bois énergie représentent environ 30 000 emplois, en prenant en compte les emplois directs (50 %) et indirects (y compris l'approvisionnement, le commerce et les équipements). À cela s'ajoute les emplois informels liés à l'auto approvisionnement en bois bûche évalués également à environ 30 000 emplois⁶².

Le contrat stratégique de la filière bois (CSF bois) fixe par ailleurs des objectifs de croissance d'emplois pour soutenir le développement de la filière. Plus généralement, la mobilisation de la biomasse est nécessaire au développement de la bioéconomie, qui est un levier important pour l'atteinte des objectifs de la LTECV et qui permettra la création d'emplois non délocalisables. Il s'agit d'une tendance que la mise en œuvre de la SNMB permettra de poursuivre – en veillant à une bonne articulation des usages de la biomasse, et donc à la préservation des emplois existant dans les filières en place et s'approvisionnant en BIBE. L'augmentation de + 50 % des emplois dans la filière bois énergie est ainsi évaluée dans les dix prochaines années.

c- Aspects sociologiques

Le changement des pratiques, nécessaire pour mettre en place une politique de bois-énergie ambitieuse, peut se déployer avec plus ou moins de progressivité. En particulier, l'essentiel de la ressource forestière à mobiliser est située en forêt privée. Or les propriétaires forestiers sont d'abord tournés vers un bénéfice matériel (autoconsommation), puis vers des dimensions immatérielles (aspect patrimonial, espace de promenade et de loisir, cadre paysager), et peu vers un bénéfice économique du fait notamment des prix actuellement pratiqués. À cela s'ajoute le fait que les propriétaires forestiers sont en grande majorité âgés (42% ont plus de 65 ans contre 23% dans la population française) et voient la forêt comme un patrimoine à transmettre à leurs enfants⁶³. Le renouvellement de la ressource forestière, étant donné les coûts opérationnels élevés, n'est donc pas une priorité et ne compense pas « le prix de tranquillité ».

Par ailleurs, la forêt assure de nombreux services écosystémiques à l'homme dont certains immédiatement perceptibles par le grand public : le support d'activité récréative (chasse, cueillette, promenade, sports, ...) et de tourisme qu'il est nécessaire d'articuler avec l'usage bois-énergie (appréciation différente des paysages forestiers, perturbations physiques et sonores des espaces d'activités récréatives, ...). De plus, le public non forestier est souvent attaché à une vision de situation immuable des forêts et en particulier apprécie peu l'idée de couper du bois en forêt, et encore moins de la brûler. La sensibilisation du public et l'articulation des usages de la ressource doit permettre de lever ces freins sociologiques et de promouvoir la récolte de biomasse forestière comme une opportunité de développement des territoires.

Enfin, les freins sont parfois institutionnels autant que sociologiques (forte segmentation du secteur, difficulté à mener des approches territoriales...). Le développement de véritables dynamiques territoriales positives nécessite l'évolution des représentations institutionnelles en place et l'entrée de nouveaux acteurs dans le système. Lorsque cette évolution est réussie, le développement de la bioéconomie peut ainsi être une opportunité de repenser les rapports sociaux sur les territoires ruraux.

62 Dynamiques de l'emploi dans les filières bioéconomiques, CGAAER, 2016

63 Etude Résofop 2009 réalisée par le CREDOC « Développement durable : les propriétaires forestiers sont attachés à leur patrimoine mais peu motivés par son exploitation commerciale ».

2- Mobilisation de la biomasse agricole

a- Freins et leviers

Depuis plusieurs années déjà, le secteur agricole est fortement engagé dans le développement de la biomasse-énergie, dont l'un des principaux marqueurs fut l'essor considérable des biocarburants (notamment conventionnels) entre 2005 et 2010. A titre d'illustration, la production annuelle d'huile de colza à destination du biodiesel est passée d'une vingtaine de milliers de tonnes d'huiles brutes en 2005 à plus d'un million en 2009. Plus récemment, l'agriculture s'est également illustrée dans la production de biogaz et le développement des unités de méthanisation à la ferme ; d'une vingtaine d'unités en 2010, on compte aujourd'hui près de 450 installations de méthanisation dont environ 250 avec des intrants d'origine agricole. Si la filière est aujourd'hui majoritairement tournée vers la cogénération, la montée en puissance de l'injection de biométhane est notable (environ 20 sites raccordés et plus de 300 projets).

Cependant, malgré des développements prometteurs les premières années, les filières de production d'énergie à partir de biomasse agricole ont rencontré et rencontrent aujourd'hui encore des difficultés majeures qui freinent leur croissance. Tout d'abord, la production de biocarburants a dû faire face à un fort ralentissement de la demande, notamment en biocarburants conventionnels, suite à une révision à la baisse des objectifs d'incorporation de l'Union Européenne au regard des incertitudes sur les changements d'affectation des sols et les émissions induites de gaz à effet de serre. Dès lors, les efforts ont été accentués sur les biocarburants non-conventionnels mais l'industrialisation de leur production reste encore timide, et leur développement devra être suivi attentivement compte-tenu de l'impact potentiel sur la ressource en biomasse ligno-cellulosique. Ensuite, concernant la méthanisation à la ferme, après quelques années de fonctionnement, les premiers retours d'expérience ont mis en évidence la nécessité d'adapter les modalités et niveau de soutien existants à la réalité d'une filière émergente et dynamique.

Finalement, bien que le secteur soit demandeur de ces nouvelles voies de valorisation économique dans l'actuel contexte de crise économique qu'il connaît, leur essor reste aujourd'hui limité du fait des contraintes existantes : incertitudes sur les impacts du changement d'usage des sols et insuffisante lisibilité des politiques publiques en biocarburants, fragilité économique des exploitations rendant difficile la réalisation des investissements nécessaires en méthanisation, besoins R&D pour les nouvelles filières, etc.

b- Conséquences sur l'emploi

Malgré les difficultés économiques qu'il rencontre, le secteur agricole reste un secteur d'activité majeur en France avec environ 700 000 emplois directs (c'est-à-dire dans les exploitations agricoles) et 600 000 à 1 200 000 emplois indirects selon les études. Cependant, là encore, la tendance est à la baisse avec près d'un quart des emplois perdus au cours des 20 dernières années, et une importante perspective de départs à la retraite dans les années à venir (INSEE première n°1508, juillet 2014).

Aussi, le développement de la mobilisation et de la valorisation de la biomasse agricole représente une opportunité sociale pour l'agriculture, aussi bien pour les exploitants agricoles que pour les acteurs de l'aval. A titre d'illustration, l'implantation d'une unité de méthanisation agricole individuelle (de 250 kWe) engendrerait des besoins en main d'œuvre de 7,13 ETP/an/MW pour le développement et la construction et 4,80 ETP/an/MW permanents⁶⁴. Concernant la filière biocarburants, il s'agit d'une filière déjà structurée qui génère aujourd'hui près de 20 000 emplois (directs, indirects et induits) avec une croissance raisonnée attendue²³. De même, bien que dans une moindre mesure, le développement de pratiques telle que l'agroforesterie serait également source d'emplois (4 jours par hectares sont nécessaires à l'implantation puis environ 1 jour par an et par hectare pour l'entretien). Le rapport CGAER « Dynamiques de l'emploi dans les filières bio- économiques » (2016) cite l'équivalent d'un ETP pour 1000 tonnes de biomasse mobilisées. La mobilisation de la bioénergie couplée à la production de matériaux biosourcée (composite, matériaux de construction...) seront générateurs d'emplois.

⁶⁴ Source : L'emploi dans la filière biogaz française de 2005 à 2020, 2014, ATEE Club Biogaz (http://atee.fr/sites/default/files/2014-0619_etude_emploi_rapport_clubbiogaz_0.pdf)

c- Aspects sociologiques

La mobilisation de biomasse agricole pour produire de l'énergie soulève évidemment des questionnements éthiques du fait des risques de détournement d'une partie des ressources alimentaires cf. § B-2 ci-dessus.

En second lieu, d'autres freins de nature sociologique peuvent être mis en avant : un risque d'augmentation de la charge de travail pour les exploitants agricoles qui n'auront pas la possibilité d'embaucher, des risques sanitaires et physiques pour les exploitants du fait de la manipulation de nouveaux matériels en dehors de leurs compétences habituelles (comme les méthaniseurs), etc.

Cependant, de nombreuses conséquences positives sont aussi à prévoir : tout d'abord, le fait d'augmenter la valeur économique de l'agriculture devrait aider à lutter contre la perte continue des surfaces agricoles au profit notamment des sols artificialisés (de manière simplifiée, on parle généralement d'une perte annuelle équivalente à un département

tous les dix ans). D'autre part, le secteur agricole verrait sa valeur « sociétale » renforcée, le secteur se trouvant ainsi au cœur de la lutte contre le changement climatique et la croissance verte. Enfin, pour les exploitants, cela peut représenter une opportunité de diversifier leur revenu avec l'introduction de nouvelles productions et pratiques (agroforesterie, cultures pérennes, cultures intermédiaires à vocation énergétique, etc.).

3- Mobilisation de la biomasse déchets

La filière déchets, étant fondée sur des ressources peu valorisables, n'est pas confrontée à la même problématique que les autres filières. Elle rencontre en effet peu de concurrence de la part d'autres opérateurs économiques qui pourraient mettre en danger sa mobilisation. Une difficulté demeure, en revanche, dans la collecte sélective, notamment en ce qui concerne les déchets alimentaires et les déchets verts⁶⁵. La valorisation énergétique des déchets se fait majoritairement par méthanisation, pour les déchets alimentaires, les déchets verts cellulosiques et les boues de station d'épuration. Les refus de compostage peuvent quant à eux être valorisés en installation de combustion.

a- Impact sur l'emploi

L'analyse socio-économique de la filière déchet en cherchant à isoler les déchets verts, alimentaires et les boues de STEP est particulièrement complexe de par la multiplicité des branches d'activités en cause (épuration, épandage, compostage, méthanisation, collecte, etc.). Le CGAAER a effectué une première estimation de l'ordre de 15 000 à 16 000 emplois directs et assimilés, dédiés aux filières de valorisation des déchets verts et alimentaires et des sous-produits organiques (collecte des biodéchets ; compostage ; boues, huiles végétales de récupération et méthanisation, etc.) Néanmoins cette estimation prend en compte des emplois non concernés par la SNMB comme ceux dédiés à la collecte et au recyclage des vieux papiers et cartons. Un examen rétrospectif de ces activités entre 2003 et 2010 a permis de chiffrer l'évolution tendancielle à environ +2 % par an²³. Il s'agit d'une tendance que la mise en œuvre de la SNMB permettra de consolider.

Une meilleure valorisation de la biomasse des territoires offre des perspectives de croissance pour différents secteurs : industriel par la transformation de la biomasse solide ou liquide, agricole par la production de cultures énergétiques destinées au marché des biocarburants, à la méthanisation ou aux chaufferies, sylvicole pour la production de bois, au secteur du bâtiment pour l'utilisation de matériaux de construction. Cette valorisation crée des emplois en partie non délocalisables dont il est cependant difficile d'évaluer précisément le nombre en tenant compte des emplois détruits ou substitués dans les différentes filières fossiles concernées⁶⁶.

⁶⁵ Rapport d'information « La biomasse au service au développement durable », 2013

⁶⁶ cf notamment rapport CGAER- Dynamiques de l'emploi dans les filières bioéconomiques
http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/cgaaer_15056_2016_rapport.pdf

Dans le secteur du bois-énergie, l'ADEME donne à titre indicatif le ratio suivant : 1 000 tonnes de bois correspond à environ 1 emploi dans la filière amont d'approvisionnement.

Concernant plus particulièrement la filière de méthanisation, le CLUB Biogaz de l'ATEE a recensé, en 2013, sur 370 sites opérationnels français de méthanisation, 1 700 emplois directs et indirects (y compris chez les équipementiers et sous-traitants). À l'horizon 2020, l'ATEE évalue que ce chiffre d'emplois dans la filière méthanisation pourrait être multiplié par dix (10 000 emplois de construction et production d'énergie et 5 000 emplois d'exploitation maintenance)⁶⁷.

Néanmoins, il est nécessaire de noter que ces estimations concernent l'ensemble de la filière méthanisation, comprenant la méthanisation à la ferme et la méthanisation des effluents agricoles et non uniquement la méthanisation des déchets. De plus, le développement de la méthanisation reste encore lent, progressif et dépendant d'une tarification énergétique bonifiée pour assurer sa rentabilité. Ainsi, un développement aussi important de la filière reste incertain et les autorités politiques françaises annoncent à ce sujet un prévisionnel de l'ordre de 6 000 emplois à terme pour l'ensemble de la filière méthanisation⁶⁸. Enfin, la valorisation de déchets actuellement non collectés sélectivement (notamment les déchets alimentaires) créera des emplois pour leur collecte, mais leur nombre est aujourd'hui difficile à estimer.

67 L'emploi dans la filière biogaz française de 2005 à 2020, ATEE Club Biogaz, 2014

68 Dynamiques de l'emploi dans les filières bioéconomiques, CGAAER, 2016

Partie III – La demande : évaluation des ressources supplémentaires de biomasse nécessaires pour satisfaire la demande, notamment énergétique

A. Métropole

Horizons 2018 et 2023

- L'augmentation des besoins énergétiques est évaluée sur la base des objectifs des deux Programmations Pluriannuelles de l'Énergie (PPE) métropolitaines, c-à-d de la métropole continentale et de la Corse (moyennant aussi des hypothèses de rendement et de temps de fonctionnement des installations, cf. annexe 2).
- L'évolution des besoins matériaux et chimie est nécessairement plus lente compte-tenu du développement des filières industrielles et commerciales qu'elle nécessite. Très dépendante du développement de multiples filières parfois très spécifiques, elle est aussi plus délicate à chiffrer. À ce stade, ont uniquement été intégrées la progression du bois matériau envisagée dans l'étude IGN-FCBA (scenario de « marché atone » pour la référence PPE, scenario « énergie&industrie » pour la variante PPE), ainsi que la progression des besoins de la chimie verte et l'évaluation des besoins en fibres, dérivés et autres charges pour les matériaux issues des travaux de la stratégie bioéconomie. Une compilation des prospectives disponibles sur les usages matériaux de la biomasse est en cours à la demande des ministres signataires du contrat stratégique de la filière bois.

Horizons 2030 et 2050.

- À ces horizons, il ne s'agit plus d'une planification ou programmation, mais d'une approche prospective. Il ne s'agit plus d'organiser le développement des différentes filières utilisatrices de biomasse mais d'envisager les futurs possibles pour en tirer de premières leçons générales et prudentes. Cette prospective souligne l'intérêt de certains leviers de long terme, à forte inertie, qu'il est opportun de mettre en œuvre à court terme dans un objectif de long terme.
- En matière de prospective, il est pédagogique de mettre en lumière des faisceaux de trajectoires possibles, plutôt qu'une seule. Des études prospectives ont déjà été menées pour aider à avoir une meilleure vision des différentes hypothèses d'évolution possible. Parmi ces études, il faut citer :
 - La « vision 2030-2050 » de l'ADEME ;
 - L'étude IGN-FCBA⁶⁹ « Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035 » (février 2016) ;
 - Une vision pour l'injection de biogaz épuré dans les réseaux en 2030 publiée par l'ADEME et GrDF en 2015 ;
 - *Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizon 2020 et 2030 réalisées* par l'ADEME en 2015 ;
 - ARP Véga INRA (2010) ;
 - Prospective de l'Agence Internationale de l'Énergie : édition 2016 du rapport annuel « Energy Technology Perspectives » (ETP2016) de l'Agence International de l'Énergie (AIE) ;
 - Foresight de SCAR – 2015 ;
 - Afterre2050 ;
 - « *Vision IFPEN sur la chimie du végétal et les biocarburants en 2030* » (communication de septembre 2016) ;

...

Ces différents travaux confrontent et identifient à la fois des tendances relativement claires (rareté relative des ressources accrues, hausse tendancielle du prix du pétrole, augmentation de la population, changement climatique, prise de conscience des enjeux environnementaux et appétence renforcée pour les produits bio-

sourcés) et des variables plus incertaines (économie mondiale, évolution des capacités de production de biomasse : surfaces, rendements... évolution des besoins énergétiques, ruptures technologiques concernant l'utilisation de produits biosourcés (chimie 2G et microalgues compétitives), ruptures technologiques sur d'autres secteurs (comme les autres énergies renouvelables, la valorisation directe du CO₂, le recyclage). Ces déterminants dessinent des scénarios contrastés mais où l'utilisation de biomasse pour des usages non-alimentaires reste, dans tous les cas, une variable en augmentation. Plus encore, cette augmentation est d'autant plus marquée que les scénarios sont ambitieux en termes de transition : la biomasse est donc bel et bien identifiée comme une composante clé de la croissance verte, et ce jusqu'en 2050.

Méthodologie.

Le tableau ci-dessous distingue deux catégories de biomasse, sans double-compte :

- La **biomasse non méthanisée** comprend la biomasse ligno-cellulosique telle que la biomasse forestière et les résidus de cultures (faiblement humides notamment), les sarments de vignes et résidus des arbres fruitiers, le bois en fin de vie, le bois issu des haies et taillis à courte rotation, les déchets et sous-produits de l'exploitation forestière, une partie des déchets verts tels que la taille des arbres urbains, ainsi que les cultures énergétiques faiblement humides.
La valorisation énergétique de ces ressources peut se faire soit au travers d'une filière chaleur avec ou sans cogénération, soit au travers de la filière biocarburants non-conventionnels.
Cette catégorie comprend également la biomasse issue de résidus et coproduits, telle que huiles et graisses, permettant la production de biocarburants non-conventionnels et non-lignocellulosiques.
Unité : ces quantités sont exprimées en Mtep d'énergie primaire.
Le tableau de conversion figurant en annexe 3 donne les coefficients de conversion utilisés selon les différentes ressources. Par exemple, pour le bois 1 Mtep correspondent à 4,82 Mm³. Ces coefficients ne servant qu'à exprimer les ressources en équivalent énergie, sans que cela ait un impact sur le niveau réel de prélèvement, l'approche se veut synthétique et une seule densité énergétique moyenne est retenue quelles que soient les essences de bois.
Dans le même esprit, les besoins en biomasse pour la cogénération et la chaleur sont repris des objectifs des PPE⁷⁰, en retenant la vision synthétique n'affichant que le besoin total (et non le détail par filière de valorisation), soit les chiffres du tableau 7 page 85 du Volet offre pour la métropole continentale et page 53 du chapitre 4.2 relatifs à l'offre pour la Corse⁷¹.
- les **ressources méthanisables nécessaires à la production de biogaz**. Compte-tenu de la variabilité des rendements de la méthanisation, la quantification précise des ressources en biomasse correspondantes à la production de biogaz attendue est incertaine. Aussi cette catégorie reste exprimée à ce stade en énergie produite :
Unité : Mtep, PCI, d'énergie finale de biogaz.
Cette catégorie regroupe les cultures énergétiques méthanisables, une partie des résidus de cultures, les bio-déchets urbains, des déchets de l'industrie agro-alimentaire ainsi que les effluents d'élevage
....

70 Voir par notamment le tableau de synthèse de la PPE en page 85 du chapitre sur l'offre ([www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/Volet Offre.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/Volet%20Offre.pdf)).

71 Le tableau relatif à l'offre pour les énergies renouvelables stables est également disponible à la page 56 du Décret n° 2015-1697 du 18 décembre 2015 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse.

Tableau récapitulatif des besoins en biomasse

Besoins en biomasse non méthanisée (Mtep PCI, E. primaire)	Prospective					
	2014	2018	2023 scenario de référence	2023 scenario variante	2030	2050
Pour chaleur et cogénération	11,4	13,0	14,4	15,7	18,1	21,0
Bois industrie	2,9	2,9	2,9	3,1	2,5-3,3*	/**
Bois d'œuvre	4,1	4,3	4,8	4,8	6,1-6,2*	/**
Biocarburants non conventionnels lignocellulosiques	0,0	0,0	0,7	0,7	3,2-4,2	5,1-6,1
Biocarburants non conventionnels non lignocellulosiques	0,7	1,0	1,2	1,2	1,4	/**
Fibres, dérivés et charges pour autres matériaux	0,1	0,1	0,1	0,4	0,5	/**
Chimie du végétal lignocellulosique	0,0	0,0	0,0	0,2	0,6	/**
Chimie du végétal hors lignocellulose	0,3	0,4	0,5	0,9	0,9	
Total besoins en biomasse solide (hors bois œuvre)	15,0	17,1	19,3	21,3	27,0-27,9*	/**
Total besoins biomasse méthanisée	19,5	21,7	24,6	26,9	30,6-31,9*	26,1-27,1/**
En biogaz (Mtep, PCI, E. finale de biogaz)	0,1	0,4	1,0	1,3	1,3-5,8	1,4-8,8

L'objectif étant d'approvisionner de nouvelles filières, et pour ne pas s'encombrer des difficultés inhérentes à l'évaluation des flux existants, il est utile de se focaliser sur les besoins additionnels : le tableau suivant met en évidence les besoins additionnels de biomasse en se rapportant à l'année 2014.

Besoins additionnels (par rapport à 2014) en biomasse non méthanisée (Mtep PCI, E. primaire)	Prospective				
	2018	2023 scenario de référence	2023 scenario variante	2030	2050
Pour chaleur et cogénération	1,70	3,00	4,30	6,71	9,61
Bois industrie	0,00	0,00	0,21	0,00-0,21*	/**
Bois d'œuvre	0,12	0,62	0,62	2,00-2,07*	/**
Biocarburants non-conventionnels lignocellulosiques	0,00	0,71	0,71	3,2-4,15	5,1-6,05
Biocarburants non-conventionnels non lignocellulosiques	0,33	0,54	0,54	0,73	
Fibres, dérivés et charges pour autres matériaux	0,03	0,03	0,28	0,42	
Chimie du végétal lignocellulosique	0,00	0,00	0,20	0,60	
Pour la chimie du végétal hors lignocellulose	0,08	0,17	0,57	0,64	/**
Total besoins en biomasse non méthanisée (hors bois œuvre)	2,13	4,44	6,81	12,3-13,46*	
Total besoins en biomasse non méthanisée	2,25	5,06	7,43	14,3-15,53*	14,71-15,66/**
<i>Total besoins en biomasse solide (en Mm3 ebr)</i>	<i>10,85</i>	<i>24,40</i>	<i>35,81</i>	<i>65,3-74,84*</i>	<i>70,89-75,47/**</i>
<i>dont besoin en bois d'œuvre</i>	<i>0,60</i>	<i>3,00</i>	<i>3,00</i>	<i>9,64-9,98*</i>	
En biogaz (Mtep, PCI, E. finale de biogaz)	0,27	0,86	1,18	1,23-5,68	1,28-8,68

Les sources données prospectives utilisées sont les suivantes :

- Pour les besoins énergétiques
 - chiffrages des besoins de production d'énergies renouvelables aux horizons des PPE ;
 - ébauche par la DGAC des besoins potentiels en biocarburants pour l'aviation aux horizons 2030 et 2050 ;
 - chiffres de l'étude ADEME vision 2030-2050 ;
 - pour le biogaz, l'estimation inclut les objectifs d'injection de biométhane dans le réseau de gaz (chiffrage des PPE métropolitaines, vision ADEME 2030-2050 et prospectives GrDF et ADEME pour l'injection de biogaz dans le réseau)
 - prise en compte des objectifs PPE d'incorporation des biocarburants non conventionnels et des objectifs de baisse de la consommation d'énergie dans les transports (-30 % en 2030) ;
- Pour les besoins matières et construction
 - estimation prospective de l'étude de 2016 ADEME-IGN-FCBA ;

- à noter que pour le bois d'industrie et le bois d'œuvre, l'étude conduite par le CSF produira des indications pour la période 2030-2050.

B. Outre-Mer

Pour l'énergie, les besoins inscrits (ou en voie de l'être) dans les PPE adoptées (ou en projet) sont les suivants

1 - Guadeloupe

L'évaluation des besoins énergétiques ci-après provient de la version v4.1 du 25/05/2016 du projet de PPE pour la Guadeloupe.

À l'horizon 2018, La PPE prévoit une augmentation de 12 MW de capacité de production à partir de ressources renouvelables, liée à la mise en route d'une centrale bagasse/biomasse pour la sucrerie SRMG de Marie-Galante, d'une unité de production d'électricité de 2 MW valorisant le biogaz du site de stockage de l'Espérance.

D'ici 2020 un projet de centrale biomasse de 12 MW basé sur une filière canne-fibre pourrait être mis en service.

À l'horizon 2023, la conversion totale de la Centrale Thermique du Moule à un fonctionnement bagasse/biomasse (au lieu de charbon/biomasse) représenterait la mise en service de 55 MW supplémentaire à partir de ressources renouvelables.

D'autres projets portent sur la valorisation des déchets et en particulier les déchets verts et les biodéchets des ménages.

2- Martinique

La biomasse est exploitée sous différentes formes en Martinique : la bagasse et la paille de canne sont utilisées dans les processus industriels des rhumeries mais également dans certains cas pour de l'autoconsommation électrique, le compostage des déchets verts ainsi que la méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères et des déchets alimentaires font également l'objet d'une valorisation énergétique.

Le projet de PPE, actuellement en cours d'élaboration, prévoit de développer ces différentes filières tout en précisant que les autres filières de valorisation énergétique de la biomasse devront faire l'objet d'études approfondies préalablement menées dans le cadre du Schéma Régional Biomasse.

3- Guyane

La PPE de Guyane fixe les objectifs suivants en matière de développement des filières biomasse et valorisation énergétique des déchets :

Filière	Puissance installée supplémentaire, par rapport à 2015	
	2018	2023
Biomasse	+15 MW	+40 MW
Valorisation énergétique des déchets	0 MW	+8 MW

Elle prévoit en outre, pour ces deux filières, la réalisation des études ci-dessous, dont les conclusions seront utilisées pour la révision de la PPE et l'élaboration du schéma régional de mobilisation de la biomasse :

- en 2018 : évaluation du gisement et du mode de production de la biomasse pour la production électrique ;
- en 2017 : évaluation du potentiel et des gisements pour la création d'une centrale de valorisation énergétique des déchets.

En considérant pour les centrales biomasse une consommation de 11 000 à 12 000 t/an/MWe, **les besoins en biomasse seraient de l'ordre de 165 000 à 180 000 t en 2018 et 440 000 à 480 000 t en 2023.**

Les différentes sources d'approvisionnement potentielles d'ores et déjà identifiées dans la PPE de Guyane pour les projets envisagés à l'horizon 2018 sont les suivantes :

- bois issu de la défriche agricole ;
- bois issu d'une co-exploitation bois d'œuvre / bois énergie ;
- connexes de scierie.

Les plantations énergétiques pourraient également constituer une ressource importante. Leur étude s'impose et leurs impacts potentiels (environnementaux, carbone, caractère invasif) doivent être évalués et comparés à d'autres solutions.

À ces sources d'approvisionnement, pourraient venir s'ajouter l'exploitation des peuplements ennoyés de la retenue de Petit-saut pour lesquels des études ont également été engagées.

4- La Réunion

La PPE Réunion prévoit à l'horizon 2023 :

1. le développement de la filière biomasse énergie dans les centrales thermiques existantes (+481 GWh par rapport à 2014), soit 53 % de ressources renouvelables notamment en substituant le charbon par de la biomasse. Cette biomasse devra certainement être importée dans un premier temps, ce qui nécessitera la définition de pratiques de bonne gestion de la ressource notamment pour en assurer leur renouvellement ;
2. La création d'une filière de valorisation énergétique de déchets d'une puissance de 16MW produisant 130GWh soit par incinération des déchets, soit par combustion de CSR ;
3. le développement de la filière biogaz, 48 GWh pour 9,8 MW d'installation ;
4. le développement de la filière gazéification, 28 GWh pour 4 MW de puissance installée.

À long terme, aux échéances 2030 – 2050 l'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique de l'île et de consolider la filière de production de biomasse locale. La filière biomasse énergie est aujourd'hui structurée par la bagasse issue de la canne à sucre. L'avenir de la canne est donc une question critique pour la biomasse énergie réunionnaise.

5- Mayotte

Il existe sur l'île un réel besoin de bois de chauffe (20 000 Tonnes par an) ou charbon de bois (1 500 Tonnes par an) générant des filières non structurées et illégales permettant de répondre en partie à ces besoins (étude ADEME 2013).

La PPE de Mayotte mentionne explicitement la réalisation d'une installation biomasse d'une capacité de 12 MW. Une seule société privée est prête à concrétiser une telle réalisation. Ce projet modifiera sensiblement le mix énergétique de Mayotte qui s'approcherait de l'objectif de 30 % d'EnR à l'horizon 2020 s'agissant du mix électrique. L'usine biomasse est d'une puissance nominale de 12 MW en fonctionnement continu (8 000 heures/an) et pourrait représenter environ 31 % de la production d'électricité de Mayotte (sur la base de la consommation en 2014). Les combustibles utilisés seraient du granulé et plaquettes forestières importés vers son site d'implantation qui doit être proche du port de Longoni (seul port à Mayotte). La durée de vie de la centrale biomasse est estimée à 30 ans avec un besoin annuel en combustible estimé entre 75 000 et 100 000 tonnes par an déchargés au port de Longoni puis acheminés jusqu'au site d'implantation. La mise en service pourrait se réaliser courant du 1er semestre 2020 après 27 mois de construction pour un investissement de plus de 80 M€.

Le département connaît une croissance démographique importante couplé à une forte augmentation du taux d'équipements des ménages (phénomène de rattrapage) qui oriente la cuisson vers de l'électrique. Par conséquent, il est très difficile de quantifier les besoins aux horizons 2030 et 2050.

Partie IV – L’offre : ressources mobilisables et objectifs de mobilisation

Cette partie établit de premiers objectifs de mobilisation, sur la base d’une confrontation des ressources mobilisables avec l’anticipation de la demande. À ce stade, ce ne sont que de premiers objectifs, les schémas régionaux ayant vocation à préciser l’analyse et déterminer les objectifs opérationnels à l’échelle de chaque région. Si in fine la somme des objectifs des schémas régionaux ne suffisait pas à satisfaire les besoins prévus, une révision du dispositif serait nécessaire à l’issue d’un dialogue entre l’État et les Conseils Régionaux, dans le cadre du processus itératif de révision de l’ensemble PPE/SNMB/SRB.

A. Ressources supplémentaires mobilisables en métropole

Le tableau ci-dessous une synthèse, pour la métropole, des ressources disponibles jusqu’en 2050, issue des sources suivantes :

- étude IGN-FCBA *Disponibilités forestières pour l’énergie et les matériaux à l’horizon 2035*. Cette étude concerne l’offre en bois forestier, les produits connexes de scierie (PCS) et les connexes de 2^e et 3^e transformation ;
- l’Observatoire National des Ressources en Biomasse (ONRB) tenu par France-Agri-Mer. Le champ de biomasses couvert par l’ONRB est très large. Il concerne aussi la biomasse agricole telle que les résidus de culture, les cultures annuelles, les cultures dédiées mais aussi les coproduits, résidus et déchets des industries agroalimentaires et enfin les déchets urbains tels que les huiles alimentaires usagées et les déchets verts ;
- l’étude ADEME 2013 « *Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation* ». Les données reprises ci-après sont celles concernant les effluents d’élevage, les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) et les déchets de restauration, de distribution, des marchés, les biodéchets des ménages et les boues d’épuration ;
- l’étude IFN-FCBA-Solagro « *Biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l’énergie à l’horizon 2020* » (2009) ;
- l’étude ADEME-FCBA « *Évaluation du gisement de déchet bois et son positionnement dans la filière bois/bois énergie* » (2015) ;
- quelques estimations à dire d’experts.

Les fourchettes du tableau ci-dessous pour la biomasse forestière résultent d’une part de la volonté de se caler strictement, pour le bois forestier, sur le PNFB⁷², dont la première année de mise en œuvre sera 2017 et dont l’année de référence est donc 2016 et d’autre part de l’incertitude statistique – à fin 2016 – sur le niveau de prélèvement effectif de 2016, l’année 2014 étant la plus récente dont les chiffres ont été publiés à ce stade. Il en résulte deux évaluations pour le niveau de prélèvement en 2016 :

- la fourchette basse correspond au cas où les prélèvements en 2016 seraient équivalents à ceux de 2014 (hypothèse d’absence de progression 2014-2016) ;
- la fourchette haute correspond à l’hypothèse d’une évolution des prélèvements entre 2014 et 2016 calée sur le scénario tendanciel de l’étude IGN-FCBA.

72 l’ajout d’une colonne 2026 permet de vérifier cette cohérence

	Prospective				
	2018	2023	2026	2030	2050
Biomasse non méthanisée (Mtep PCI, E. primaire)	1,24-1,44	4,35-4,55	5,55-5,75	6,42-6,62	8,07-8,26
Biomasse forestière (hors PCS et connexes)	0,51-0,71	1,79-1,98	2,55-2,75	3,57-3,77	5,1-5,3
<i>BO valorisé BO</i>	0,18-0,25	0,65-0,71	0,92-0,99	1,29-1,36	1,85-1,92
<i>BO (non valorisé BO) + BIBE + MB</i>	0,33-0,46	1,14-1,27	1,63-1,76	2,28-2,41	3,25-3,38
<i>PCS et connexes 2e et 3e transformation</i>	0,08-0,1	0,26-0,29	0,38-0,4	0,53-0,55	0,75-0,78
<i>BO non valorisé BO + BIBE n Mm3 ebr</i>	1,57-2,2	5,49-6,12	7,84-8,47	10,98-11,61	15,68-16,31
<i>PCS et connexes 2e et 3e transformation (en Mm3)</i>	0,36-0,49	1,27-1,4	1,82-1,95	2,55-2,67	3,64-3,76
Biomasse agricole	0,60	2,10	2,38	2,12	2,24
<i>cultures (pérennes, CIVE)</i>	0,00	0,02	0,02	0,03	0,04
<i>résidus de cultures</i>	0,56	1,96	2,18	1,84	1,84
<i>agroforesterie</i>	0,04	0,13	0,18	0,25	0,36
Déchets et autres résidus	0,13	0,46	0,62	0,72	0,72
<i>déchets, co-produits, élagage, taille...</i>	0,08	0,29	0,37	0,37	0,37
<i>refus de compostage (déchets verts non extraits et ordures ménagères)</i>	0,05	0,18	0,25	0,35	0,35

Biomasse méthanisée (Mtep PCI de biogaz, E. finale)	0,45	1,59	2,33	3,05	3,91
Biomasse agricole	0,22	0,78	1,18	1,44	1,61
<i>cultures (pérenne, CIVE)</i>	0,06	0,20	0,28	0,39	0,56
<i>résidus de cultures</i>	0,17	0,58	0,90	1,05	1,05
Déchets et autres coproduits	0,04	0,14	0,20	0,28	0,40
<i>déchets verts</i>	0,03	0,12	0,16	0,23	0,33
déchets et co-produits IAA	0,01	0,02	0,04	0,05	0,07
Effluents	0,19	0,67	0,95	1,33	1,90

L'estimation des ressources mobilisables aux horizons de temps de la SNMB illustre la place de la biomasse agricole dans l'atteinte des objectifs de développement des usages de la biomasse ; en effet **à l'horizon 2023, la moitié de la biomasse additionnelle devrait provenir de la filière agricole** (2,1 Mtep sur un total de 4,35 à 4,55 Mtep), et en premier lieu des résidus de culture. Ce n'est qu'**à l'horizon 2026** (échéance du PNFB) que **la biomasse forestière redeviendrait la première ressource en biomasse additionnelle** (2,55 à 2,75 Mtep sur un total de 5,55 à 5,75 Mtep).

Éléments méthodologiques généraux.

D'une façon générale, le potentiel mobilisable, à l'échelle nationale, est reflété au mieux par les ordres de grandeur ci-dessus, au sens où ils tiennent compte de l'ensemble des contraintes telles qu'on peut les appréhender à cette échelle nationale – contraintes physiques et réglementaires ; agronomiques et écologiques ; économiques ; sociologiques qui limitent ou freinent l'accès à ces ressources. Ce sont notamment ces contraintes qui expliquent la progressivité des chiffres, avec l'hypothèse générale que les quantités évoquées par ces études seraient réellement mobilisées d'ici 2025 à 2036, selon les catégories de biomasse, le temps que l'évolution des pratiques et des techniques permettent effectivement cette mobilisation. Pour les résidus agricoles (pailles, cannes, sarments de vignes, taille des arbres fruitiers...), on considère que la ressource pourrait être mobilisée significativement en 2025, moyennant la mise en place du cadre adéquat. Pour les déchets, l'évolution des pratiques pourraient permettre de mobiliser cette ressource avant 2030 (2025 pour les déchets de bois issus des filières d'ameublement et du bâtiment). Pour les autres catégories, notamment le bois forestier, c'est en 2036 que la pleine mobilisation serait atteinte.

Le tableau ci-dessous résume les principales sources et hypothèses utilisées pour la construction du tableau de l'offre en biomasse.

Filière	Sources données	Hypothèses principales/observations	Date d'atteinte du potentiel maximal
Biomasse forestière	Étude IGN-FCBA de 2015	Scénario de gestion dynamique Valorisation du bois d'œuvre potentiel à 15 % en bois d'œuvre pour les chênes et hêtres et 20 % pour les autres feuillus.	2036
Résidus agricoles y compris biomasse issue de la viticulture et de l'arboriculture	- Base de données de l'ONRB - Étude IGN-FCBA Solagro de 2009	Evolution de la répartition entre usages combustion/méthanisation des résidus agricoles (pailles, cannes...) : 50/50 jusqu'en 2025 ; 40/60 de 2026 à 2029 ; 30/70 à partir de 2030	2025
CIVE	Étude de l'Ademe de 2013 sur la méthanisation	Un scénario plus ambitieux pourrait être envisagé ;	2036
Déchets verts - part collectée et non compostée, valorisable directement en énergie, parmi : produits élagage et taille, tonte jardin, déchets verts urbains) (donc hors filière compostage ci-après)	Base de données de l'ONRB	Evolution de la répartition entre usages combustion/méthanisation : 60/40 jusqu'en 2020 ; 30/70 de 2021 à 2030 ; 0/100 à partir de 2031	2030
Refus de compostage des déchets verts (actuellement non collectés, pour partie), refus de compostage des ordures ménagères.	- Estimation I-Care & Consult d'après l'étude France Agrimer – Solagro de 2015 sur la valorisation des déchets verts - Chiffres clés Déchets de l'Ademe 2015	- On considère qu'à terme on capte 50 % des déchets verts actuellement non collectés, et que ceux-ci sont orientés vers le compostage. - On considère à terme l'orientation vers le compostage de 50 % des déchets verts non valorisés - On considère le taux de refus de compost à 10 % de la matière entrante	2030
Bois en fin de vie	Étude Ademe-FCBA de 2015 sur les déchets de bois		2025

La répartition entre usages méthanisation et combustion pour certaines cultures, aux horizons 2030 et 2050 devra être affinée dans les prochaines révisions de la SNMB.

Au final l'offre additionnelle est linéarisée entre 2016 et l'année d'atteinte du potentiel maximal (2025, 2030 ou 2036) pour évaluer l'offre aux horizons de temps considérés par la stratégie. Entre 2036 (ou l'année d'atteinte du potentiel maximal) et 2050, la même hypothèse générale consiste à supposer constante cette disponibilité, le plafond de mobilisation des ressources existantes étant atteint, schématiquement. Ceci permet d'avoir une évaluation 2050 purement prospective, sans création de nouvelles ressources.

Les éléments méthodologiques ayant conduit à cette évaluation s'inspirent directement des recommandations de l'ONRB et figurent en annexe 3. Le tableau de chiffres détaillés correspondant est présenté ci-après,

tandis que sa déclinaison régionale indicative (cf le préambule de cette partie IV), est disponible en annexe 10.

Au niveau des pratiques de mobilisation, les volumes estimés comme disponibles **de façon supplémentaires** en référence aux années 2014-2016 tiennent compte des critères agronomiques. Ainsi les études de l'IGN-FCBA et les estimations de l'ONRB tiennent compte des quantités à retourner au sol pour garantir le maintien ou le renforcement de leur fertilité, ce volet nécessitant d'être approfondi, en particuliers pour les sols agricoles, comme indiqué en partie V.

Éléments méthodologiques sur le bois forestier et articulation avec le PNFB.

Les quantités indiquées dans le tableau ci-dessus incluent l'offre en bois de qualité bois d'œuvre (bois d'œuvre potentiel, BO-P) qui n'est pas valorisé en bois d'œuvre et pourrait être réorienté vers des usages bois d'industrie, bois d'énergie (BIBE). Pour cet usage du bois d'œuvre, a été retenu le scénario de « marché atone » pour la référence PPE et scénario « énergie&industrie » pour la variante PPE (en référence à l'étude IGN-FCBA de 2016) afin de se situer dans le second cas dans une optique conservatrice du point de vue de l'articulation des usages (hypothèse ambitieuse sur la demande industrielle en bois d'œuvre, toujours satisfaite en priorité sur le bois-énergie). Telle qu'elle est ainsi envisagée, la couverture des besoins additionnels en bois d'œuvre à partir de ressources nationales suppose une très forte dynamisation de la filière bois d'œuvre, et une valorisation du bois d'œuvre potentiel feuillu majoritairement vers des usages bois d'œuvre, a contrario de la situation et la tendance actuelle : le volume de bois d'œuvre potentiel valorisé bois d'œuvre devrait alors passer de 20 Mm³ aujourd'hui à 20,6 Mm³ en 2018, 23 Mm³ en 2023 et près de 30 Mm³ en 2030. Cette hypothèse traduit le choix de faire de la valorisation en bois d'œuvre une priorité absolue.

À l'horizon du PNFB (2026), l'offre en biomasse forestière pouvant contribuer à la couverture des besoins énergétiques qui en résulte est de l'ordre de 2 à 2,1 Mtep, ce qui est cohérent avec le PNFB qui évalue cette offre additionnelle moyenne à 2,3 Mtep (dans une fourchette de 1,9 à 2,7 Mtep).

Éléments méthodologiques sur les ressources agricoles.

Afin d'estimer le volume supplémentaire disponible d'une ressource, l'ONRB défalque du volume total produit (calculé à partir des surfaces et rendement d'une ressource), le volume non accessible, ainsi que les usages existants et prioritaires (dont l'alimentation animale et le retour au sol).

L'ONRB rappelle que le VTD (volume total disponible) correspond au volume récoltable auquel a été retranché le volume qu'il faut laisser au sol pour le maintien agronomique (volumes contraintes) ; pour les pailles de céréales, l'ONRB retient 50 % du volume récoltable (qui représente lui-même 55 % du volume total produit) ainsi que la paille contenue dans le fumier.

Ainsi en appliquant cette méthodologie aux pailles de céréales le volume supplémentaire disponible pris en compte dans la SNMB à l'horizon 2025 équivaut à 2,3 % du volume total produit, et le volume retourné au sol correspond à près de 73 % du volume total produit. A l'horizon 2023, le volume supplémentaire disponible pour les pailles de céréales serait de 1,37 Mt soit 1,8 % du volume total produit.

Cette approche « macro », au niveau national, montre des ordres de grandeur du potentiel disponible. **Elle ne préjuge pas des approfondissements scientifiques, ainsi que des diagnostics et des choix qui seront opérés au niveau régional et local pour tenir compte des besoins spécifiques des sols et de l'évolution des connaissances et pratiques agronomiques.**

B. Conditions de cette mobilisation en métropole

Si les chiffres ci-dessus sont réalistes, ils n'en sont pas moins particulièrement ambitieux et illustrent le changement d'échelle à opérer en matière de mobilisation de la biomasse. Ils reposent sur l'hypothèse que les différents freins à la mobilisation sont progressivement levés, et que, à titre d'illustration :

- Des filières coordonnées se mettent rapidement en place, du conseil agricole aux unités industrielles, en passant par l'adhésion des agriculteurs, la mise au point des techniques de récoltes et de

concentration, l'équipement des entreprises assurant la logistique (transports, stockages, prétraitements).

- d'ici 2035, les propriétaires forestiers (y compris les trois millions des petits propriétaires, y compris en montagne) s'engagent tous et progressivement dans une gestion sylvicole durable, soit directement soit en déléguant la gestion et l'exploitation, à moins qu'ils ne cèdent leur propriété à un acquéreur actif. Cela suppose une profonde évolution de la filière bois de l'amont à l'aval, et la reprise d'investissements très importants de gestion, de desserte, d'exploitation de 1^{ère} et de 2^e et 3^e transformation (cf chiffres dans le Projet forêt Bois pour la France).
- la mise en marché de bois d'œuvre se redresse, et l'économie des matériaux bio-sourcés (constructions bois, chimie verte, etc.) se développe de façon très dynamique en s'approvisionnant principalement en ressources françaises, notamment en feuillus.
- se met en place une exploitation des rémanents, ce qui nécessite des matériels adaptés tant pour l'exploitation forestière que pour la chaîne de valorisation, ainsi que la diffusion d'une méthodologie opérationnelle pour déterminer à quelles conditions se fait cette exploitation, sans risque pour la fertilité des parcelles, la qualité et le tassement des sols.
- le plan national de développement de l'agroforesterie permet d'accroître la surface en haies de 200 000 ha et d'atteindre 120 000 ha d'agroforesterie intra-parcellaire d'ici 2035⁷³.
- **les objectifs législatifs de collecte des déchets sont atteints.**

C. Confrontation offre-demande en métropole

Afin d'évaluer la couverture des besoins à partir de biomasse solide, une approche cohérente avec l'objectif de hiérarchisation des usages a été retenue :

- Les usages bois d'œuvre sont satisfaits en priorité, puis les usages « fibres, dérivés et matériaux », puis les usages « chimie verte ». Les ressources restantes sont supposées participer à la couverture des besoins énergétiques (biocarburants, chaleur et cogénération).
- Dans les cas où l'offre en bois d'œuvre potentiel est supérieure à la demande, les volumes supplémentaires sont supposés contribuer à la couverture des besoins énergétiques (les autres besoins étant par ailleurs satisfaits en priorité).

Le tableau ci-dessous illustre la confrontation entre la demande (Partie III) et l'offre en biomasse identifiée ci-avant.

	2018	2023 réf.	2023 var.	2030	2050
Couverture des besoins en biomasse non méthanisée	55%-64%	86%-90%	59%-61%	50%-56%	52%-62%
<i>Couverture des besoins en BO</i>	100,00%	100,00%	100,00%	60% - 65%	/**
<i>Couverture des besoins pour les fibres, dérivés et matériaux</i>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	/**
<i>Couverture des besoins pour la chimie verte</i>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	/**
<i>Couverture des besoins énergétiques (biocarburants, chaleur, cogénération)</i>	55% - 68%	89% - 95%	49% - 54%	33% - 39%	52%-62%
Couverture des besoins en biomasse méthanisée	166,36%	183,86%	134,39%	54%-248%	45%-306%

De la confrontation de l'offre (ci-dessus) avec la demande (partie III), il résulte que :

- Un déficit apparaît pour la biomasse solide en 2018. Toutefois celui-ci n'est pas significatif, puisqu'il porte sur un montant de 0,35 à 0,55 Mtep, faible au regard des fortes incertitudes sur les flux actuels.

⁷³ Mesure emblématique de l'objectif général visé, même si en l'occurrence elle ne portera de fruit qu'à moyen-long terme et non pas à l'horizon 2023.

Aussi la colonne 2018 n'est pas véritablement significative : elle est grisée ci-dessus pour cette raison.

- En métropole, l'offre domestique peut globalement satisfaire le scénario de référence de la PPE à l'horizon 2023, au travers d'une **mobilisation dynamique de la biomasse existante**.
- En métropole, satisfaire la variante **2023** de la PPE nécessiterait d'engager la mobilisation dynamique précitée, ainsi que de mobiliser plus de ressources dans des proportions importantes. Ceci peut être fait soit en **produisant et mobilisant de nouvelles ressources** (par exemple des CIVE, des cultures énergétiques pérennes,...), soit en **accélérant** la levée des différents freins à la mobilisation des ressources existantes (hors bois forestier et hors plans déchets, pour lesquels les objectifs sont déjà arrêtés par ailleurs), soit en faisant appel aux **importations**.
- À long terme, **la mobilisation méthodique et systématique des ressources** identifiées dans études citées au §A **ne suffit pas à satisfaire les scénarios de demande**, y compris en intégrant un développement important de l'économie circulaire qui viendra réduire le besoin de « biomasse neuve » et alors que la nécessité d'envisager des scénarios plus dynamiques n'est pas exclue. **Le besoin de recherche, de développements de nouvelles ressources et innovations est manifeste** (conforter la valorisation matériau des feuillus, développer de nouvelles ressources comme les algues, massifier l'économie circulaire, etc.).

D. Objectifs de mobilisation en métropole

Il est choisi de ne pas recourir de façon structurelle et durable aux importations pour satisfaire la demande. Le recours aux importations est considéré comme une option conjoncturelle d'ajustement, particulièrement nécessaire pour garantir l'approvisionnement et rassurer les investisseurs de la filière aval, ainsi donc que pour atteindre nos objectifs de transition énergétique. Contenir les importations nettes, à moyen et long terme, permettra de maximiser les bénéfices macro-économiques de la bio-économie. En outre il conviendra de veiller à ce que le recours aux importations, même conjoncturel, ne dégrade pas le bilan environnemental. Enfin l'objectif d'éviter tout recours structurel aux importations renforcera la confiance des investisseurs de l'amont dans le développement du marché intérieur.

Dans l'objectif de couvrir les besoins identifiés dans la partie III, et en considérant les ressources supplémentaires présentées dans cette partie, les ordres de grandeur du recours aux importations qui pourrait être nécessaire en complément de la ressources nationale sont les suivants :

	2023 réf.	2023 var.
<i>Besoins en biomasse non méthanisée (Mtep PCI, E. Primaire)</i>	5,1	7,4
<i>Offre additionnelle potentielle envisageable, hors outre-mer (Mtep PCI, E. Primaire)</i>	4,35-4,55	5,55-5,75
Besoins potentiels en importation (Mtep PCI, E. Primaire)	0,5-0,7	2,9-3,1

Il peut être utile de rappeler que ces importations sont encadrées⁷⁴ et que cet encadrement va être bientôt resserré :

- Les importations de produit bois font dorénavant l'objet d'un règlement européen conduisant à s'assurer méthodiquement de la légalité du bois importé – bois ne résultant pas de déforestation illégale.
- Un règlement européen entre en discussion au Conseil et au Parlement européen sur la durabilité de la biomasse solide, avec pour objectif essentiel de mieux encadrer ces importations, avec la mise en place d'une traçabilité sur des critères plus larges que la seule légalité de la provenance.
- Dans le cadre des dispositifs de soutien au bois-énergie (appels d'offre de la CRE, fond chaleur et BCIAT, il est demandé dorénavant demandé que les importations éventuelles de bois soient certifiées FSC ou PEFC)

⁷⁴ Notamment le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne.

Les premiers objectifs nationaux de mobilisation de la biomasse s'établissent selon la fourchette définie ci-dessous sur la base du scénario de référence et de la variante considérée dans la PPE.

Tableau des Premiers Objectifs Métropolitains par catégories de biomasse

Objectif de mobilisation des ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Métropole (y.c. Corse)

		Unité utilisée	Sources	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	1 602 403 - 1 767 883
	BO-P résineux valorisé BO	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	1 093 750 - 1 217 932
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	321 547 - 356 249
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	-
	BIBE feuillus	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	3 230 150 - 3 575 877
	BIBE résineux	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	314 650 - 318 923
	MB Feuillus	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	879 357 - 999 517
	MB Résineux	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	795 201 - 934 249
Peupleraies	BO-P valorisé BO	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	298 200 - 312 200
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	-
	BIBE	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	67 200 - 65 291
	MB	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	16 163 - 18 709
PCS	Feuillus	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	400 601 - 441 971
	Résineux	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	437 500 - 487 173
	Peupliers	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	149 100 - 156 100
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	m³ (ebr)		100 150 - 110 493
	Résineux	m³ (ebr)		109 375 - 121 793
	Peupliers	m³ (ebr)		37 275 - 39 025
TCR - TTCR				0
Haies	BIBE	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	164 850
	MB	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	443 450
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE			0
	MB			0
Bois en fin de vie	Classe A	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. [horizon 2025]	777 778
	Autres bois : classes B et C, brois traités et souillés...			0

Biomasse solide issue de la viticulture (sarments et ceps de vignes...)		tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	1 361 111
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	502 444
Plantes à fibres	Lin	tMS	2014 – version ONRB 2014	0
	Chanvre	tMS	2014 – version ONRB 2014	0
Plantes à parfum	Lavande	tMS	2014 – version ONRB 2014	1 424
	Lavandin	tMS	2014 – version ONRB 2014	12 122
Produits d'élagage		tMB	2014 – version ONRB 2014	6 338
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,		tMB	2014 – version ONRB 2014	29 577
Biomasse issue de la taille		tMB	2014 – version ONRB 2014	63 379
Autres déchets verts urbains (feuilles)		tMB	2014 – version ONRB 2014	6 338
Pailles et menues pailles de céréales		tMS	2015 – version ONRB 2016	1 371 222
Pailles et menues pailles d'oléagineux		tMS	2015 – version ONRB 2016	979 956
Cannes de maïs		tMS	2015 – version ONRB 2016	4 109 795
Pailles de protéagineux		tMS	2015 – version ONRB 2016	0
Fanes de betteraves		tMS	2015 – version ONRB 2016	0
Autres résidus de culture				0
Issus de silos		tMS	2014 – version ONRB 2014	0
CIVE pour méthanisation		tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	4 760 000
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G				0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)				0
Miscanthus et panic érigé		tMS	Estimation	35 000
Cultures dédiées pour la méthanisation		tMS		0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G		t		0
Effluents d'élevage	Fumiers	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	17 850 000
	Lisiers	tMB	Idem	15 544 900
	Autres			0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	t	2014 – version ONRB 2014	4 529
	Des amidonneries et glutennerie	t	2014 – version ONRB 2014	7 550
	Des semouleries	t	2014 – version ONRB 2014	1 640
Déchets, résidus et coproduits des malteries		t	2014 – version ONRB 2014	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	t	2014 – version ONRB 2014	0
	Protéines animales transformées	t	2014 – version ONRB 2014	16
	Corps gras animaux	t	2014 – version ONRB 2014	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	t	2015 – version ONRB 2016	0
	Vinasses	t	2015 – version ONRB 2016	0
	Collets	t	2015 – version ONRB 2016	0
	Mélasses	t	2015 – version ONRB 2016	4 327 175
	débris végétaux (hors collets)	t	2015 – version ONRB 2016	247 267
	écumes	t	2015 – version ONRB 2016	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	tMS	2013 – version ONRB 2014	15 050
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		tMB	2014 – version ONRB 2014	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasses			0
	Vinasses			0
	Marcs et Lies			0
	Pulpe de raisins déshydratée	t	2014 – version ONRB 2014	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	t	2014 – version ONRB 2014	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	t	2014 – version ONRB 2014	0
	Autre			0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des la trituration des oléagineux				0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation				0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marcs de pommes	tMS	2014 – version ONRB 2014	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage			0
	Pelure vapeur	tMS	2014 – version ONRB 2014	49 642
	Screenings	tMS	2014 – version ONRB 2014	41 368
	Amidon	tMS	2014 – version ONRB 2014	16 547
	Pulpe de féculerie	tMS	2014 – version ONRB 2014	21 688
Déchets issus des marchés urbains		tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	68 950
Déchets de la grande distribution		tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	46 375
Déchets de la restauration		tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	77 385
Déchets des petits commerces		tMB		8 155
Biodéchets des ménages		tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	681 100
Boues de stations d'épuration / assainissement		tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	1 845 200
Refus de compostage des déchets verts		tMB	Estimation Icare d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	540 000
Refus de compostage des ordures ménagères		tMB	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	310 000
Refus de compost des déchets verts non ramassés		tMB	Estimation Icare d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	565 500
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		tMB	2014 – version ONRB 2014	15 875
Algues pour la production de bicarburants 3G				0
Algues pour la méthanisation				0
Sous-produits de la filière pêche		tMS	2014 – version ONRB 2014	897
Sous-produits de la filière ..				0

Ces objectifs se déclinent également par régions, cette déclinaison étant indicative. En effet d'une part elle est déclinée sur une base rudimentaire, d'autre part et surtout ce sont les schémas régionaux biomasse qui détermineront les objectifs opérationnels régionaux.

Cette déclinaison régionale est indiquée à l'annexe 10.

E. Ressources et objectifs Outre-Mer

Les ressources en biomasse des départements d'Outre-Mer que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et Mayotte, sont moins documentées que celles de la métropole, et aucune étude n'a été identifiée à ce stade pour Mayotte.

Au plan national, l'étude ADEME 2013 « Estimation des ressources potentiels de substrats utilisables en méthanisation », citée précédemment, donne des informations sur les CIVE, les boues d'épuration, les déchets de restauration, de distribution, des marchés et les biodéchets des ménages pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion.

1 - Guadeloupe

Pour la Guadeloupe des études sont disponibles comme l'étude *Valorisation de la Biomasse en Guadeloupe* réalisée par le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) en 2015, qui évalue le volume total de biomasse produit à environ 900 000 t/an dont une majeure partie (65 %) seraient déjà valorisés. Cette valorisation concerne essentiellement la bagasse, valorisée sous forme d'énergie, les sous-produits des IAA, provenant principalement de l'industrie de la canne à sucre et les résidus agricoles.

Sur la base des filières analysées dans l'étude du CGAAER et d'études de l'ADEME, le potentiel supplémentaire disponible à l'horizon 2030 serait compris en 317 000 et 333 000 tonnes de matière.

2 - Martinique

Malgré les études existantes, la Martinique dispose d'un potentiel de valorisation de la biomasse encore inconnu à ce jour. Des études vont être menées en 2017 et 2018 afin de quantifier ce potentiel.

3 - Guyane

Plusieurs études portant sur la biomasse ont été réalisées en Guyane ces dernières années (toutes ne méritent peut-être pas d'être intégrées dans le SNMB) :

- Étude technico-économique sur les possibilités de la biomasse pour l'alimentation électrique de la Guyane – 2007 – CIRAD et ONF
- Étude de synthèse bibliographique sur la production de gaz à effet de serre liée au défrichement agricole en Guyane– 2010 – ONF international
- Etude juridique de la défriche agricole innovante avec valorisation de la biomasse bois– 2015 – ADEME
- Réalisation de coupes expérimentales de bois énergie en forêt guyanaise – 2012 – ONF
- Identification des conditions pour une valorisation énergétique de la biomasse issue de l'installation des agriculteurs en Guyane – 2012 – Guyane Consult
- Caractérisation des essences forestières de Guyane pour un usage biocombustible – 2011 – CIRAD
- Production de bois énergie sur un massif forestier dédié à cette vocation en Guyane – 2011 – ONF / ADEME

Une étude est également programmée dans la PPE, à l'horizon 2018 : évaluation du gisement et du mode de production de la biomasse pour la production électrique

4 - Réunion

Les études disponibles nécessaires à la connaissance du potentiel biomasse à la Réunion sont :

- le compte rendu de mission à la Réunion sur la valorisation de la biomasse réalisée en 2011 par Jean-Yves Dupré en lien avec le CGAAER, qui intègre l'ensemble des ressources à valoriser par combustion et méthanisation : la bagasse, les déchets verts, le bois, les vinasses, les déchets d'abattoir et les ordures ménagères, et ce en fonction de plusieurs scénarios aux horizons 2015, 2020 et 2030 ;
- l'étude nationale Ademe 2013 « Estimation des ressources potentiels de substrats utilisables en méthanisation », qui donne des informations sur les CIVE, les boues d'épuration, les déchets de restauration, de distribution, des marchés et les bio déchets des ménages pour la Réunion ;
- les études menées localement dans le cadre du pôle d'excellence rural « Filière courte bois-énergie », du projet de méthaniseur sur le lycée agricole de Saint-Joseph, du projet Sypecar ;
- les projets et analyse réalisées par Albioma, portées à notre connaissance dans le cadre de la préparation de la PPE ;
- Schéma directeur méthanisation biomasse (Solagro 2011, pour le conseil régional) ;
- Schéma directeur bois énergie, Cyathea/S3d en 2013 pour le conseil régional.

Des études complémentaires ont été identifiées :

1. équilibres technico économique d'une filière canne sucre réunionnaise ;
2. précisions et quantification des usages possibles de la paille de canne en termes de fonction agricole (paillage), d'alimentation du bétail et de production énergétique ;
3. analyse des moyens de mobilisation du bois énergie pour des unités de gazéification.

5 - Mayotte

Les bénéfices attendus de la forêt de Mayotte sont en priorité de maintenir sa biodiversité, de préserver les ressources en eau et de lutter contre le phénomène d'érosion des sols.

Il existe peu d'études réalisées sur le sujet à Mayotte pour permettre de connaître les ressources disponibles et mobilisables. Mayotte est une île de petite surface – environ 375 km² – malgré un climat tropical favorisant la croissance végétale, les ressources en bois sont limitées : les forêts et bois couvrent environ 9 000 hectares et les espaces agricoles ou agro-arborés environ 20 000 hectares.

Il existe toutefois un potentiel qui permettrait de développer une filière de carbonisation du bois.

La PPE de Mayotte rappelle et confirme l'intérêt et la pertinence de valoriser et de développer l'économie circulaire ainsi que la valorisation des déchets. Ainsi, les déchets verts peuvent être valorisés dans le cadre du projet biomasse inscrit dans la PPE de Mayotte.

Les déchets ménagers (environ 57 000 t/an) sont traités dans l'ISDND avec une valorisation du biogaz pour de la production d'électricité dès l'année 2017. La méthanisation liée à l'élevage (bovin, ovin et volaille) est quant à elle à développer sous réserve d'une meilleure connaissance du potentiel.

Enfin, le projet de biomasse à Mayotte porté par une société française repose sur une chaîne d'approvisionnement avec du bois importé en grande majorité, avec un complément en ressource locale. La PPE de Mayotte comme le porteur de projet de biomasse, s'accordent sur la nécessité d'une gestion durable de la ressource en bois importé dans la zone de l'océan indien. Ainsi, le bois importé fera l'objet d'un suivi et d'un contrôle au travers de certifications reconnues.

Partie V – Plan d’actions : Politiques et Mesures

Préambule général

*La présente stratégie nationale définit un cadre général pour l’action publique, au regard des grands enjeux et objectifs nationaux. **Les véritables politiques opérationnelles seront définies dans les schémas régionaux biomasse**, élaborées au plus près des territoires, en lien avec les acteurs des filières concernées.*

C’est pourquoi les mesures, au sens du décret, sont ici présentées sous la forme de simple recommandations. Pour celles qui relèvent plus spécialement de l’échelon national, le suivi prévu à la partie VI portera notamment sur leur mise en œuvre effective. La note d’instruction du 20 décembre 2016 relative à l’élaboration des schémas régionaux biomasse précise que la stratégie nationale peut formuler des recommandations à destination des régions. Dans cet optique, le tableau du chapitre F (en fin de cette partie V) récapitule des recommandations qui relèvent plus spécialement d’une mise en œuvre à l’échelon régional.

*Certaines recommandations ci-après portent sur la **durabilité** de la mobilisation de la biomasse. En parallèle, un dispositif de suivi de la durabilité de la biomasse utilisée pour l’énergie doit être mis en place à l’échelon européen, suite à la proposition de la Commission européenne publiée fin novembre 2016. La cohérence d’ensemble (mesures nationales et mesures européennes) sera à vérifier lors des révisions de la présente stratégie et pourra nécessiter l’ajustement des mesures correspondantes.*

A. Recommandations transversales aux différentes ressources

Préambule

Mieux mobiliser ; faciliter l’adéquation de l’offre et de la demande par des mesures techniques comme le renforcement des stocks ou commerciales comme le développement de la contractualisation ; produire plus et mieux ; ...certaines mesures sont transversales à toutes les catégories de biomasse.

RT1 : Informer, former et vulgariser sur l’intérêt (environnemental et économique) de la mobilisation, de la gestion et de la valorisation des ressources nationales de biomasse, tant auprès du public que des professionnels. Promouvoir un support communicant à l’intention des élus locaux en montrant l’intérêt et le côté pratique.

RT2 : Pour mieux partager l’information sur les ressources/usages et déployer des mesures concrètes de mobilisation durable de la biomasse, constituer des pôles de compétences technico-économiques régionaux biomasse (PoReBiom). Il s’agit notamment de développer des analyses territoriales de la biomasse pour faciliter une optimisation locale fine de l’usage durable de la biomasse et de sa disponibilité.

RT3 : Améliorer la connaissance sur les quantités de biomasse disponible et le potentiel de son développement. Créer un Comité Scientifique et Technique (CST) en appui de l’ONRB pour le suivi des aspects techniques et scientifiques liés à la mobilisation de la biomasse. Poursuivre l’amélioration du suivi des plans d’approvisionnement effectif des unités industrielles (bois et biomasse agricole)⁷⁵.

75 Dans le cadre du MOFOB initié en 2016 pour la filière bois.

RT4 : Étudier de nouvelles opportunités de production de biomasse (faisabilité technico-économique, enjeux environnementaux, y compris du changement d'usage des sols, volet foncier, etc.).

RT5 : Développer les plateformes de valorisation et de stockage. Faciliter, au plan législatif et réglementaire⁷⁶, le stockage sous abri de biomasse en zones agricoles et en bordure de massifs forestiers, pour la plaquette comme pour les résidus de culture, pour tous types d'exploitants (et pas seulement les seuls exploitant agricoles).

RT6 : Optimiser la logistique et poursuivre la R&D sur l'optimisation combinée de la collecte (mode et périmètre), du site de traitement et des lieux d'utilisation/valorisation. Poursuivre et compléter les études en cours sur la logistique, en vue de méthodes simplifiées de montage de chaînes d'approvisionnement, permettant d'orienter vers des schémas logistiques adaptés et optimisés.

RT7 : Promouvoir des modèles de contrats économiques (liant producteurs, intermédiaires et valorisateurs) adaptés aux différents types de biomasse, à leur variabilité, améliorant la lisibilité sur le partage des risques. Promouvoir la transparence sur les prix, notamment sur les filières en émergences, à l'instar de ce qui a été fait sur la filière bois-énergie.

RT8 : Améliorer la flexibilité de la filière aval en adaptant techniquement certains outils de production (broyeurs, cribleurs et chaudières notamment) aux différents types de biomasse (déchets verts, résidus de culture, ...) et à leur variabilité (qualitative et quantitative). Il s'agit par exemple pour la paille de pouvoir basculer sur d'autres ressources pendant les années de sécheresse où la priorité doit être donnée à l'élevage pour l'usage de cette ressource. Veiller également au dimensionnement des unités industrielles au regard des différents types de ressources concernés.

RT9 : Poursuivre la R&D sur les méthodologies et outils d'évaluation spatialisée (type ACV et autre) permettant d'analyser les impacts socio-économiques et environnementaux locaux du développement d'une filière sur un territoire en lien avec l'équilibre offre/demande local. L'échelle des méthodes doit pouvoir s'adapter à celles des différentes des filières et notamment à l'échelle très locale des filières déchets.

RT10 : Poursuivre la R&D sur les systèmes d'automatisation et supervision en ligne des procédés permettant de garantir les performances de fonctionnement des procédés et une meilleure standardisation des produits (filières de prétraitement, filières de méthanisation...).

RT11 : Grâce à des soutiens à l'innovation (AMI / AAP, ADEME et ANR) développer les technologies de prétraitement de la biomasse et de transformations biotechnologiques, dont la méthanisation, comme les technologies de digestion en voie sèche ou la fabrication de granulés pour la combustion.

RT12 : Renforcer la connaissance de la valeur agronomique des digestats et sa maîtrise opérationnelle à l'échelle de l'exploitation par les agriculteurs, pour un épandage optimisé. Tout en garantissant la rigueur technique des procédures et la qualité des produits, faciliter et simplifier les homologations ou normalisations pour des digestats issus de substrats agricoles, notamment lorsqu'il s'agit exclusivement de ressources agricoles ou de circuits courts.

76 En fonction du zonage des parcelles, par exemple l'article R123-7 du Code de l'Urbanisme restreint le développement des hangars de stockage/séchage des plaquettes forestière (et bois bûches)

RT13 : D'un point de vue environnemental, la mobilisation d'une culture principale énergétique ou d'une forêt, qui résulte en amont d'un retournement d'une prairie permanente, ne peut en aucun cas se justifier. Rappeler ce principe dans les dispositifs publics.

RT14 : Lors de la révision de la présente stratégie – la première révision étant prévue en 2019 – approfondir l'analyse et le débat sur les enjeux de long terme, en particulier l'articulation de la problématique de la mobilisation de la biomasse avec celle d'un usage efficient des ressources associées (composition de l'assiette alimentaire, place des différents usages non-alimentaires, efficacité énergétique, lutte contre l'artificialisation des sols, adaptation au changement climatique, etc).

B. La biomasse forestière

Préambule

Le PNFB, le Programme Innovation 2025 et le CSF bois portent l'action publique sur la filière forêt-bois, notamment le développement des filières matériaux – le développement du bois d'œuvre étant la priorité et le premier levier du développement du bois-énergie – et la meilleure valorisation des ressources, dans le respect du principe de la multifonctionnalité de la forêt et, en particulier, de la préservation de la biodiversité.

Les principales mesures de ce plan, ce programme et ce contrat, et qui sont particulièrement connectées à la présente stratégie, sont récapitulées en Annexe 5 : Mesures du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), du Contrat stratégique de filière bois (CSF bois) et du Programme Innovation 2025. Ne sont reprises ci-après qu'un petit nombre d'entre elles, uniquement celles qu'il apparaît nécessaire de préciser, compléter ou ajouter dans le cadre de la présente stratégie. C'est ce qui explique leur petit nombre.

Comme indiqué dans la partie I, une partie de la forêt française fait l'objet depuis plusieurs décennies d'un important déficit de gestion, de mobilisation des bois et de renouvellement de la ressource. Le PNFB pose comme objectif la mobilisation de 12 Millions de m³ de plus d'ici 2026 (avec la condition d'une mobilisation partielle des menus bois) et correspondrait à la récolte de 65 % de l'accroissement annuel biologique contre 50 % actuellement. Il ne s'agit donc pas de rattraper le passé, mais de progressivement cesser de creuser ce déficit, en se donnant schématiquement vingt ans pour restaurer un rythme pérenne de prélèvements. S'il s'agit du point de vue forestier d'une inflexion mesurée, du point de vue économique, l'ambition est considérable et nécessitera clairement un engagement de tous les maillons de la filière ainsi que de l'État.

La question la plus critique qui demeure est donc celle des moyens à mettre en œuvre pour déclencher et financer un renforcement notable de l'investissement forestier, de l'ordre de 300 M€ par an, cette cible demeurant à préciser. Si des efforts très importants ont été menés récemment en ce sens (cf. partie I, les AMI dynamic bois relayés par la mise en œuvre du FSFB) – dont le retour d'expérience qui va être engagé sera déterminant – les moyens pour changer d'échelle et pérenniser ce renforcement de l'investissement restent à définir, décider, mettre en œuvre.

Au plan environnemental, l'accroissement nécessaire des prélèvements portera notamment sur de vieux bois. En revanche il est possible de promouvoir une meilleure répartition de ces vieux bois sur l'ensemble de la forêt, y compris pour les futaies régulières et les taillis, en étendant le principe du maintien de vieux arbres sur pied et au sol, et plus généralement le maintien de bois particulièrement favorables à la biodiversité, conformément aux documents de gestion durable.

Recommandations économiques

RF1 : Dans le cadre du contrat stratégique de filière, étudier, tant au plan économique que financier, la mise en place de modes de financement innovants de l'investissement forestier, de nature à soutenir son changement d'échelle au regard du rythme actuel, en vue de rétablir sur moins de vingt ans un niveau d'investissement pérenne de l'ensemble de la forêt métropolitaine.

L'étude envisagera des scénarios diversifiés, tant au plan des ressources financières mobilisées que des incitations délivrées (notamment aides financières, aides et contraintes fiscales, actions réglementaires, action économique).

L'étude documentera les enjeux macro-économiques, les effets de rentes et les voies pour les contenir, le traitement des imports/exports, l'intégration des dépenses environnementales, les impacts sur l'évolution de la structure foncière de la forêt à long terme, ainsi que la progressivité, le calibrage des objectifs financiers et la pérennité du dispositif.

RF2 : Étudier les modalités d'une meilleure couverture du fonds de roulement [ou du matériel] des entreprises d'exploitation forestière notamment, au titre de leurs opérations commerciales. Analyser les avantages et les inconvénients des dispositifs existants, capitaliser sur les retours d'expérience régionaux et nationaux.

Recommandations techniques, réglementaires et environnementales

RF3 : Afin d'améliorer la répartition de vieux et gros bois favorables à la biodiversité, veiller à la bonne mise en œuvre des engagements existants en la matière. En l'absence de tels engagements, et dans le cadre des dispositifs d'aide à la sylviculture pris en application de la présente stratégie, promouvoir l'engagement des bénéficiaires à maintenir et marquer au moins un vieil (et si possible gros) arbre sur pied et un vieil (et si possible gros) arbre au sol à l'hectare.

RF4 : Pour les installations⁷⁷ supérieures à 20 MW thermique, en cas de recours aux importations de plus de 15 % en provenance des pays tiers (hors UE), ou supérieur au volume prévu dans le plan d'approvisionnement initial, demander aux opérateurs que dans l'information annuelle adressée au Préfet de région (cellule biomasse) figure la planification de mesures pour éviter ou réduire ultérieurement ces importations.

RF5 : Localiser les zones les plus critiques vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique et nécessitant une amélioration des connaissances et de prendre dès maintenant des décisions de gestion. Analyser et promouvoir la contribution potentielle de la mobilisation de la biomasse pour l'énergie dans ces situations.

RF6 : Dans le cadre du PNFB, promouvoir des bonnes pratiques sur la collecte du bois et des menus bois pour éviter le tassement des sols: récolte en période de sol sec, diminution de la distance parcourue, diminution du nombre de passages...

RF7 : Suivre et analyser l'évolution des surfaces forestières et leur incidence sur les surfaces de milieux naturels et agricoles.

RF8 : Dans le cadre du PNFB, prendre en compte les besoins sociétaux dans la mise en œuvre des coupes de bois et notamment adapter les pratiques sylvicoles à la proximité d'habitations ou aux fréquentations de loisirs et de tourisme.

⁷⁷ Les installations de plus de 20 MWth soutenues par le Fonds Chaleur, les appels d'offres de la CRE ou les tarifs de rachat représentent de l'ordre 60 % de la puissance installée et en projet à l'horizon 2018. La consommation de ces installations représentent de l'ordre de 40 % des objectifs 2018 de la PPE (hors bois des ménages et UIOM).

R&D

RF9 : Poursuivre l'effort de R&D et innovation sur les leviers opérationnels permettant une gestion active et diversifiée des forêts gage simultanément de continuité de la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation des risques du changement climatique.

RF10 : Étudier l'intérêt agronomique et environnemental ainsi que les conditions opérationnelles du retour au sol des cendres (modalités techniques et réglementaires adéquates).

RF11 : Poursuivre l'identification des zones sensibles à l'exportation des rémanents et intégrer des prescriptions opérationnelles (ex. : selon les cas et en fonction des enjeux locaux, récolte interdite dans les zones sensibles identifiées, définition d'un seuil minimal de volume à l'hectare à conserver dans ces zones, etc.), cf. projet GERBOISE conduit par le GIP-écofor.

RF12 : Mener des expérimentations de l'impact sur la biodiversité et sur les paysages intra-forestiers des différentes pratiques de récolte et de modalité de rétention via des chantiers pilotes, pour apporter des éléments de réponse d'ordre opérationnel.

C. La biomasse agricole

Préambule

En matière agricole, le champ d'actions de la SNMB se concentre sur le périmètre des résidus et des coproduits de cultures, des CIVE, des cultures pérennes et du bois hors-forêt.

D'un point de vue général, pour continuer à développer des projets à base de ressource en biomasse agricole, la dynamique de la ressource sur les territoires doit être partagée auprès de tous les acteurs locaux. Il est ainsi recommandé de tenir à jour et communiquer sur les ressources produites (linéaires, surfaces, rendements moyens, etc) et leurs usages énergétiques et matériaux (quantité, prix moyens, distances parcourues...), les BDD et/ou cartographies avec l'appui des organismes de développement (Chambres d'agriculture, coopératives, CRPF). Pour ce faire, le retour des plans d'approvisionnement réellement mis en place est nécessaire. La connaissance des enjeux du territoire par tous les acteurs permettra d'intégrer les projets de valorisation de biomasse en synergie avec les besoins locaux en favorisant les externalités positives.

Dans l'optique d'assurer le développement durable des filières bioénergie tout en préservant l'environnement et les stocks de carbone dans les sols, il est nécessaire d'améliorer les connaissances, notamment sur les interactions entre le prélèvement de la biomasse et le stockage, et d'intensifier le suivi des stocks de carbone des sols (en lien avec le GIS Sol). Un guide pourra être proposé pour traiter ces questions à l'échelle régionale. Une étude prospective ADEME/INRA sur le stockage de carbone permettra d'approfondir l'analyse de la cohérence des scénarios de prélèvements avec les objectifs de stockage de carbone. En parallèle, des travaux de recherche sont à poursuivre pour améliorer les références et les outils d'aide à la décision.

Recommandations transversales

RTA1 : Valoriser les acquis du réseau mixte territorial (RMT) tels que :

- la mise en réseau des acteurs R&D de la biomasse
- la synthèse des résultats des expérimentations biomasse en France (fiches cultures)

- l'aide à la réalisation de diagnostics de territoire et à la qualification des surfaces potentiellement disponible
- l'inventaire des méthodes et outils d'évaluation.

RTA2 : Promouvoir la recherche de composés (molécules) à haute valeur ajoutée. Dans une logique de bioraffinerie, ces valorisations permettent de réduire le coût des produits connexes à valoriser en énergie.

RTA3 : En lien avec les initiatives existantes, poursuivre l'amélioration de la performance environnementale et économique du matériel de collecte, de densification, de séchage et de transport de la biomasse agricole, notamment concernant les émissions de polluants dans l'air et les nuisances. Optimiser les voies de mobilisation de la biomasse au champ et sur la route tant du point de vue économique qu'environnemental.

RTA4 : Favoriser l'implantation de filières locales de valorisation de la biomasse agricole dans les politiques publiques de l'État et des collectivités, de la production et la mobilisation à la valorisation, y compris les étapes de modernisation des moyens de récolte/pressage, granulation et la logistique. À l'échelon national, étudier la pertinence d'orienter avec une lisibilité inter-annuelle une partie du Fonds chaleur et des autres instruments incitatifs vers l'utilisation de biomasse agricole, avec si nécessaire une modulation régionale. À l'échelon régional et local, renforcer la lisibilité sur les perspectives d'évolution de la demande ainsi que sur les aides économiques mises en œuvre.

RTA5 : Dans le cas de plans d'approvisionnement de biomasse agricole important, porter une attention particulière à la mise en place d'un diagnostic de l'état initial des sols (type de sol, stocks de carbone, indicateurs de qualité des sols) ainsi qu'un suivi agronomique tout au long de la vie du projet. Ces suivis sont à articuler avec le Réseau de Mesure de la Qualité des Sols (pilote par le GIS sols) afin de conforter celui-ci. Une capitalisation des connaissances est à organiser aux échelles régionales et nationale. Un guide national pourrait être proposé pour faciliter ce suivi à ces deux échelles.

RTA6 : Organiser un rapportage sur les intrants utilisés (azote, phosphore et produits phytosanitaires) sur les cultures énergétiques et en particulier pour les cultures sur les zones à enjeux biodiversité et ressources en eau. Fonder ce rapportage sur la base des dispositifs d'information existants dans un premier temps. Le compléter de suivis spécifiques à mettre en place pour les filières de valorisation non-alimentaire portant sur des volumes importants, ces suivis spécifiques étant à adapter ensuite en adéquation avec le système de suivi de la durabilité qui sera décidé au plan européen.

RTA7 : Dans le cadre de l'agroécologie, promouvoir les systèmes de production durables afin de favoriser le stockage du carbone dans les sols, réduire les émissions de GES liées au matériel agricole et améliorer l'efficacité des systèmes de cultures (eau, fertilisants, matériels).

RTA8 : Sensibiliser et former les conseillers agricoles et les agriculteurs à la nécessité d'intégrer la valorisation optimale des ressources en biomasse, par exemple en promouvant, à l'échelle régionale ou locale, des diagnostics simplifiés du potentiel à l'échelle des exploitations. Favoriser l'intégration de la méthanisation à la ferme afin de développer l'autonomie énergétique locale et un circuit court d'azote organique, dans la limite de l'optimisation technico-économique des filières.

1- Les résidus de cultures

Les résidus de culture sont une ressource qui fait l'objet par nature d'une valorisation par retour au sol, mais aussi très fortement pour le paillage (et l'alimentation aussi) des animaux d'élevage. L'évaluation de la disponibilité résiduelle s'améliore mais les quantités utilisables sont fortement variables car tributaires d'aléas :

- *climatiques (pousse des prairies, disponibilité en fourrage verts....),*
- *dispersion des zones de production,*
- *quantités unitaires échangées faibles,*
- *niveau de valorisation économique des résidus de cultures.*

L'accroissement des prélèvements des résidus agricoles pose la question de l'impact sur le stockage de carbone dans les sols.

La préservation et l'augmentation des stocks de carbone dans les sols constituent des enjeux majeurs de la préservation de la fertilité des sols et de la lutte contre le changement climatique. Pour les sols cultivés, les résidus de cultures constituent un des principaux apports de matière organique au sol, avec les effluents d'élevage, les composts ou digestats, et les apports racinaires. Les estimations des ressources de résidus mobilisables prennent déjà en considération le maintien au sol d'une part minimale de matière organique pour préserver la fertilité des sols, en général entre 30 et 50 % des résidus disponibles. Cette restitution peut être directe ou via le retour de fumier, de composts ou de digestats de méthanisation. Le développement des couverts pourrait permettre d'augmenter les résidus de culture exportables tout en améliorant la teneur en matière organique (MO) des sols. C'est tout l'enjeu du raisonnement des exportations en fonction des enjeux agronomiques. Ces estimations devront être affinées pour concilier l'objectif d'amélioration de la teneur des sols en carbone (dans l'esprit de l'initiative « 4 pour mille » lancée par la France lors de la COP21) avec l'ensemble des objectifs et contraintes de l'agronomie.

Cela passe par un développement continu des connaissances. Une étude prospective ADEME/INRA/ARVALIS sur le stockage de carbone approfondira l'analyse de la cohérence des scénarios de prélèvement avec les objectifs de stockage de carbone. En parallèle, les travaux de recherche comme ceux d'ARVALIS sont à poursuivre pour améliorer les références et les outils d'aide à la décision.

Recommandations sur la R&D

RRC1 : Poursuivre la recherche et développement pour améliorer la connaissance, à différentes échelles, des quantités de résidus effectivement disponibles et des conditions pratiques de cette disponibilité à l'échelle de l'exploitation, en lien avec la politique d'amélioration des sols (initiative 4 pour mille). Notamment approfondir la R&D sur les bénéfices agronomiques et environnementaux de la mobilisation des menues pailles. Notamment préciser les chiffres de l'ONRB en prenant en compte la partie des résidus qui sont laissées sur le champ ainsi que la partie de paille incorporée dans le fumier.

RRC2 : Étudier précisément – au plan agronomique, environnemental et économique – et expérimenter à petite échelle des filières de valorisation énergétique des excédents de production des prairies.

Recommandations techniques

RRC3 : Promouvoir l'appui technique aux agriculteurs, développer la formation à destination des agriculteurs et la formation initiale, sur les voies de valorisation des résidus de culture (aspects techniques, socio-économiques et environnementaux). Développer notamment des outils d'aide à la décision adaptés aux contextes locaux et aux filières. Ces outils tiendront compte des impacts

techniques, socio-économiques et environnementaux (notamment, qualité des sols, eau et biodiversité) de l'export des résidus.

2- Les CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique)

Ces systèmes de trois cultures en deux ans sont riches de potentiel. Leur développement à grande échelle nécessitera d'important travaux de mise au point technico-économique des itinéraires agronomiques correspondants : quelles espèces et variétés adaptées aux différents contextes agro-pédo-climatiques. À titre d'exemple, devront bien être pris en compte des aspects comme les besoins en eau ou l'enrichissement en matière organique du sol.

Recommandations techniques et environnementales

RCI1 : Promouvoir la formation et l'accompagnement des agriculteurs dans la grande diversité des options agronomiques quant aux CIVE afin de choisir des cultures adaptées aux conditions pédoclimatiques et aux successions culturales de chaque exploitation. Il s'agit de maîtriser les enjeux économiques et environnementaux (notamment les impacts sur les sols, l'eau et la biodiversité). Capitaliser les connaissances. Renover et diffuser largement les références locales (agronomiques, techniques et environnementales) des Chambres d'agriculture et des Instituts techniques sur les cultures intercalaires valorisables en méthanisation.

RCI2 : Dans le cadre du plan Ecophyto et de l'agro-écologie, limiter l'utilisation des phytosanitaires et des fertilisants, par exemple en ayant recours au biocontrôle et en intégrant des légumineuses dans des CIVE (en mélange). Préciser l'articulation de ces nouveaux systèmes productifs avec le cadre réglementaire relatif aux bonnes conduites agricoles et environnementales (BCAE).

R&D

RCI3 : Promouvoir un effort de recherche sur les espèces, les variétés, les nouveaux assolements ainsi que sur les outils de récolte pour concilier une plus grande production de biomasse et l'agro-écologie (notamment une amélioration de la fertilité des sols), en favorisant les approches régionales.

RCIc1⁷⁸ : Suivre l'évolution des surfaces agricoles et identifier si les CIVE se sont ou non principalement développées en remplacement des CI actuelles. Si tel était le cas, prendre des mesures afin de favoriser également un développement sur les sols actuellement nus.

RCIc2 : Favoriser la diversité spécifique des CIVE.

3- Les cultures pérennes à usage non-alimentaire

Les cultures pérennes regroupent les cultures ligneuses (TCR et TtCR) et les cultures ligno-cellulosiques (miscanthus, switchgrass, phalaris). Elles permettent de diversifier les options agricoles offertes aux territoires, en particulier pour répondre à des contraintes particulières sur l'usage des intrants pour la protection des captages ou la valorisation de sites et sols pollués.

78 Cette recommandation et la suivante sont issues de l'évaluation environnementale stratégique

Elles nécessitent de l'attention quant à la compétition des usages du sol quand il s'agit de terres agricoles ou de prairies et quant aux impacts environnementaux (eaux, sols, biodiversité), pas toujours suffisamment documentés (y compris l'impact de la destruction de la culture pérenne en fin de cycle).

Recommandation technique et R&D

RCPI : Préciser les atouts et contraintes technico-économiques et environnementaux (notamment impacts sur les sols, l'eau l'air et la biodiversité) des cultures lignocellulosiques, en particulier sur l'implantation (1ères années), en fonctionnement courant et lors de la remise en cultures en fin de cycle, avec une actualisation du LIGNOGUIDE.

RCP2 : Poursuivre et conduire de nouvelles expériences à petite et moyenne échelle, en capitalisant les retours d'expériences, et en intégrant si possible dès l'amont du projet toutes les dimensions (variétés adaptées au pédoclimat et aux enjeux locaux ; optimisation de la logistique ; filières aval) et en mobilisant l'expertise d'agronomes et de conseillers de territoire.

RCP3 : Promouvoir à l'échelle territoriale, la diversité des cultures pérennes implantées.

RCPc⁷⁹ : Suivre les substitutions de cultures ou d'usages des sols afin de connaître sur quels sols ont été implantées les cultures pérennes pour ainsi être en mesure de conclure quant à l'incidence de la mobilisation des cultures pérennes et, le cas échéant, définir des mesures correctives

4- Le Bois hors-forêt

Pour cette ressource du bois hors-forêt, le Plan Agroforesterie⁸⁰ liste des actions visant à une production et une mobilisation de la ressource à la fois plus méthodique et durable, notamment son action 4.3. Les mesures proposées ici pour cette ressource s'inscrivent donc en complément de ce Plan.

La mobilisation méthodique de la ressource bocagère se confronte cependant à la grande diversité des types de haies (haies hautes / basses / recépée / têtards...), ainsi qu'au coût élevé de mobilisation via des pratiques de gestion durable. Même si l'accès aux parcelles agricoles est la plupart du temps possible, la mécanisation de chantier n'est envisageable (avec des techniques sélectives comme les grappins coureurs) qu'à condition d'avoir des volumes de biomasse importants, ce qui exclut les linéaires bocagers faiblement productifs. Les parcelles moins productives doivent être entretenues de façon manuelle afin d'améliorer les linéaires ce qui nécessite du temps pour l'exploitant agricole pour de faibles revenus.

Recommandations techniques et environnementales

Les Techniques de récolte doivent permettre de garantir la pérennité de la haie et la production de biomasse. Ces techniques d'entretien peuvent être manuelles ou mécaniques à partir du moment où elles restent sélectives (contrairement au lamier et à l'épareuse). Elles doivent permettre d'optimiser les coûts d'entretien et de production. Une nouvelle MAEC (Mesure Agro-environnementale et Climatique) favorisant l'entretien manuel du bocage a été validée en 2016. Elle rémunère les agriculteurs prenant soin d'entretenir de façon douce leur haie arborescente. L'action 4.3 du plan de développement de l'agroforesterie « Mettre en place des plans de gestion durable des systèmes agroforestiers et promouvoir la reconnaissance « bois

⁷⁹ Cette recommandations est issue de l'évaluation environnementale stratégique

⁸⁰ Liens pour accéder au plan : [h5p://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/160517-ae-agroforesterie.pdf](https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/160517-ae-agroforesterie.pdf)

Liens pour accéder aux fiches actions :

[h5p://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/fiches_acons_plan_naonal_acons_agroforesterie.pdf](https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/fiches_acons_plan_naonal_acons_agroforesterie.pdf)

agroforesterie géré durablement » » a pour but de proposer des recommandations techniques et environnementales concrètes. Dans ce cadre :

RHF1 : Promouvoir les démarche qualité des entreprises exploitantes (outils de gestion et de planification des travaux d'entretien du bocage, portant sur les distances inter-chantiers, la propreté, la sécurité, la protection des cours d'eau et des critères techniques de gestion durable conciliant à la fois les fonctionnalités écologiques de la haie et la productivité en biomasse, la prise en compte de l'acceptabilité de la part des riverains et des usagers). Valoriser ces démarches dans la politique d'achat des valorisateurs (mise en place de labellisation ou certification pour guider l'acheteur).

RHF2 : Dans le cadre du plan agroforesterie, sensibiliser les exploitants agricoles et promouvoir des mesures opérationnelles pour améliorer la contribution des haies et bosquet à la préservation de la qualité des paysages, des sols, des ressources en eau et à l'adaptation au changement climatique.

Recommandations économiques

RHF3 : Étudier la faisabilité et la rentabilité de la mobilisation, des ressources hors forêts en impliquant de grands acteurs :

- VNF (entretien bord de canaux),
- Sociétés autoroutières, État et collectivités territoriales (entretien bord de routes),
- SNCF (entretien bord de voies ferrés),
- RTE (entretien des réseaux de transport d'électricité),
- Enedis (réseau de distribution d'électricité),

et inscrire techniquement cette production dans le dispositif « bois agroforesterie géré durablement », dans le cadre de l'action 4.3 du plan agroforesterie.

Recommandations pour la demande afin d'encourager les investissements de proximité

RHF4 : Faire évoluer les référentiels de définition des combustibles de l'ADEME pour une meilleure prise en compte du bois de bocage dans les plans d'approvisionnement.

RHF5 : Favoriser particulièrement le développement des chaufferies de petite à moyenne puissance en milieu rural (non desservi par le gaz de ville) à proximité de la ressource bocagère pour une meilleure valorisation économique de cette biomasse.

D. Les effluents d'élevage

Les effluents d'élevage sont une ressource de biomasse importante, cependant il existe plusieurs freins à sa mobilisation :

- *une grande variabilité qualitative,*
- *le transport et le stockage de la matière sur longue distance présentant des aléas (fuites de matière et dégradation qualitative),*
- *un coût logistique important.*

Bien valorisés, les effluents d'élevage permettent cependant de réaliser des économies d'intrants en respectant l'environnement. Ils sécurisent ainsi l'exploitation. La méthanisation peut, quant à elle, offrir une nouvelle ressource de revenu pour les agriculteurs et contribuer au développement économique du territoire. Ainsi, actuellement soutenue par les politiques publiques, elle tend à prendre sa place dans le paysage énergétique.

Le plan EMAA (Énergie Méthanisation Autonome Azote) vise en effet à développer fortement la méthanisation à la ferme. De manière complémentaire, sur le périmètre plus large de la méthanisation issue du milieu agricole, de l'industrie, de l'agroalimentaire ou issue de collectivités territoriales, un appel à projets est en place, avec un dispositif permettant notamment de mieux accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches, y compris donc sur des projets de méthanisation d'effluents d'élevage.

Recommandations techniques

REE1 : Sensibiliser et former les conseillers agricoles et les agriculteurs à la nécessité d'intégrer la valorisation optimale des effluents d'élevage dès la conception de bâtiments d'élevage, et notamment à l'installation ou lors de gros investissement en prenant en compte les bonnes pratiques pour limiter les émissions lors du stockage (ex : couverture), par exemple en promouvant des diagnostics simplifiés du potentiel correspondant (cf. RTA8).

R&D

REE2 : Développer des procédés permettant de stabiliser les propriétés des effluents avant entrée en méthaniseurs (bâtiment, prétraitement, ...) ⁸¹.

REE3 : Monter un réseau de fermes de référence sur la méthanisation (y compris de petites installations territoriales, sans se limiter à la biomasse agricole).

REE4 : Améliorer les connaissances sur la présence et la persistance dans la filière puis l'environnement des « éléments-trace » indésirables tels que les pathogènes, les antibiotiques, les pesticides et les métaux. Favoriser les approches filière partant de la nutrition animale à la gestion des effluents. Intégrer le volet qualité de l'air dans l'analyse, sur l'ensemble de la filière épandage compris.

81 Plusieurs recommandations concernant la méthanisation ont une portée plus large que les seuls effluents d'élevage. Une réorganisation de la présentation pourra être utile pour clarifier ce point.

E. La biomasse issue des déchets et résidus

Préambule

Comme pour la forêt au regard du programme dédié (PNFB), les mesures ci-après s'inscrivent en complémentarité du [futur] Plan National de Prévention et de Gestion des Déchets.

Mesures transversales :

RTD1 : Dans le cadre du PREPA, promouvoir les bonnes pratiques d'épandage pour minimiser les incidences sur la qualité de l'air.

RTD2 : Optimiser les modes de collecte et leurs périmètres concernant les aspects de coûts de gestion et de sécurité mais également concernant les aspects environnementaux notamment liés aux transports. Faire le lien avec les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets qui visent à répartir au mieux les installations de gestion des déchets en application du principe de proximité.

1-les déchets verts et ligneux urbains

Les déchets verts font aujourd'hui objet d'une valorisation organique, soit par compostage, paillage ou mulching⁸² sur site, soit par compostage industriel suite à une collecte sélective (en porte à porte ou en déchetterie). Dans une moindre part, la fraction ligneuse des déchets verts est également valorisée énergétiquement dans des installations de combustion. Néanmoins, une part importante des flux de déchets verts reste aujourd'hui non extraite et non caractérisée, et une part est encore brûlée, malgré l'interdiction réglementaire. Ainsi, une augmentation de la collecte de la ressource et sa valorisation (compostage et ou valorisation énergétique) est envisageable, et prioritaire s'agissant de la fraction communément brûlée à l'air libre.

Les refus de compostage (représentant environ 15 % des ressources envoyées en compostage) peuvent également représenter un ressource pour la valorisation énergétique des déchets.

Néanmoins, des freins au développement de cette filière ont été identifiés :

- *Un ressource encore très insuffisamment quantifiée et caractérisée,*
- *Une saisonnalité et un caractère diffus de la ressource qui en font une ressource difficile et onéreuse à regrouper,*
- *Un ressource composée de différents types de déchets (déchets ligneux et déchets cellulosiques),*
- *Un manque de connaissances sur les services agronomiques rendus par le retour au sol des digestats*
- *Qualité variable (présence éventuelle d'impuretés ou d'indésirables selon la qualité du tri).*

Recommandations techniques

RDV1 : À l'échelle régionale, étudier quels sont les résidus verts les plus couramment brûlés à l'air libre, par tradition ou pour des raisons économiques. Promouvoir une meilleure collecte de ces ressources⁸³. Au plan national ajuster les aides à la valorisation énergétique de ces ressources en fonction des spécificités techniques et économiques des filières concernées.

⁸² Technique de tonte sans ramassage de l'herbe.

⁸³ Un nouvel appel à projet Agr'air financé par l'ADEME porte sur une valorisation des résidus agricoles qui sont actuellement brûlés.

RDV2 : Promouvoir la séparation technique des filières « ressources ligneuses » (à vocation de compostage, voire combustion) et des filières « ressources cellulosiques » et autres déchets verts très fermentescibles (herbes notamment) dès la collecte et à l'entrée des déchetteries.

RDV3 : Maximiser la récupération des refus de compostage pour une valorisation énergétique (notamment en chaufferie).

R&D

RDV4 : Étudier et caractériser spécifiquement le ressource en déchets verts disponibles.

RDV5 : Promouvoir un renforcement des études et de la certification de la qualité agronomique des digestats (compostés ou non) issus des déchets verts afin de les valoriser auprès des agriculteurs.

RDV6 : Valoriser les connaissances disponibles sur la composition de nombreux « déchets » organiques.

2- les déchets alimentaires (biodéchets des ménages, de la restauration et des grandes et moyennes surfaces (GMS))

Mise à part le compostage à domicile, ou les quelques solutions de collectes séparées proposées sur le territoire, qui permettent leur valorisation organique avec retour au sol, la grande majorité des déchets alimentaires des ménages est aujourd'hui jetée en mélange avec les ordures ménagères. Dès lors, soit l'ensemble est incinéré (avec ou non récupération d'énergie) ou enfoui, soit les déchets alimentaires sont en partie extraits par les unités de tri mécano-biologique (TMB) puis envoyés vers des plateformes de compostage industriel, voire de méthanisation.

Au total, on estime aujourd'hui que les déchets alimentaires des ménages non valorisés représentent un ressource annuel d'environ 8 millions de tonnes, ressource qui devrait diminuer au cours des prochaines années du fait des nombreuses politiques publiques et initiatives privées engagées contre le gaspillage alimentaire.

Le principal frein à la mobilisation de cette ressource réside dans le fait que la majeure partie des déchets alimentaires est non extraite (triée) et est, par conséquent, traité en mélange avec les ordures ménagères.

Aujourd'hui une part significative des déchets alimentaires de la restauration n'est pas valorisée ; en effet, malgré l'obligation réglementaire, de nombreux petits établissements ne trouvent pas de solution de valorisation, les faibles volumes de déchets produits « n'intéressant » pas les entreprises prestataires et le compostage sur site n'étant pas toujours possible techniquement.

Ainsi, le principal frein à la mobilisation des déchets alimentaires de la restauration réside dans l'absence de prestataire assurant la collecte des plus petites structures ; une mutualisation avec la collecte à venir des ménages pourrait s'avérer pertinent dans de tels cas.

Pour cette catégorie de biomasse, les mesures devraient figurer dans les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, prévus pour 2017. Les mesures ci-après de la présente stratégie sont donc à articuler avec ces plans.

Recommandations techniques

RDA1 : Accompagner systématiquement la promotion du tri des déchets alimentaires à la source de messages de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire et, lorsque cela est pertinent (en zone rurale), au compostage à domicile.

RDA2 : Systématiser la réalisation d'études permettant de définir les exutoires pour la valorisation des biodéchets sur un territoire et définir les modalités de collecte en conséquence, au regard des contraintes locales et des objectifs de tri à la source. Mettre en place la collecte séparée des déchets alimentaires des ménages, voire de la petite distribution, en conséquence.

R&D et Recommandations réglementaires

RDA3 : Pour les déchets alimentaires des ménages (et de la restauration si collecte mutualisée), évaluer le risque pathogène et les besoins réels en hygiénisation ainsi que les besoins réels en lavage et désinfection du matériel de collecte (le cas échéant, simplifier les exigences en la matière).

RDA4 : Promouvoir le renforcement des études et de la certification, rigoureuse, de la qualité agronomique des digestats (compostés ou non) issus des déchets alimentaires des ménages (et de la restauration si collecte mutualisée) afin de les valoriser auprès des agriculteurs.

Recommandations économiques

RDA5 : Aider à l'adaptation technique et réglementaire de certaines unités de méthanisation et de compostage existantes afin qu'elles soient en mesure de recevoir et de traiter les déchets alimentaires.

3- les déchets de produits du bois

Recommandations économiques

RDB1 : Prévoir dans les mécanismes de soutien des dispositions adaptées pour rémunérer l'usage énergétique de produits bois en fin de vie.

4- les boues de station d'épuration / des eaux usées

Le processus de méthanisation des boues est aujourd'hui bien connu et utilisé dans près d'une centaine⁸⁴ d'installations en France, notamment pour diminuer le volume des boues et les nuisances associées. Néanmoins, le biogaz obtenu n'est pas toujours valorisé et encore de nombreuses stations d'épurations pourraient s'équiper d'une unité de méthanisation (sur site, pour les stations d'épuration avec une capacité importante) ou participer à l'approvisionnement d'un méthaniseur territorial (pour les stations d'épuration avec une capacité plus faible).

84 <http://www.ademe.fr/avis-lademe-methanisation>

Néanmoins, des freins subsistent au développement de cette filière :

- *Un investissement important pour les stations d'épuration,*
- *Un coût d'exploitation important,*
- *Un manque de retours d'expérience,*
- *Un manque de connaissances sur les services agronomiques rendus par le retour au sol des digestats.*

Recommandations techniques et environnementales

RB1 : Aider les stations d'épuration qui méthanisent les boues à valoriser le biogaz produit et encourager les autres STEP à méthaniser.

RB2 : Continuer les recherches pour améliorer la gestion des retours en tête de l'azote et du phosphore (la fraction liquide du digestat, avec une quantité non négligeable de phosphore et d'azote, est en effet recalculée en entrée de la station d'épuration).

Recommandations R&D et communication

RB3 : Promouvoir l'étude et la certification de la qualité agronomique des digestats (compostés ou non) issus de boues afin de les valoriser auprès des agriculteurs.

RB4 : Communiquer sur les retours d'expériences des stations d'épurations valorisant les boues de STEP grâce à une unité de méthanisation.

F. Récapitulatif des recommandations relevant plus spécialement d'une mise en œuvre à l'échelon régional

Préambule

Le tableau ci-après récapitule des recommandations qui relèvent plus spécialement d'une mise en œuvre à l'échelon régional.

Filière	Recommandation	Texte
Transversale	RT4	<i>Étudier de nouvelles opportunités de production de biomasse (faisabilité technico-économique, enjeux environnementaux, y compris du changement d'usage des sols, volet foncier, etc.).</i>
Forêt	RF5	<i>Localiser les zones les plus critiques vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique [...]</i>
Agricole	RTA4	<i>Favoriser l'implantation de filières locales de valorisation de la biomasse agricole dans les politiques publiques de l'État et des collectivités, de la production et la mobilisation à la valorisation, y compris les étapes de modernisation des moyens de récolte/pressage, granulation et la logistique. À l'échelon national, étudier la pertinence d'orienter avec une lisibilité inter-annuelle une partie du Fonds chaleur et des autres instruments incitatifs vers l'utilisation de biomasse agricole, avec si nécessaire une modulation régionale. À l'échelon régional et local, renforcer la lisibilité sur les perspectives d'évolution de la demande ainsi que sur les aides économiques mises en œuvre.</i>
	RTA5	<i>Dans le cas de plans d'approvisionnement de biomasse agricole important, porter une attention particulière à la mise en place d'un diagnostic de l'état initial des sols (type de sol, stocks de carbone, indicateurs de qualité des sols) ainsi qu'un suivi agronomique au long de la vie du projet. Ces suivis sont à articuler avec le Réseau de Mesure de la Qualité des Sols (pilote par le GIS sols) afin de conforter celui-ci. Une capitalisation des connaissances est à organiser aux échelles régionales et nationale. Un guide national pourrait être proposé pour faciliter ce suivi à ces deux échelles.</i>
	RCI1	<i>Promouvoir la formation et l'accompagnement des agriculteurs dans la grande diversité des options agronomiques quant aux CIVE afin de choisir des cultures adaptées aux conditions pédoclimatiques et aux successions culturales de chaque exploitation.</i>
	RCI3	<i>Promouvoir un effort de recherche sur les espèces, les variétés, les nouveaux assolements ainsi que sur les outils de récolte pour concilier une plus grande production de biomasse et l'agroécologie (notamment une amélioration de la fertilité des sols), en favorisant les approches régionales.</i>
Déchets	RDV1	<i>À l'échelle régionale, étudier quels sont les résidus verts les plus couramment brûlés à l'air libre, par tradition ou pour des raisons économiques. Promouvoir une meilleure collecte de ces ressources.[...]</i>

	RDV2	<i>Promouvoir la séparation technique des filières « ressources ligneuses » (à vocation de compostage, voire de combustion) et des filières « ressources cellulosiques » et autres déchets verts très fermentescibles (herbes notamment) des la collecte et a l'entrée des déchetteries.</i>
--	------	--

Partie VI – Gouvernance

A. Un contexte fortement évolutif – importance du suivi

L'élaboration de cette stratégie a confirmé que d'importantes améliorations des connaissances sont en cours et seront directement utiles au pilotage de la politique de mobilisation et de valorisation de la biomasse. C'est notamment le cas de la quantification des ressources forestières et agricoles disponibles et potentielles à différentes échelles, en relation avec le maintien et l'amélioration de la fertilité des sols ainsi qu'avec l'adaptation au changement climatique ; de l'évolution des usages non-alimentaires et non-énergétiques de la biomasse et de sa dynamique ; de l'optimisation technico-économique et énergétique du recours à la biomasse, y compris l'articulation dynamique des usages ; de la réduction des impacts environnementaux des nouveaux modes de production, de collecte, de valorisation. La stratégie pour la bioéconomie et, pour la forêt, le plan innovation 2025 contribueront à faire le point en la matière. La mise en place du Conseil Scientifique et Technique auprès de l'observatoire national des ressources en biomasse (ONRB) facilitera l'intégration de toutes ces problématiques au regard de la présente stratégie.

Un second facteur d'évolutions à prendre en compte est la compilation à venir des schémas régionaux, de leurs objectifs et des mesures qui seront prises à l'échelon régional. La première révision de cette SNMB en 2019 au plus tard (un an après la PPE) présentera notamment l'occasion d'assurer la pleine cohérence avec les schémas régionaux.

Dans ce contexte, cette première édition de la SNMB est nécessairement modeste, et sa capacité à assurer l'approvisionnement des filières énergétiques dans les meilleures conditions environnementales et économiques, en prévenant notamment les conflits d'usage, résultera largement du suivi de sa mise en œuvre puis de ses révisions ultérieures, à la suite de chaque PPE.

B. Décision

La présente stratégie fait l'objet d'un **suivi annuel**, présenté au **Comité d'Information et d'Orientation** dont la composition indicative figure en annexe, puis rendu public.

Ce suivi s'inscrit en complémentarité avec ceux des plans sectoriels avec lesquels la SNMB s'articule : PNFB, Plan de prévention et de gestion des déchets, plan Agroforesterie, stratégie bas-carbone... Tous ces documents stratégiques ont mis en place des instances de suivi et des indicateurs permettant d'apprécier leur mise en œuvre.

Le suivi du PNFB et des PRFB fera l'objet de présentations au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois (CSFB), au Conseil national pour la transition écologique (CNTE) et d'échanges avec le Comité Stratégique de la Filière Bois (CSFBois). Les rapports de suivi seront établis à partir des informations annuelles du niveau régional (rédaction, mise en œuvre et bilan des indicateurs des PRFB).

Pour le secteur agricole, sont également prévus un suivi et des indicateurs dans le cadre par exemple du plan de développement de l'Agroforesterie. Ainsi, seront notamment repris les indicateurs sols relatifs à l'état organique et biologique, produits par un groupe d'experts (ACTA, ADEME, Université Rennes 1, AgroParisTech, ... et le MAAF) dont la publication devrait intervenir en 2017 et dont certains sont spécialement adaptés pour mettre en évidence les évolutions de long terme (stockage de carbone).

Pour mémoire, les thématiques ci-après sont suivies dans le cadre de la SNBC et permettront de resituer cette politique de mobilisation de la biomasse dans son contexte plus général :

- l'usage efficient des ressources bio-sourcées (bois français valorisé dans les secteurs de la construction, l'ameublement, l'emballage ; et valorisé énergétiquement)⁸⁵,
- l'amélioration de la structure foncière de la forêt (la réduction du morcellement de la forêt privée)⁸⁶
- la valorisation des espaces agricoles en déprise par une gestion durable des terres, et la réduction de l'artificialisation des sols⁸⁷.

Dans le souci de ne pas dédoubler l'existant, la SNMB se référera à ces dispositifs de suivi pour les compléter lorsque c'est nécessaire, en veillant spécialement :

- aux indicateurs quantitatifs disponibles (quantités, prix), sur la base des éléments fournis par l'ONRB⁸⁸ ;
- à la compilation des éléments complémentaires recueillis dans le cadre des schémas régionaux, en particulier les éléments issus de la veille régionale sur l'équilibre offre/demande et les tensions éventuellement constatées, ainsi que sur les importations constatées ;
- à la mise en œuvre des recommandations inscrites dans la partie V.

85 SNBC – 4.2.i Indicateurs de mise en œuvre des recommandations transversales - Recommandation RF5

86 SNBC – 4.2.i Indicateurs de mise en œuvre des recommandations transversales - Recommandation RF1

87 SNBC – 4.2.i Indicateurs de mise en œuvre des recommandations transversales - Recommandation RF11

88 Progressivement enrichis du Module Forêt-Bois de cet observatoire – MOFOB – et de la Veille Économique Mutualisée – VEM.

Annexe 1 : Tableau de correspondance des catégories de biomasse de l'ONRB et de la SNMB

BO BIBE MB <i>PCS</i> <i>Connexes de 2ème transformation</i> <i>Refus de pulpeurs</i>		Bois forestier, et sous-produits de bois
Résidus de cultures annuelles	Pailles de céréales Pailles d'oléagineux Cannes de maïs Pailles de protéagineux Fanés de betteraves Autres résidus de culture	
Plantes à fibres Plantes à parfum, aromatiques et médicinales <i>CIVE pour méthanisation</i> <i>CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G</i> <i>Cultures intercalaires et bandes enherbées</i> <i>Cultures dédiées pour la méthanisation</i> <i>Cultures pour la production de biocarburants 1G</i> <i>Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G</i>	Lin Chanvre Lavandin Lavande	Résidus de culture et Cultures annuelles dédiées à un usage non alimentaire
Cultures agricoles dédiées à l'énergie <i>TCR TTCR</i>	Miscanthus et switchgrass Taillis	Cultures pérennes
Bois d'entretien des vignes (sarments et ceps) Bois d'entretien des vergers (taille et arrachage) <i>Haies</i> <i>Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...</i>		Bois hors forêt
<i>Surplus de foin</i> <i>Surfaces en herbes excédentaires (prairies et herbes bord de route)</i>		Surplus de foin et surfaces en herbes excédentaires
Effluents d'élevage	Fumier Lisier	Effluents d'élevage
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales Déchets, résidus et coproduits des malteries Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	Meunerie Amidonnerie-glutennerie Semoulerie Cat 1 et 2 Protéines animales transformées Corps gras animaux Pulpes Vinasses Collets Mélasse Débris végétaux (hors collets) Ecumes	Déchets d'IAA

Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis) Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Lactoserum <i>Mélasses</i> <i>Vinasses</i> <i>Marc et Lies</i> Pulpe de raisins déshydratée Amendements organiques normés (résidu des distilleries) Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	Déchets d'IAA
Huiles Alimentaires Usagées (HAU) <i>Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des la trituration des oléagineux</i> <i>Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation</i> Déchets, résidus et coproduits des cidreries Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre Sous-produits de la filière pêche Sous-produits de la filière aquaculture	Marcs de pommes Pelure vapeur Screenings Amidon Pulpe de féculerie	
Déchets verts urbains <i>Déchets issus des marchés urbains</i> <i>Déchets de la grande distribution</i> <i>Déchets de la restauration</i> <i>Déchets des petites commerces</i> <i>Biodéchets des ménages</i> <i>Bois en fin de vie</i> <i>Liqueurs noires</i> <i>Autres déchets, résidus et coproduits industriels</i> Boues de stations d'épuration / assainissement	Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins, Autres déchets verts urbains (feuilles...) Bois de classe A et B	Déchets
<i>Algues pour la production de bicarburants 3G</i> <i>Algues pour la méthanisation</i> <i>Combustibles solides de récupération</i>		
		Autres ressources biomasse

Légende

en noir : catégories de biomasse de l'ONRB

en gris : catégories de biomasse hors ONRB

Annexe 2 : Récapitulatif des Plans et Mesures

NOMS de L'OUTIL ou de la MESURE (uniquement au niveau national)	Outils réglementaires nationaux (lois, décrets, ...)	Outils stratégiques nationaux (plans, schémas, ...)	Outils fiscaux	Autres types d'outils	actions de communication, politique stratégique	aides financières directes (dont subventions pour les producteurs)	aides financières indirectes (aides à la filière)	Portée générale de l'outil	Portée sectorielle de l'outil : secteur agricole	Portée sectorielle de l'outil : secteur forestier	Portée sectorielle de l'outil : secteur déchets	Portée sectorielle de l'outil : autre secteur	Descriptions Observations Exemples
Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (plan "EMAA")		X			X				X		X		Encourage la valorisation des effluents d'élevage et des déchets agricoles par la méthanisation agricole, avec pour objectifs une meilleure gestion de l'azote et le développement d'énergies renouvelables dans les territoires.
Plan de soutien à l'élevage français		X			X				X				Prévoit des mesures fiscales et économiques en faveur de la méthanisation agricole
Plan « Industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle, également nommé plan Immeubles de Grande Hauteur en Bois		X			X		X			X		X	Initialement un des 34 plans de la de la nouvelle France Industrielle, ce plan a pour objet de démontrer, de manière très concrète par la réalisation de bâtiments, la faisabilité de construire en bois en grande hauteur et de démocratiser, par la suite, les solutions techniques les plus adéquates. Il est porté par l'association ADIVBOIS et financé à hauteur de 5,8 millions d'euros par le programme des investissements d'avenir.
Plan Bois Construction DHUP		X			X					X		X	Le plan bois I (2009-2014) avait pour objectif de lever les freins réglementaires, normatifs et techniques à l'usage du bois dans la construction, notamment par le financement d'études techniques. Le plan bois II (2014-) porte sur trois axes : l'usage du bois dans la rénovation énergétique, la valorisation des feuillus et la formation.
Plan de relance de la Construction		X	X				X	X				X	Lancé par le premier ministre en 2014, il comporte plusieurs mesures réglementaires et fiscales visant à atteindre la construction de 500 000 logements par an
Plan de rénovation énergétique de l'Habitat		X										X	Plan visant à atteindre l'objectif de 500 000 rénovations par an
Plan national de prévention et de gestion des déchets (PNGPD et PRGPD)		X			X			X			X	X	Imposé par la loi notre, il doit permettre de mieux gérer les déchets et favoriser leur réemploi, notamment énergétique
Plan Agriculture-Innovation 2025		X			X				X			X	30 projets sur trois axes : lutte contre le dérèglement climatique, nouvelles technologies, et innovation au service de la compétitivité
Plan recherche et innovation 2025 pour la filière forêt bois		X								X		X	2 ensembles de propositions : -13 projets de recherche développement Innovation (rdi) pour augmenter les performances du secteur, développer les usages du bois et préparer les ressources forestières du futur - analyse des dispositifs et instruments de financement de la rdi dans le secteur
Plan de développement de l'agroforesterie		X			X				X	X			Débuté en décembre 2015 et géré par le MAAF, ce plan s'inscrit dans le projet agro-écologique pour la France. Au travers de 5 axes (recherche, aspects juridiques et financiers, formation-conseil, valorisation économique et questions internationales) et 23 adhésions, il vise à développer toutes formes d'agroforesterie, en partenariat avec des acteurs variés déjà impliqués sur le territoire : INRA, associations, chambres d'agriculture, etc. Plusieurs groupements d'intérêt économique et environnemental ont été créés et les questions de production de biomasse constituent le point central de l'action liée à la gestion durable des haies. Cette action est co-pilotée par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et l'association française de l'arbre en agroforesterie (AFAC).
Plan industriel chimie verte et biocarburants		X			X				X			X	Soutien à une meilleure utilisation des ressources végétales et incitent directement à leur mobilisation
Plan national d'action en faveur des énergies renouvelables		X			X				X	X	X	X	Présente des mesures spécifiques pour la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de la biomasse
Plan national d'Action en matière d'efficacité énergétique		X						X					Plan national en application de la directive efficacité énergétique
Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).		X			X			X					Mis en place à partir de l'article 42 de la loi du 3 août 2009 sur la programmation du Grenelle de l'environnement, afin de préparer la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques. Comprend 200 recommandations pour les années 2011 à 2015

Plan d'Action Matériaux de construction biosourcés DHUP		X			X			X	X			X	Programme d'actions visant à lever les freins à l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction
Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles		X			X		X		X				Aides à l'investissement pour la modernisation des appareils de production avec 4 priorités, dont une liée à l'amélioration de la performance énergétique (promotion de la production d'énergie renouvelable dans les exploitations, notamment par la méthanisation)
Plan protéines végétales 2014-2020		X			X				X			X	Ce plan vise le développement des cultures de légumineuses
Plan stratégique national du développement de la chaleur et du froid renouvelables et de récupération (prévue par la LTECV)		X			X			X					Il doit inclure, notamment, une évaluation des possibilités de développement de la part des énergies renouvelables et de récupération dans l'approvisionnement des réseaux.
Plan National de Programmation des Ressources		X			X			X					Doit accompagner la stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire. Il doit permettre d'identifier les ressources nécessaires aux principaux secteurs d'activités économiques, afin d'identifier celles qui sont stratégiques pour protéger l'économie française.
Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)		X			X			X	X	X	X	X	Pilotage de la transition énergétique afin d'atteindre les objectifs de la loi. Couvre l'ensemble des piliers de la politique énergétique : maîtrise de la demande, énergies renouvelables, sécurité d'approvisionnement, réseaux, ...
Programmation Pluriannuelle des Investissements pour la production d'Energies Renouvelables		X			X			X	X		X	X	Prévoit notamment des objectifs ambitieux pour le développement du biogaz
Programme des investissements d'avenir		X		Appels à projets Appels à manifestations	X		X	X					Aides pour recherche, innovation et développement. 60 % des fonds du pla 3 prévus pour les projets s'inscrivant dans la transition écologique
Programme Energies Décarbonées et Chimie Verte du Programme des Investissements d'Avenir		X				X		X					Programme de différents appels à projets innovants (rénovation et construction de bâtiments, industries et agriculture éco-efficaces, chimie du végétal et matériaux biosourcés...) où les lauréats reçoivent des aides
Stratégie nationale bas carbone (SNBC)		X			X			X	X	X	X	X	Instaure les outils de mise en œuvre de l'économie bas carbone et donne les orientations stratégiques afin d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030, et à diviser par quatre ses émissions de gaz entre 1990 et 2050
Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)					X			X			X	X	Fixe les orientations nationales en termes de développement durable pour les années 2015 à 2020 et définit les orientations de la transition écologique vers une société plus sobre. Elle identifie 4 enjeux majeurs (le dérèglement climatique, la perte de biodiversité, la rarefaction des ressources et les risques sanitaires environnementaux), 9 axes transversaux et 39 indicateurs de suivi. L'axe 2 « s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone » ainsi que l'enjeu « rarefaction des ressources » vont contribuer à évaluer les évolutions de consommation de matières pour l'énergie.
Stratégie nationale pour la bioéconomie (SNB)		X			X			X	X	X	X	X	Propose une vision pour le développement coordonné et durable des filières basées sur la biomasse pour la production alimentaire, de matériaux, de molécules biosourcées et de bioénergie
Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNR)		X			X			X				X	Dans le cadre du programme européen horizon 2020, la politique globale de recherche et d'innovation comprend 3 volets : encourager l'excellence scientifique, appui au développement des innovations industrielles, réponse aux défis sociétaux. Ces 2 derniers volets peuvent concerner la biomasse et sa valorisation énergétique

Annexe 3 : Méthodologie du calcul du Volume Supplémentaire Disponible (VSD) par l'ONRB

L'objectif de l'Observatoire National des Ressources en Biomasse (ONRB) est d'évaluer le « Volume Supplémentaire Disponible » (VSD) pour de nouveaux projets biomasse (énergétiques ou autres ...) à partir du « Volume Total Produit » (VTP), et après réfections successives :

- des « volumes contraintes » correspondant aux volumes non exploitables ci-dessous :
 - « ressources non accessibles » (ex.: forêts en zone de montagne, production non collectée) ;
 - « ressources impliquées dans le cadre d'une gestion durable » :
 - contraintes environnementales du type « retour au sol » ;
 - contraintes sociales comme le « consentement à offrir la ressource » ;
 - contraintes économiques liées au « coût d'exploitation de la ressource ».
 - des "volumes d'usage" regroupant les utilisations de la ressource identifiées à ce jour :
 - alimentation humaine et animale ;
 - agronomie autre que retour au sol ;
 - énergie ;
 - matériaux biosourcés ;

...

NB : certains postes constitutifs des volumes contraintes ou des volumes d'usage ne sont, actuellement, qu'imparfaitement renseignés, impliquant la prise en compte d'une marge d'erreur lors de l'utilisation des données.

Méthode d'estimation des ressources

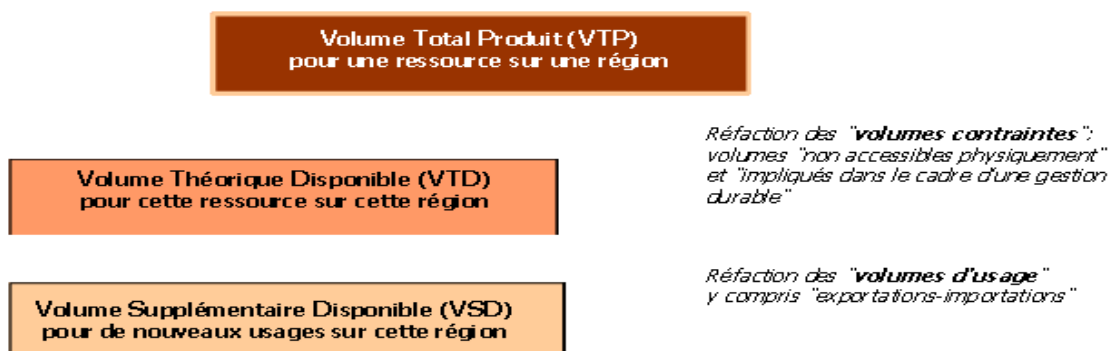


Illustration 1: source : FranceAgriMer

Les disponibilités de biomasse autres que forestière concernent plusieurs filières, notamment la biomasse agricole, les sous-produits des industries agro-alimentaires et les déchets verts urbains.

Les données de l'ONRB (Observatoire National des Ressources en Biomasse) montrent qu'une partie de ces ressources sont déjà valorisées actuellement. Les seules disponibilités supplémentaires, identifiées à ce jour et compte tenu des mesures actuellement mises en œuvre, concernent : les résidus de cultures (y compris ceux de la viticulture et de l'arboriculture fruitière, les effluents d'élevages, les déchets verts urbains, ainsi que les refus de compost (y compris issus des déchets verts actuellement non extraits).

Les données disponibles ne permettent pas de réaliser des projections spécifiques sur ces ressources, à la différence de la biomasse forestière : le caractère aléatoire des niveaux de production annuelle en agriculture ne revêt pas le caractère inertiel de la production forestière.

Annexe 4 : Méthodologie et hypothèses retenues pour le calcul des besoins (partie III) et de l'offre (partie IV) en biomasse.

Les besoins énergétiques

L'estimation de la biomasse nécessaire à l'atteinte des objectifs de la PPE, aux horizons 2018 et 2023, a été faite par la DGEC, sur la base de l'estimation des besoins dans la PPE (voir le tableau 7 page 85 du chapitre relatif à l'offre de la PPE continentale et le tableau de la page 53 de la PPE Corse).

	2014	2018	2023 variante	2023 référence
Consommation de biomasse pour les appareils au bois (Mtep)	7,3	7,4	7,4	7,4
- <i>Consommation finale de chaleur des appareils au bois (Mtep)</i>	7,3	7,4	7,4	7,4
Consommation de biomasse pour le collectif et l'industrie (Mtep)	3,25	4,38	5,18	6,00
- <i>Consommation finale de chaleur collectif et industrie (Mtep)</i>	3,25	4,38	5,18	6,00
Consommation de biomasse pour la cogénération (Mtep)	0,83	1,26	1,79	2,32
- <i>Consommation finale de chaleur cogénération biomasse (Mtep)</i>	0,41	0,62	0,89	1,15
- <i>Consommation finale d'électricité cogénération biomasse (Mtep)</i>	0,21	0,31	0,45	0,58
Total consommation de biomasse solide (hors UIOM) pour la chaleur	11,4	13,0	14,4	15,7
- <i>Total de consommation finale de chaleur à partir de biomasse (Mtep)</i>	10,66	12	13	14
- <i>Total de consommation finale d'électricité à partir de biomasse (Mtep)</i>	0,21	0,31	0,45	0,58
Croissance par rapport à 2014		+1,7	+3,0	+4,3

et des hypothèses présentées ci-dessous.

Biomasse solide (pour la production de chaleur et la cogénération)

- Pour la chaleur et la cogénération

2018 et 2023

rendement chauffage industrie : 90 %

rendement électrique cogénération : 25 %

Rendement thermique cogénération : 50 %

Heure de fonctionnement cogénération : 6200 h/an (facteur de charge de 71 %).

Facteur de conversion GWh → ktep : 1 GWh = 0,0857 ktep

Ainsi la consommation de biomasse des 390 MWe installés en 2014 sont de :

$$P_{\text{Chaleur-Cogé}} = P_{\text{Elec-Cogé}} \times \frac{H_{\text{fonctionnement}}}{1000} \times \frac{\text{Rendement}_{\text{Chaleur}}}{\text{Rendement}_{\text{Elec}}} \times 0,0857$$

À partir des données on estime la production de chaleur pour une puissance électrique en cogénération de 390 Mtep à 414 ktep, et compte-tenu du rendement en chaleur de l'installation (50%) selon correspond à une consommation de biomasse de 0,8 Mtep.

En appliquant ce raisonnement aux objectifs du décret n°2016-1442 du 27 octobre 2016 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie, on obtient le tableau ci-dessous :

	2014	2018	2023 variante	2023 référence
Puissance électrique totale installée pour le bois énergie (MW)	70	540	790	1040
Production de chaleur par cogénération (ktep)	414	574	840	1105
Consommation de biomasse pour la cogénération électrique (ktep)	848	1148	1680	2210

- Pour le bois-industrie

Reprise des chiffres de l'étude *Disponibilités forestière pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035* (février 2016) d'IGN-FCBA

+ hypothèses Carbofor 2015 : 4,82 m3/tep. Ce taux de conversion est choisi par défaut pour l'ensemble des essences d'arbres.

Biogaz

2018 et 2023

- *cogénération méthanisation*

Objectifs PPE en MWh électriques installés :

- 70 MWh en 2014 ;
- 137 MWh en 2018,
- 237 à 300 MWh en 2023.

Rendement électricité : 35 %

Rendement chaleur : 35 %

Durée de fonctionnement : 7000 h/an

Facteur de conversion GWh → ktep : 1 GWh = 0,0857 ktep

- *injection*

Objectifs PPE pour la puissance injectée :

- 0 GWh en 2014 ;
- 2600 GWh en 2018 (reprise de la fourchette haute, la fourchette basse était de 1700 GWh) ;
- 6000 à 8000 GWh en 2023.

+ Hypothèse : Rendement supposé 90 %

- *biogaz chaleur*

Objectifs PPE :

- 100 ktep en 2014 ;
- 300 ktep en 2018 ;
- 700 à 900 ktep en 2023.

2030 et 2050

Vision ADEME 2030-2050 et Vision ADEME-GrDF sur l'injection de biogaz épuré dans les réseaux en 2030

Biocarburants non-conventionnels

2018, 2023 et 2030

Hypothèses complémentaires l'ébauche de plan Chimie verte et biocarburants (en l'absence des données utilisées dans le cadre de ce plan concernant paramètres) :

- Rendement moyen filière éthanol à partir de résidus : 20 % (la production d'1 Mtep E. primaire d'essence nécessite 5 Mtep de biomasse « équivalent E. primaire »).
- Rendement moyen filière diesel à partir d'huile usagées : 72 % (la production d'1 Mtep E. primaire de diésel nécessite 1,4 Mtep de biomasse « équivalent E. primaire »).
- Rendements BtL, pour les biocarburants 2G : 38 % dans la filière essence (en considérant que la filière qui se développera permettra de produire du bio-éthanol 2G) et 49 % dans la filière diesel.
- Contenu énergétique massique PCI (*annexe 1 de l'arrêté du 2 mai 2012 relatif aux contenus énergétiques des biocarburants et carburants*)
 - essence : supercarburants sans-plomb : 43 MJ/kg

- bio éthanol à partir de biomasse : 27 MJ/kg
- gazole : 43 MJ/kg
- EMAG : 37 MJ/kg
- HVO : 44 MJ/kg
- Biogazole de synthèse Fischer-Tropsch : 44 MJ/kg

L'estimation des besoins pour l'aviation civile, le croisement des objectifs de la PPE (en taux d'incorporation) et des hypothèses de la première version du plan Chimie verte et biocarburants (en particulier la répartition entre les filières lignocellulosique et non-lignocellulosique) conduisent aux objectifs suivants concernant le volume d'incorporation

- d'éthanol 2G dans l'essence :
 - 0 Mtep en 2012 et en 2018 ;
 - 0,1 Mtep en 2023 ;
 - 0,32 Mtep en 2030.
- Et dans la filière diesel 2G :
 - 0 Mtep en 2012 et en 2018 ;
 - 0,23 Mtep en 2023 ;
 - 0,69 Mtep en 2030.

Les quantités de biomasse à mobiliser à ces différents horizons de temps sont évaluées à partir des hypothèses de rendement des filières biocarburants 2G.

2050

Vision ADEME 2030-2050 et évaluation des besoins pour l'aviation civile

Les besoins additionnels sont calculés par rapport à 2014.

Biogaz

Sont considérés comme méthanisables : les effluents d'élevage (Etude ADEME 2013), les cultures dédiées (cultures pérennes, CIVE), les résidus de culture, les déchets issus des marchés urbains, les déchets et sous-produits des IAA, les déchets de la grande distribution, de la restauration, des petits commerces, les biodéchets et déchets verts des ménages et les boues de STEP.

Les résidus de cultures sont répartis entre biomasse solide et méthanisation pour répondre au mieux aux besoins anticipés par les différentes filières susceptibles de se développer ; c'est-à-dire que pour les horizons 2018 et 2023, les résidus sont orientés à 100 % vers de la biomasse solide. Pour 2030 et 2050, les résidus sont essentiellement tournés vers la méthanisation.

Précisions sur les chiffres proposés pour la demande en chimie et matériaux biosourcés

Les données de bases sont issues de l'étude « *Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizons 2020 et 2030* » réalisée par l'ADEME en 2015.

Cette étude évalue, en volume, les marchés actuels et futurs des produits biosourcés. Elle estime également les produits de première transformation nécessaire pour atteindre ces niveaux de production. Une synthèse de ces chiffres est donné page 15 de la synthèse de l'étude⁸⁹ :

Ce sont ces dernières données qui ont été utilisées et retravaillées.

Hypothèses retenues pour fournir des chiffres pour la SNMB :

A) L'étude distingue différents types de biomasse, destinés à différents usages. Ont été retenus pour la SNMB :

- les volumes de saccharose (mélasse et sucre) qui servent de produits de fermentation (pour des acides aminés, de l'éthanol à usage chimie,...)

⁸⁹http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/2015_ademe-etude-marches-produits-biosources-synthese.pdf

- les produits amylacés utilisés pour les cosmétiques, les tensio-actifs,... mais également (et surtout) pour la filière papier-carton (d'où la différence de chiffres avec l'étude qui ne retenait pas cette filière dans son périmètre d'étude). L'étude n'a pas donné de tendance sur l'évolution de la consommation d'amidon pour le papier et carton. En l'absence de chiffre, nous avons conservé la valeur de 2012, ce qui semble raisonnable : si la production de papier va sans doute diminuer avec la dématérialisation, celle de carton augmente fortement avec le développement du commerce en ligne et des livraisons.
- les huiles pour les tensioactifs, les lubrifiants, les résines (à noter que seul le besoin en huiles pouvant être produite sur le territoire métropolitain est considéré, ce qui exclut les huiles de ricin, coprah,...)
- les fibres, dérivés et charges, issu des filières lin, chanvre et bois, pour les composites, les panneaux,... (les fibres longue à destination du textile ont été exclues).

B) L'étude fournit des estimations à plusieurs horizons de temps :

- 2012 ;
- 2020 (une seule valeur) ;
- 2030 : pour ce point, plusieurs scenarii (et donc plusieurs valeurs sont proposées). Pour la SNMB, les chiffres du scénario « Stratégie Bioéconomie » ont été retenus, tablant sur un effet positif de la Stratégie Nationale Bioéconomie en cours de finalisation.

Données ADEME étude Marchés des produits biosourcés

Données en kt	2012	2020	2030
Saccharose	180	265	557
Produit amylacés (y compris besoin papier-carton, estimé stable sur toute la durée à 270 kT)	305	315	446
Huiles (uniquement huiles disponibles sur le territoire national)	66	173	654
Fibres dérivés et charges pour autres matériaux (hors textile)	117	229	1009
<i>Données ADEME étude Marchés des produits biosourcés</i>			

C) Afin de rejoindre le phasage de la SNMB (point de passage en 2018, 2023, 2030 et 2050), les prévisions ADEME ont été extrapolées :

- pour 2018 et 2023 les valeurs correspondent à la droite de régression donnée par les chiffres 2012 et 2020 de l'ADEME (croissance linéaire jusqu'en 2023)
- pour 2030 : valeur ADEME
- pour 2050 : l'ADEME "a pas fourni de chiffre au-delà de 2030, il s'agit d'une évaluation MAAF prenant comme hypothèse une stabilisation sur les matières premières alimentaires, supposant un relai de la 2G pour la chimie (cf plus bas), et une poursuite de la hausse pour les fibres. La hausse globale entre 2030 et 2050 apparaît assez probable : en 2030 seule une partie des marchés auront été pris par le biosourcé (là où la valeur ajoutée sera la plus forte) et il restera encore des marges sur des produits de masse.

Données en kt	2018	2023	2023	2030
Saccharose	245	300	300	557
Produit amylacés (y compris besoin papier-carton, estimé stable sur toute la durée à 270 kT)	315	320	320	446
Huiles (uniquement huiles disponibles sur le territoire national)	145	215	215	654
Fibres dérivés et charges pour autres matériaux (hors textile)	201	271	271	1009

D) Afin de pouvoir comparer les données en Kilo tonnes de l'ADEME avec les données en Mtep de la SNMB, il est proposé une conversion suivant les coefficients suivants :

- 1t saccharose = 0,3 tep E. primaire
- 1t produit amylacé = 0,3 tep E. primaire
- 1t huile = 0,876 tep E. primaire
- 1t fibre = 0,35 tep E. primaire

En chimie du végétal hors 2G (Mtep)	2018	2023	2023	2030
Saccharose	0,075	0,09	0,09	0,17
Produit amylacés (y compris besoin papier-carton, estimé stable sur toute la durée à 270 kT)	0,095	0,095	0,095	0,13
Huiles (uniquement huiles disponibles sur le territoire national)	0,13	0,19	0,19	0,57
TOTAL Chimie	0,3	0,375	0,375	0,87
Fibres dérivés et charges pour autres matériaux (hors textile)	0,07	0,095	0,095	0,35

Nous proposons également des prévisions de consommation de biomasse pour la chimie du végétal 2G (à partir de ressources ligno-cellulosiques pour fournir des sucres fermentescibles et des molécules aromatiques). L'ADEME n'a pas fourni de données sur ce segment et il s'agit donc d'une estimation MAAF.

L'hypothèse est que la chimie du végétal 2G représenterait 20 % de la chimie du végétal total en 2030. Si les projets d'innovation sur la 2G concernent pour le moment essentiellement les biocarburants (avec des projets de premières unités à l'horizon 2020 en France) on peut penser que les applications qui en seront faites concerneront rapidement la chimie ((y compris la valorisation de l'éthanol comme molécule plateforme mais aussi, à moyen terme d'autres voies métaboliques plus directes). En effet, si les biocarburants 2G pourront être tirés par un cadre réglementaire, la chimie pourrait elle apporter des valeurs ajoutées substantielles dans des segments comme la cosmétique.

Annexe 5 : Récapitulatif des taux de conversion utilisés

Catégories		Taux de conversion : combustion	Unité	Source	Taux de conversion : méthanisation	Unité	Source
Bois (BO, BIBE, MB, PCS, connexes)	Feuillus	0,207	tep/m³ (ebr)	Projet Carbofor			
	Résineux	0,207	tep/m³ (ebr)	Projet Carbofor			
	Peupliers	0,207	tep/m³ (ebr)	Projet Carbofor			
Bois issu des zones de déprise agricole		0,207					
Ecorces		0,207					
TCR - TCCR		0,207	tep /m³	hypothèse			
Haies	BIBE	0,207	tep /m³	Projet Carbofor			
	MB	0,207	tep /m³	Projet Carbofor			
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE						
	MB						
Bois en fin de vie	Classe A	0,366	tep/t	Annexe 23 biomasse forestière, bocagère et étude ADEME et SOLAGRO			
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...						
Refus de pulpeurs							
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments et ceps de vignes...)		0,343	tep/tMS	RECORD 2010 : Valorisation énergétique des déchets de biomasse d'origine végétale			
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		0,343	tep/tMS	hypothèse			
Produits d'élagage		0,207	tep /m³	hypothèse			
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,		0,394	tep/tMS	RECORD 2010 : Valorisation énergétique des déchets de biomasse d'origine végétale	0,069	tep/tMB	Base données projet Méthasim
Biomasse issue de la taille		0,055	tep_PCI/tMB	RECORD 2010 : Valorisation énergétique des déchets de biomasse d'origine végétale	0,069	tep/tMB	Base données projet Méthasim
Autres déchets verts urbains (feuilles)		0,181	tep/tMS	RECORD 2010 : Valorisation énergétique des déchets de biomasse d'origine végétale	0,069	tep/tMB	Base données projet Méthasim
Liqueurs noires							
Autres déchets, résidus et coproduits industriels							
Pailles et menues pailles de céréales		0,394	tep/tMS	RECORD 2010 : Valorisation énergétique des déchets de biomasse d'origine végétale	0,181	tep/tMS	ADEME avril 2013 : Estimation des potentiels de gisement des substrats utilisables en méthanisation
Pailles et menues pailles d'oléagineux		0,403	tep/tMS	RECORD 2010 : Valorisation énergétique des déchets de biomasse d'origine végétale	0,181	tep/tMS	ADEME avril 2013 : Estimation des potentiels de gisement des substrats utilisables en méthanisation
Cannes de maïs		0,414	tep/tMS	RECORD 2010 : Valorisation énergétique des déchets de biomasse d'origine végétale	0,181	tep/tMS	ADEME avril 2013 : Estimation des potentiels de gisement des substrats utilisables en méthanisation
Pailles de protéagineux					0,181	tep/tMS	ADEME avril 2013 : Estimation des potentiels de gisement des substrats utilisables en méthanisation
Fanes de betteraves					0,236	tep/tMS	ADEME avril 2013 : Estimation des potentiels de gisement des substrats utilisables en méthanisation
Autres résidus de culture							
Issus de silos		0,429			0,215	tep/tMS	ADEME avril 2013 : Estimation des potentiels de gisement des substrats utilisables en méthanisation
CIVE pour méthanisation		0,087	tep_PCI/tMB		0,041	tep/tMB	ADEME avril 2013 : Estimation des potentiels de gisement des substrats utilisables en méthanisation
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G							
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)							
Miscanthus et panic érigé		0,440	tep_PCI/tMS	Fiche culture RMT Biomasse			
Cultures dédiées pour la méthanisation							
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G		0,440	tep_PCI/t				

Effluents d'élevage	Fumiers				0,028	tep/TMB	ADEME avril 2013 : Estimation des potentiels de glissement de substrats utilisables en méthanisation
	Lisiers				0,010	tep/TMB	ADEME avril 2013 : Estimation des potentiels de glissement de substrats utilisables en méthanisation
	Autres						
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries				0,432	tep/t	Moyenne à partir des données Méthasim pour différentes sous-produits
	Des amidonneries et glutennerie				0,432	tep/t	Moyenne à partir des données Méthasim pour différentes sous-produits
	Des semouleries				0,432	tep/t	Moyenne à partir des données Méthasim pour différentes sous-produits
Déchets, résidus et coproduits des mairies							
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2						
	Protéines animales transformées						
	Corps gras animaux				0,267	tep/TMB	Annexe biogaz potentiel méthanogène ADEME
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0,363	tep/TMS	RECORD 2010 : Valorisation énergétique des déchets de biomasse d'origine végétale	0,026	tep/TMB	ADEME Lorraine 2015
	Vinasses						
	Collets						
	Mélasses						
	débris végétaux (hors collets)						
	écumes						
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum				0,021	tep/TMB	ADEME Lorraine 2015
					0,035	tep/TMB	Annexe biogaz potentiel méthanogène ADEME
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes					0,026	tep/TMB	
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasses				0,292	tep/TMB	Annexe biogaz potentiel méthanogène ADEME
	Vinasses						
	Marcs et Lies	0,419	tep/TMS	RECORD 2010 : Valorisation énergétique des déchets de biomasse d'origine végétale	0,098	tep/TMB	ADEME Lorraine 2015
	Pulpe de raisins déshydratée						
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)						
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)						
	Autre						
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitreries des oléagineux							
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation							
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marcs de pommes						
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				0,068		Base données projet Méthasim
	Pelure vapeur				0,036		Base données projet Méthasim
	Screenings				0,068		Base données projet Méthasim
	Amidon				0,267		Base données projet Méthasim
	Pulpe de féculerie				0,095		

Déchets issus des marchés urbains					0,092	tep/tMB	ADEME Estimation potentiels utilisables en méthanisation	avril des de	2013 : gisement substrats
Déchets de la grande distribution					0,092	tep/tMB	ADEME Estimation potentiels utilisables en méthanisation	avril des de	2013 : gisement substrats
Déchets de la restauration					0,092	tep/tMB	ADEME Estimation potentiels utilisables en méthanisation	avril des de	2013 : gisement substrats
Déchets des petits commerces					0,092	tep/tMB	ADEME Estimation potentiels utilisables en méthanisation	avril des de	2013 : gisement substrats
Biodéchets des ménages					0,108	tep/tMB	ADEME Estimation potentiels utilisables en méthanisation	avril des de	2013 : gisement substrats
					0,124	tep/tMB	Annexe biogaz méthanogène ADEME		potentiel
Boues de stations d'épuration / assainissement					0,010	tep/tMB	ADEME Estimation potentiels utilisables en méthanisation	avril des de	2013 : gisement substrats
Refus de compostage des déchets verts		0,207	tep_PCI/tMB	hypothèse					
Refus de compostage des ordures ménagères		0,207	tep_PCI/tMB	hypothèse					
Déchets verts non ramassés		0,207	tep_PCI/tMB	hypothèse	0,069	tep/tMB	Même potentiel méthanogène que les déchets verts		
Cultures pour la production de biocarburants 1G									
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)					0,456	tep/tMB	ADEME Estimation potentiels utilisables en méthanisation	avril des de	2013 : gisement substrats
Algues pour la production de biocarburants 3G									
Algues pour la méthanisation									
Sous-produits de la filière pêche					0,007	tep/tMG			
Sous-produits de la filière aquaculture									
Autres (à préciser)	Cultures dédiées								
	Souches								

Annexe 6 : Recommandations et actions des PNFB, CSF Bois et Plan recherche et innovation forêt-bois 2025 en lien avec la SNMB

Objectifs	Ensemble des recommandations	Type de mesure	Documents cadres filière forêt-bois (DCFB)		
			Pris en compte dans les propositions PNFB	Actions correspondantes CSF bois	Actions correspondantes plan recherche et innovation forêt-bois 2025
Maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques en forêt					
	Lutter contre le risque tempête	Indirecte	X		
	Lutter contre les risques sanitaires	Indirecte	X		
	Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique	Directe	X		
	Créer une plate-forme R&I d'analyse et de gestion des risques multiples en forêt	Indirecte			C.1-2
	Élaborer des itinéraires sylvicoles innovants et plus productifs	Directe	X		
	Assurer le renouvellement et l'avenir des forêts, notamment en plantant des espèces plus productives et mieux adaptées au changement climatique	Directe	X	6b.2	C.1-3, C.2-3
	Développer des outils de diagnostic « sylvo - climatique » et un portail de services pour les gestionnaires des forêts	Directe			C.1-1
	Maintenir la fertilité à long terme des sols et contribuer à l'atténuation du changement climatique	Indirecte	X		C.2-2
	Identifier, tester et soutenir le développement de technologies de télédétection pour la connaissance, le suivi et la surveillance des forêts	Indirecte	X		C.3-1
Augmenter la mobilisation de la biomasse en forêt					
	Assurer les risques en forêt	Indirecte	X		
	Augmenter les incitations fiscales à l'investissement forestier	Indirecte		6b.2	
	Favoriser le regroupement des propriétaires (GIEEF)	Directe	X		
	Expérimenter la gestion et la mobilisation concertée public/privé	Directe	X		
	Développer la contractualisation entre producteurs et utilisateurs qui utilisera les données disponibles sur les prix des bois	Directe	X	6b.3	

Améliorer les techniques d'exploitation (matériels forestiers et niveau de récolte, ...) en forêt qui prennent en compte ses enjeux écosystémiques (biodiversité, ressource en eau, lutte contre les risques naturels, ...) et préservent les qualités des sols (carbone, fertilité, ...)	Directe	X		C.2-3
Améliorer l'acceptabilité sociale des coupes de bois (communication, programmes éducatifs pour les jeunes, ...)	Directe	X		A.1-1pie
Créer de nouvelles dessertes	Directe	X	6b.2	
Développer les techniques de débardage alternatif (câble, dirigeable, ..), notamment en montagne, en Guyane, dans les espaces à enjeux environnementaux, dans les autres massifs forestiers difficiles d'accès...	Directe	X		
Promouvoir les projets forestiers qui présentent une additionnalité dans la séquestration du carbone en forêt	Indirecte	X		
Améliorer le partage d'informations via le numérique (plate-forme d'échanges de données économiques et cartographiques "La forêt bouge" pour la forêt privée, plate-forme desserte nationale opérationnelle (EMOBOIS), ...) pour une meilleure mobilisation du bois et des propriétaires	Directe	X		A.2-1pie, A.4-1pie et A.4-2pie C.3-2 pie
Créer des living Lab territoriaux forestiers couplant production forestière durable, bioéconomie et services écosystémiques	Indirecte			A.3-2
Améliorer les outils de pilotages et de suivis de la récolte de bois en forêt privée (Améliorer l'efficacité des documents de gestion durable (DGD) et le régime d'autorisation des coupes, ..)	Directe	X		
Sécuriser les approvisionnements bois du secteur de la 1ère transformation notamment grâce au développement de la contractualisation qui utilisera les données disponibles sur les prix des bois	Directe	X	6b.1 à 6b.3	

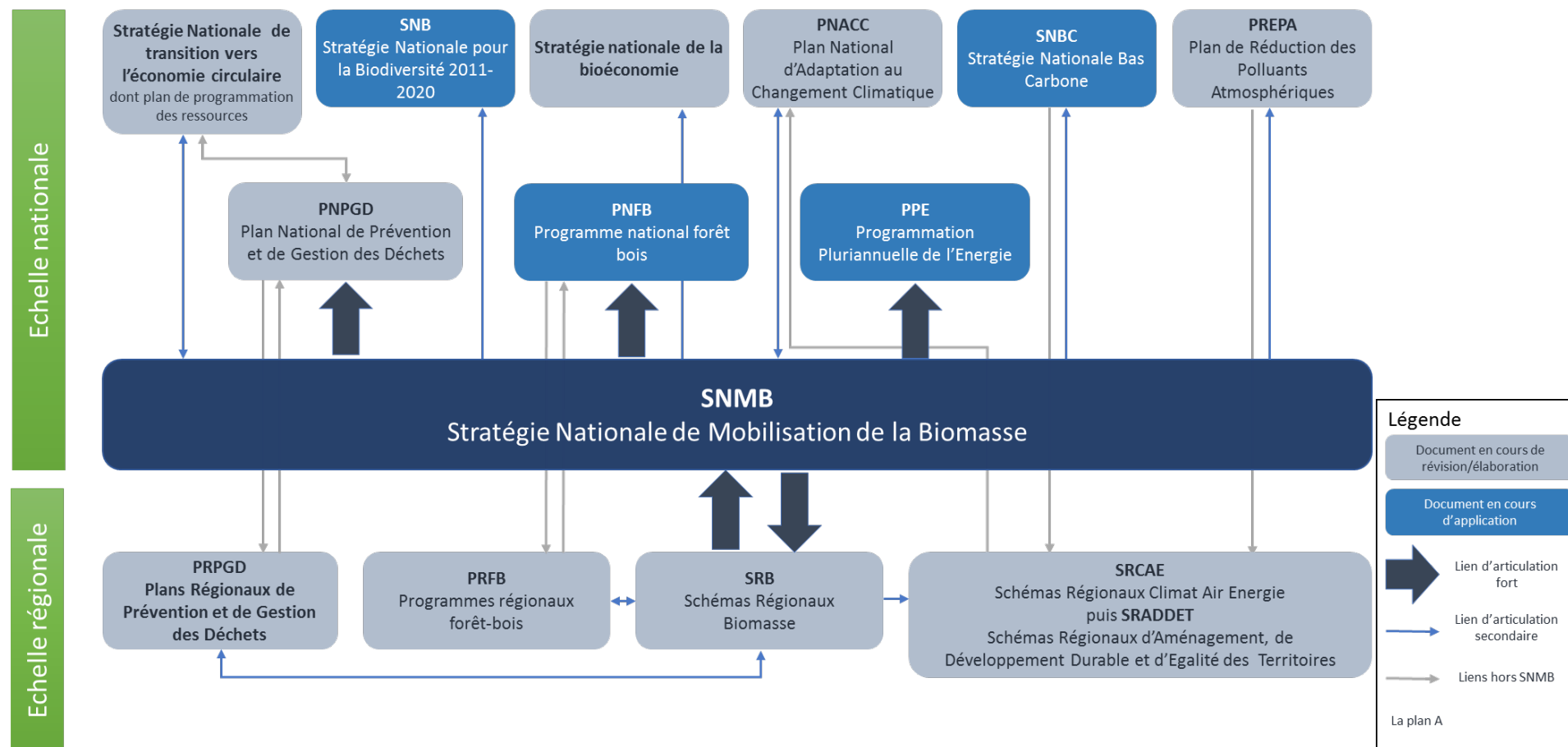
Favoriser l'innovation dans les entreprises de 1ère et 2ème transformation du bois	Directe		4.1 à 4.3	
Améliorer le fonctionnement et les produits des entreprises de 1ère et 2ème transformation du bois grâce au numérique	Directe		4.6	B.1-1, B.1-2
Adapter l'offre de la 1ère transformation aux besoins des marchés de la 2ème transformation (standardisation des sciages, développement de la contractualisation, ...)	Indirecte		6a.1 à 6a.2	
Articuler harmonieusement les différents usages du bois	Indirecte	X	7a.1	
Lancer un plan « déchets de bois » en France	Indirecte		7a.2	
Asseoir la reconnaissance des qualités intrinsèques du matériau bois afin d'en augmenter l'utilisation	Indirecte	X	7b.1 à 7b.4	A.2-2, B.2-1, B.3-3, B.4-1, B.4-2
Améliorer les process de transformation des gros bois	Directe	X		B.2-2
Développer l'utilisation du bois dans la construction (dont immeubles de grande hauteur, ..) et notamment le feuillus	Directe	X	4.5	B.2-1, B.3-1, B.3-2
Encourager l'utilisation du bois dans la commande publique	Indirecte	X		
Dynamiser les exportations de produits bois français à forte valeur ajoutée	Indirecte	X	5.3 à 5.5	
Développer la veille économique mutualisée (VEM)	Indirecte	X	1.1 à 1.2 et 6b.1	A.2-1pie
Soutenir financièrement les projets permettant de mobiliser d'avantage la biomasse à l'amont (plantations, amélioration des peuplements, amélioration de la desserte, ...)	Directe	X	6b2	
Soutenir financièrement l'aval de la filière (PIA3, ...)	Directe	X	2.1 à 2.2	
Améliorer les connaissances sur la biomasse et les techniques d'exploitation de la biomasse en forêt				
Améliorer les méthodes et outils d'évaluation et de prédiction d'évolution de la ressource forestière à différentes échelles et notamment au niveau territorial et à partir de sources multiples d'information (cartes d'analyse territoriale de la biomasse, ...)	Indirecte			C.3-2
Mieux connaître l'impact du changement climatique sur la forêt (étude de stratégies d'adaptation des peuplements forestiers en place et d'intégration des risques climatiques dans la sélection des ressources génétiques forestières)	Indirecte	X		

 Actions uniquement dans plan R&I forêt-bois 2025

 Actions spécifiques à SNMB

Pie = partie

Annexe 7 : Articulation des programmes, plans et stratégies



Annexe 8 : Sigles

ACV : Analyse de Cycle de Vie
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AFAC : Association Française de l'Arbre Champêtre
AMG : modèle de bilan humique proposé par Andriulo, Mary, Guérif (1999)
AMI : Appel à Manifestation
APCA : Assemblée Permanente des Chambres de l'Agriculture
BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
BCIAT : Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire
BE : Bois Énergie
BIBE : Bois d'industrie Bois Énergie
BO : Bois d'œuvre
CASI : Changement d'affectation des sols indirect
CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIVE : Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique
COPACEL : Carton, Papier et Cellulose
COVNM : Composé Organique Volatil Non Méthanique
CSF Bois : Contrat Stratégique de la Filière Bois
CSR : Combustible Solide de Récupération
E. Finale : Énergie Finale
E. Primaire : Énergie Primaire
ebr : Équivalent bois rond
EnR : Énergie Renouvelable
EU ETS : The European Union Emission Trading System
ETP : Équivalent Temps Plein
FAO : Food and Agriculture (of the United Nations)
FNCOFOR : Fédération Nationale des Communes Forestières
FCBA : Forêt, Construction, Bois, Ameublement
Foresight SCAR : Standing Committee on Agricultural Research
FSFB : Fonds Stratégique Filière Bois
GES : Gaz à effet de serre
GMS : Grande et Moyennes Surfaces
GIP sol : Groupement d'Intérêt Public
HAP : Hydrocarbure Aromatique Polyclique
IAA : Industrie Agro-Alimentaire
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGN : Institut Géographique National
ILUC : Indirect Land Use Change
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
LAAAF : Loi d'Avenir de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
label TEEC : Transition Énergétique et Écologique pour le Climat
Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
MOFOB : MOdule FOrêt Bois
MOS : Matière Organique du Sol

Mtep : Millions de tep
NFI : Nouvelle France Industrielle
OAD : Outils d'Aide à la Décision
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONRB : Observatoire National des Ressources en Biomasse
PAC : Politique Agricole Communes
PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
PCS : Pouvoir Calorifique Supérieur
Plan EMAA : Énergie Méthanisation Autonomie Azote
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNAA : Plan National d'Aide Alimentaire
PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PPRDF : Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier
PRAD : Plans Régionaux d'Agriculture Durable
PRFB : Programme Régional de la Forêt et du Bois
PVC : Polychlorure de vinyle
RMT : Réseau Mixte Technologique
SAU : Surface Agricole Utile
SCIC : Sociétés Coopératives d'Intérêt collectif
ScoT : Schéma de cohérence territoriale
SIE : Surfaces d'Intérêt Écologique
SIMEO AMG : outil de SIMulation de l'État Organique des Sols
SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable
SNMB : Stratégie Nationale pour la Mobilisation de la Biomasse
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRB : Schémas Régionaux Biomasse
SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
STEP : STation d'EPuration
TCR/TTCR : Taillis à Courte Rotation / Taillis à Très Courte Rotation
TFNB : Taxe Foncière – Non Bâti
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
UICN : Union Internationale pour la conservation de la Nature
UIOM : Unité d'incinération d'ordures ménagères
UNFCCC : United Nations Framework Convention on Climate Change
VEM : Veille Économique Mutualisée
VNF : Voies Navigables de France
VSD : Volume Supplémentaire Disponible
VTP : Volume Total Produit
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Annexe 9 : Composition du CIO SNMB

agri/ orêt	Organisme	Prénom	Nom	Fonction	Courriel
agri.	AAMF (Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France)	Alain	Gauillaume	Président	gazea@orange.fr;aamf@trame.org
agri.	AAMF (Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France)	Denis	Ollivier	Animateur de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France	d.ollivier@trame.org
	Ademe	Jérôme	Mousset		jerome.mousset@ademe.fr
	Ademe	Rémi	Chabrilat		remi.chabrilat@ademe.fr
agri.	AGPB/AGPM*	Gildas	Cotten	Responsable Nouveaux Débouchés	gildas.cotten@agpm.com
	AMORCE	Nicolas	Garnier	Délégué Général	ngarnier@amorce.asso.fr
	AMORCE	David	Leicher	Responsable du Service Réseau d'énergies	dleicher@amorce.asso.fr
agri.	ANIA	Pascale	Lautecaze		pascale.lautecaze@usipa.fr
agri.	ANIA	Rémi	Aubry		raubry@snfs.fr
agri.	ANIA	Adeena	Campas	Responsable Développement Durable	acampas@ania.net
agri.	APCA	Philippe	Touchais		philippe.touchais@apca.chambagri.fr
agri.	APCA	Yousri	Hannachi		yousri.hannachi@apca.chambagri.fr
agri.	Arvalis (Institut du végétal)	Sylvain	Marsac		s.marsac@arvalisinstitutduvegetal.fr
agri.	Association chimie du végétal	Eric	Firtion	Délégué Général	efirtion@uic.fr
	Cerema	Angélique	Godart		angelique.godart@cerema.fr
	Cerema	Jean-Marc	Valet	Direction Centre-Est	jean-marc.valet@cerema.fr
forêt	CIBE	Bruno	de Monclin	Président	b.demonclin@cibe.fr
forêt	CIBE	Clarisse	Fischer	Délégué Général	c.fischer@cibe.fr
forêt	CNPF	Claire	Hubert	Directrice Générale	claire.hubert@cnpf.fr
forêt	CNPF	Xavier	Martin	Directeur département territoire	xavier.martin@cnpf.fr
forêt	CNPF	Thomas	Formery	Conseiller du Président	thomas.formery@cnpf.fr
agri.	COOP de France	Thomas	Julien		tjulien@coopouest.coop
agri.	COOP de France	Sybille	Meija		smeija@cdf-raa.coop
agri.	COOP de France	Rachel	Blumel		rachel.blumel@coopdefrance.coop
forêt	COPACEL	Sylvain	Le Net	Responsable Energie	sylvain.lenet@copacel.fr
forêt	COPACEL	Jean-Marc	Louvet		jmlouvet@arteresas.com
forêt	COPACEL	Paul-Antoine	Lacour	Délégué Général	paul-antoine.lacour@copacel.fr
forêt	CSF Bois	Jean-Luc	Dunoyer	Coordinateur du contrat stratégique de la filière bois	jean-luc.dunoyer@csfbois.fr
agri.	EsteriFrance	Iulien	Leoz		i.leoz@66laboetie.fr
	EsteriFrance	Kristell	Guizouarn	Présidente	kristell.guizouarn@groupeavril.com
	EsteriFrance	B.	Dufrenoy		
forêt	FBIE	Vincent	Petitot	Directeur	vincent.petitot@fbie.fr
forêt	FCBA	Philippe	Monchaux	Directeur du pôle première transformation – approvisionnement	philippe.monchaux@fcba.fr
	FCBA	Georges-Henri	Florentin	Directeur général	georges-henri.florentin@fcba.fr
	FCBA	Alain	Bailly		alain.bailly@fcba.fr
	FEDENE	Elise	Bourmeau	Déléguée Générale	ebourmeau@fedene.fr
	FEDENE	Marie	Descat		mdescat@fedene.fr
	Fédération des parcs régionaux	Philippe	Moutet		pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr
	Fédération des parcs régionaux	Thierry	Mougey	Chargé de mission biodiversité et gestion de l'espace	tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

agri/forêt	Organisme	Prénom	Nom	Fonction	Courriel
forêt	FNB	Nicolas	Douzain-Didier	Directeur général	nicolas.douzain@fnbois.com
	FNB	Philippe	Siat	Président	philippe.siat@siatbraun.fr
	FNE	Camille	Dorioz	Chargé de mission agriculture	camille.dorioz@fne.asso.fr
	FNE	Hervé	Le Bouler	Pilote du réseau forêt	hbpro2@laposte.net
	FNE	Adeline	Favrel	chargée de mission Réseau Forêt	adeline.favrel@fne.asso.fr
	FNE	Julie	Marsaud	Coordinatrice du réseau forêt	julie.marsaud@fne.asso.fr
forêt	FNEDT	Tammouz	Helou	Chargé de mission travaux forestiers	te-helou@e-d-t.org
forêt	FNEDT	Gérard	Napias	Président	president@e-d-t.org
forêt	FNEDT	Patrice	Durand	Directeur	p-durand@e-d-t.org
	FNH	André-Jean	Guerin		g.aj@free.fr
	FNH	Amandine	Lebreton	Coordinatrice Agriculture Alimentation	a.lebreton@fnh.org
agri.	FNSEA	Louis	Cayeux	Chargée de mission énergie et climat	louis.cayeux@fnsea.fr
	FranceAgrimer	Tarek	Mhiri		tarek.mhiri@franceagrimer.fr
	FranceAgrimer	Patrick	Aigrain		patrick.aigrain@franceagrimer.fr
forêt	GIP ECOFOR	Jean-Luc	Peyron		jean-luc.peyron@gip-ecofor.org
	Humanité&Biodiversité	Justine	Roulot		justine.roulot@humanite-biodiversite.fr
	Humanité&Biodiversité	Bernard	Labat	Chargé de mission droit et économie	bernard.labat@humanite-biodiversite.fr
	IFPEN	Nathalie	Alazard Toux		nathalie.alazard@ifpen.fr
	IFPEN	Daphné	Lorne		daphne.lorne@ifpen.fr
forêt	IGN	Edith	Mérillion		edith.merillon@ign.fr
	IGN	Antoine	Colin		antoine.colin@ign.fr
forêt	INRA	Jean-François	Dhôte		dhote@nancy.inra.fr
	INRA	Paul	Colonna		paul.colonna@nantes.inra.fr
	IRSTEA	Jean-Marc	Callois	Directeur département territoire	jean-marc.callois@irstea.fr
	IRSTEA	Jacques	Mery	Secteur déchets	jacques.mery@irstea.fr
	IRSTEA	Véronique	Bellon-Maurel	Directrice du département "Ecotechnologie"	veronique.bellon-maurel@irstea.fr
forêt	ONF	Albert	Maillet		albert.maillet@onf.fr
	ONF	Christophe	Chapoulet	Directeur général délégué	christophe.chapoulet@onf.fr
	ONF	Yves-Marie	Gardette		Yves-marie.gardette@onf.fr
	ONF	Pilar	Fuente		pilar.fuente@onf.fr
	RAC	Cyrielle	Denhartigh	Responsable Agriculture et Alimentation	cyrielle@rac-f.org
	Régions de France	Marielle	Abric	Conseillère Parlementaire	mabric@regions-france.org
	Régions de France	Hélène	Aussignac	Conseillère Agriculture, Agroalimentaire, Forêt et Pêche	haussignac@regions-france.org
agri.	RMT Biomasse et Territoire	Elodie	Nguyen	Coordinatrice	el.nguyen@picardie.chambagri.fr
	SER	Sabrina	Fuseliez	Responsable du département bioénergies	sabrina.fuseliez@enr.fr
	SER/FBE	Cyril	Le Picard	Président	c.lepicard@franceboisforet.fr
agri.	SNPAA	Sylvain	Demoures	Délégué Général	sdemoures@snpaa.fr
forêt	UIPP	Laurent	de Sutter		laurentdesutter@linex-panneaux.fr

*Intégré fin décembre 2016

Annexe 10 : Objectifs de mobilisation de la SNMB

Cette annexe présente la déclinaison par filières des objectifs de mobilisation indiqués au paragraphe D de la partie IV et leur déclinaison indicative régionale.

Objectifs nationaux

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Métropole (y.c. Corse)

		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2036
Bols forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillus valorisé BO	4 378 294	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	1 602 403 - 1 767 883
	BO-P résineux valorisé BO	3 125 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	1 093 750 - 1 217 932
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	918 706	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	321 547 - 356 249
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-
	BIBE feuillus	9 229 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	3 230 150 - 3 575 877
	BIBE résineux	899 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	314 650 - 318 923
	MB Feuillus	2 512 449	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	879 357 - 999 517
	MB Résineux	2 272 002	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	795 201 - 934 249
Peupleraies	BO-P valorisé BO	852 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	298 200 - 312 200
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-
	BIBE	192 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	67 200 - 65 291
	MB	46 180	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	16 163 - 18 709
Bols issu des zones de déprise agricole					2036	-
PCB	Feuillus	1 144 574	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	400 601 - 441 971
	Résineux	1 230 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	437 500 - 487 173
	Peupliers	426 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	149 100 - 156 100
Scories					2036	-
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	286 143	m³ (ebr)		2036	100 150 - 110 493
	Résineux	312 500	m³ (ebr)		2036	109 875 - 121 793
	Peupliers	106 500	m³ (ebr)		2036	37 275 - 39 025
TCR - TCR					2036	0
Hales	BIBE	471 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	164 850
	MB	1 267 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	443 450
Autres bols : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bols en fin de vie	Classe A	1 000 000	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. (horizon 2025)	2025	777 778
	Autres bols : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse colide issue de la viticulture (sarmants et oeps de vigne...)		1 750 000	MS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	1 361 111
Biomasse colide issue de l'arboriculture fruitière		646 000	MS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	502 444
Plantes à fibres	Lin	0	MS	2014 - version ONRS 2014	2030	0
	Chanvre	0	MS	2014 - version ONRS 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	2 847	MS	2014 - version ONRS 2014	2030	1 424
	Lavandin	24 243	MS	2014 - version ONRS 2014	2030	12 122
Produits d'étiquage		12 676	MS	2014 - version ONRS 2014	2030	6 338
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins		59 154	MS	2014 - version ONRS 2014	2030	29 577
Biomasse issue de la talle		126 758	MS	2014 - version ONRS 2014	2030	63 379
Autres déchets verts urbains (feuilles)		12 676	MS	2014 - version ONRS 2014	2030	6 338
Liquors noires		0	t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels		0	t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		1 763 000	MS	2015 - version ONRS 2016	2025	1 371 222
Pailles et menues pailles d'oléagineux		1 259 944	MS	2015 - version ONRS 2016	2025	979 956
Cannes de maïs		5 284 022	MS	2015 - version ONRS 2016	2025	4 109 795
Pailles de protéagineux		0	MS	2015 - version ONRS 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	MS	2015 - version ONRS 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	MS	2014 - version ONRS 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		13 600 000	MS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	4 760 000
CIVE pour combustion ou pour bioarburants 2G					2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		100 000	MS	Estimation	2036	35 000
Cultures dédiées pour la méthanisation		0	MS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour bioarburants 2G		0	t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	51 000 000	MS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	17 850 000
	Lisiers	44 414 000	MS	Idem	2036	15 544 900
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	12 941	t	2014 – version ONRB 2014	2036	4 329
	Des amidonneries et glutenneries	21 372	t	2014 – version ONRB 2014	2036	7 350
	Des semouleries	4 687	t	2014 – version ONRB 2014	2036	1 640
Déchets, résidus et coproduits des malteries		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	46	t	2014 – version ONRB 2014	2036	16
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasses	12 363 337	t	2015 – version ONRB 2016	2036	4 327 173
	débris végétaux (hors collets)	706 478	t	2015 – version ONRB 2016	2036	247 267
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	43 000	MS	2013 – version ONRB 2014	2036	13 050
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	MS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasses				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des triturations des oléagineux					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des oliveries	Marc de pommes	0	MS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	141 833	MS	2014 – version ONRB 2014	2036	49 642
	Screenings	118 194	MS	2014 – version ONRB 2014	2036	41 368
	Amidon	47 278	MS	2014 – version ONRB 2014	2036	16 347
	Pulpe de féculerie	61 963	MS	2014 – version ONRB 2014	2036	21 688
Déchets issus des marchés urbains		197 000	MS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	68 930
Déchets de la grande distribution		132 500	MS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	46 373
Déchets de la restauration		221 100	MS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	77 385
Déchets des petits commerces		23 300	MS		2036	8 133
Biodéchets des ménages		1 946 000	MS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	681 100
Boues de stations d'épuration / assainissement		5 272 000	MS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	1 843 200
Refus de compostage des déchets verts		1 080 000	MS	Estimation Icare d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	540 000
Refus de compostage des ordures ménagères		620 000	MS	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	310 000
Refus de compost des déchets verts non ramassés		1 131 000	MS	Estimation Icare d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	563 500
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		43 338	MS	2014 – version ONRB 2014	2036	13 873
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		2 364	MS	2014 – version ONRB 2014	2036	897
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Auvergne-Rhône-Alpes

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Auvergne-Rhône-Alpes						
		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO	4 578 294	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	191 865
	BO-P résineux valorisé BO	3 125 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	510 264
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	918 706	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	38 494
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	9 229 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	418 058
	BIBE résineux	899 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	7 649
	MB Feuillus	2 512 448	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	104 837
	MB Résineux	2 272 002	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	218 287
Peupleraies	BO-P valorisé BO	852 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	33 307
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	192 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	10 138
	MB	46 180	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	1 537
Bois issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	1 144 574	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	31 076
	Résineux	1 250 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	117 476
	Peupliers	426 000	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	11 566
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	286 143	m³ (ebr)		2036	7 769
	Résineux	312 500	m³ (ebr)		2036	29 369
	Peupliers	106 500	m³ (ebr)		2036	2 892
TCR - TTCR					2036	0
Hales	BIBE	471 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	7 000
	MB	1 267 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	35 700
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bois en fin de vie	Classe A	1 000 000	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. [horizon 2025]	2025	55 285
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (serrants et cepe de vignes...)		1 750 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	68 444
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		646 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	101 889
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	2 847	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	372
	Lavandin	24 243	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	3 654
Produits d'élagage		12 676	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	664
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins.		59 154	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	3 098
Biomasse issue de la taille		126 758	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	6 638
Autres déchets verts urbains (feuilles)		12 676	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	664
Liqueurs noires		0	t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels		0	t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		1 763 000	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	-1 070 133
Pailles et menues pailles d'oléagineux		1 259 944	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	44 110
Canaves de maïs		5 284 022	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	412 232
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		13 600 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	309 926
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G					2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		100 000	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation		0	tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G		0	t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	51 000 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 588 950
	Lisiers	44 414 000	tMS	Idem	2036	2 092 100
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	12 941	t	2014 – version ONRB 2014	2036	356
	Des amidonneries et glutenneries	21 572	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	4 687	t	2014 – version ONRB 2014	2036	100
Déchets, résidus et coproduits des matières		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	46	t	2014 – version ONRB 2014	2036	1
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasses	12 363 357	t	2015 – version ONRB 2016	2036	56 746
	débris végétaux (hors collets)	706 478	t	2015 – version ONRB 2016	2036	3 243
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	43 000	tMB	2013 – version ONRB 2014	2036	1 369
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasses				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitreries					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	141 833	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Screenings	118 194	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amidon	47 278	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Pulpe de féculerie	61 963	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets issus des marchés urbains		197 000	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	8 834
Déchets de la grande distribution		132 500	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	3 069
Déchets de la restauration		221 100	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	9 284
Déchets des petits commerces		23 300	tMB		2036	981
Biodéchets des ménages		1 946 000	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	89 377
Boues de stations d'épuration / assainissement		3 272 000	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	283 144
Refus de compostage des déchets verts		1 080 000	tMB	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	66 155
Refus de compostage des ordures ménagères		620 000	tMB	Chiffes clés Déchets – ADEME 2015	2030	37 978
Refus de compost des déchets verts non ramassés		1 131 000	tMB	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	69 279
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		43 338	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	1 933
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		2 364	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Bourgogne-Franche-Comté

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Bourgogne-Franche-Comté						
		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à l'horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO	931 930	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	333 182
	BO-P résineux valorisé BO	407 304	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	142 336
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillu	190 989	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	66 846
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillu	1 730 206	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	612 372
	BIBE résineux	121 263	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	42 443
	MB Feuillu	493 703	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	172 797
	MB Résineux	381 998	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	133 699
Peupleraies	BO-P valorisé BO	-29 344	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-10 271
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	-10 134	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-3 547
	MB	662	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	232
Bois issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillu	278 671	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	97 533
	Résineux	173 672	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	60 785
	Peupliers	103 719	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	36 302
Ecorces					2036	0
Cornues 2ème et 3ème transformation	Feuillu	69 668	m³ (ebr)		2036	24 384
	Résineux	43 418	m³ (ebr)		2036	15 196
	Peupliers	25 930	m³ (ebr)		2036	9 075
TCR - TTCR					2036	0
Hales	BIBE	36 600	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	12 810
	MB	76 600	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	26 810
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bois en fin de vie	Classe A	43 889	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. [horizon 2025]	2025	34 136
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (serments et ceps de vignes...)		31 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	39 667
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		0	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	0
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	0	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	0
	Lavandin	211	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	106
Produits d'élagage		384	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	292
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins.		2 727	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	1 364
Biomasse issue de la taille		3 844	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	2 922
Autres déchets verts urbains (feuilles)		384	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	292
Liquides noirs			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		334 373	tMS	2015 – version ONRS 2016	2025	260 223
Pailles et menues pailles d'oléagineux		111 213	tMS	2015 – version ONRS 2016	2025	86 499
Canes de maïs		275 029	tMS	2015 – version ONRS 2016	2025	213 911
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 – version ONRS 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 – version ONRS 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 – version ONRS 2014	2025	0
CNE pour méthanisation		366 432	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	198 258
CNE pour combustion ou pour biocarburants 2G					2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		0	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	3 128 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	1 794 800
	Lisiers	4 236 000	tMS	Idem	2036	1 482 600
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	943	t	2014 – version ONRB 2014	2036	330
	Des amidonneries et glutenneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des mairies		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	1	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasse	30 916	t	2015 – version ONRB 2016	2036	17 821
	débris végétaux (hors collets)	2 909	t	2015 – version ONRB 2016	2036	1 018
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	3 910	tMB	2013 – version ONRB 2014	2036	1 369
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasse				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des raffineries					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes		tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Screenings	0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amidon	0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Pulpe de féculerie	0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets issus des marchés urbains		8 367	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 998
Déchets de la grande distribution		7 463	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 612
Déchets de la restauration		8 473	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 966
Déchets des petits commerces		1 034	tMB		2036	362
Biodéchets des ménages		77 974	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	27 291
Boues de stations d'épuration / assainissement		166 388	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	83 194
Refus de compostage des déchets verts		47 400	tMB	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	23 700
Refus de compostage des ordures ménagères		27 211	tMB	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	13 605
Refus de compost des déchets verts non ramassés		49 638	tMB	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	24 819
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		2 012	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	704
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Bretagne

		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à l'horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bols forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO	149 119	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	52 192
	BO-P résineux valorisé BO	125 243	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	43 835
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	29 918	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	10 471
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	317 966	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	111 288
	BIBE résineux	65 707	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	22 997
	MB Feuillus	47 392	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	16 587
	MB Résineux	68 716	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	24 051
Peupleraies	BO-P valorisé BO	151 954	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	53 184
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	46 134	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	16 147
	MB	5 020	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	1 757
Bols issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	23 735	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	8 307
	Résineux	29 342	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	10 270
	Peupliers	8 998	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	3 149
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	5 934	m³ (ebr)		2036	2 077
	Résineux	7 335	m³ (ebr)		2036	2 567
	Peupliers	2 249	m³ (ebr)		2036	787
TCR - TTCR					2036	0
Hales	BIBE	48 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	16 800
	MB	169 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	59 150
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bols en fin de vie	Classe A	51 251	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. (horizon 2025)	2025	39 562
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments et cep de vignes...)		0	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	0
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		12 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	9 333
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	0	tMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	0
	Levandin	0	tMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	0
Produits d'étiquage		1 323	tMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	662
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins		6 174	tMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	3 087
Biomasse issue de la taille		13 230	tMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	6 615
Autres déchets verts urbains (feuilles)		1 323	tMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	662
Liquore noire			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		-1 379 227	tMS	2015 – version ONIRB 2016	2025	-1 072 732
Pailles et menues pailles d'oléagineux		12 228	tMS	2015 – version ONIRB 2016	2025	9 511
Cannes de maïs		339 631	tMS	2015 – version ONIRB 2016	2025	264 157
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 – version ONIRB 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 – version ONIRB 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 – version ONIRB 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		1 595 083	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	558 279
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		0			2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		0	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	5 218 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	1 826 300
	Lisiers	5 669 000	tMS	Idem	2036	1 984 150
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	479	t	2014 – version ONRB 2014	2036	168
	Des amidonneries et glutenneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des matières		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	21	t	2014 – version ONRB 2014	2036	7
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasse	7 690	t	2015 – version ONRB 2016	2036	2 692
	débris végétaux (hors collets)	439	t	2015 – version ONRB 2016	2036	154
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	1 933	tMS	2013 – version ONRB 2014	2036	684
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasse				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitreries					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	803	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	282
	Screenings	670	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	233
	Amidon	268	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	94
	Pulpe de féculerie	72	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	25
Déchets issus des marchés urbains		7 678	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 687
Déchets de la grande distribution		7 833	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 749
Déchets de la restauration		9 823	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	3 438
Déchets des petits commerces		1 197	tMB		2036	419
Biodéchets des ménages		73 371	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	25 750
Boues de stations d'épuration / assainissement		238 237	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	83 383
Refus de compostage des déchets verts		33 352	tMB	Estimation Isare d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	27 676
Refus de compostage des ordures ménagères		31 776	tMB	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	13 888
Refus de compost des déchets verts non ramassés		37 965	tMB	Estimation Isare d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	28 983
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		2 322	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	813
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		1 300	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	435
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Centre-Val-de-Loire

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Centre-Val-de-Loire						
		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à l'horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-F feuillu valorisé BO	439 296	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	160 754
	BO-F résineux valorisé BO	200 738	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	70 258
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	92 148	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	32 252
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	746 577	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	261 302
	BIBE résineux	65 947	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	23 081
	MB Feuillus	133 042	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	46 565
	MB Résineux	75 796	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	26 528
Peupleraies	BO-F valorisé BO	-17 569	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-6 149
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	-10 068	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-3 524
	MB	1 594	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	598
Bois issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	63 294	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	22 153
	Résineux	12 490	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	4 372
	Peupliers	23 558	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	8 245
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	15 824	m³ (ebr)		2036	5 538
	Résineux	3 123	m³ (ebr)		2036	1 093
	Peupliers	3 889	m³ (ebr)		2036	2 061
TCR - TTCR					2036	0
Haies	BIBE	56 000	m²	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	19 600
	MB	68 000	m²	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	23 800
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bois en fin de vie	Classe A	40 176	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. (horizon 2025)	2025	31 248
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (serments et ceps de vignes...)		37 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	27 222
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		14 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	10 889
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 – version CNRS 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 – version CNRS 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	0	tMS	2014 – version CNRS 2014	2030	0
	Lavandin	0	tMS	2014 – version CNRS 2014	2030	0
Produits d'élitage		620	tMS	2014 – version CNRS 2014	2030	310
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins...		2 894	tMS	2014 – version CNRS 2014	2030	1 447
Biomasse issue de la taille		6 202	tMS	2014 – version CNRS 2014	2030	3 101
Autres déchets verts urbains (feuilles)		620	tMS	2014 – version CNRS 2014	2030	310
Liqueurs noires			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		2 827 680	tMS	2015 – version CNRS 2016	2025	2 199 307
Pailles et menues pailles d'oléagineux		184 358	tMS	2015 – version CNRS 2016	2025	143 390
Canaves de maïs		485 366	tMS	2015 – version CNRS 2016	2025	377 507
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 – version CNRS 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 – version CNRS 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 – version CNRS 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		1 094 848	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	383 197
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		0			2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		0	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	1 860 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	651 000
	Lisiers	1 359 000	tMS	Idem	2036	475 650
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	1 029	t	2014 – version ONRB 2014	2036	360
	Des amidonneries et glutenneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des matières		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasses	1 024 442	t	2015 – version ONRB 2016	2036	358 555
	débris végétaux (hors collets)	58 340	t	2015 – version ONRB 2016	2036	20 489
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	1 955	tMS	2013 – version ONRB 2014	2036	684
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasses				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitreries					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	196	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	69
	Screenings	163	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	57
	Amidon	65	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	23
	Pulpe de féculerie	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets issus des marchés urbains		9 341	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	3 339
Déchets de la grande distribution		6 101	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 135
Déchets de la restauration		8 632	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	3 021
Déchets des petits commerces		860	tMB		2036	301
Biodéchets des ménages		58 921	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	20 622
Boues de stations d'épuration / assainissement		191 497	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	67 024
Refus de compostage des déchets verts		43 390	tMB	Estimation loire d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	21 695
Refus de compostage des ordures ménagères		24 909	tMB	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	12 454
Refus de compost des déchets verts non ramassés		45 439	tMB	Estimation loire d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	22 719
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		1 833	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	642
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Corse

		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO	627	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	220
	BO-P résineux valorisé BO	744	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	260
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	126	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	44
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	32 942	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	11 530
	BIBE résineux	961	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	343
	MB Feuillus	15 733	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	5 206
	MB Résineux	9 621	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	3 367
Peupleraies	BO-P valorisé BO	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	MB	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
Bois issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	Résineux	1 190	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	416
	Peupliers	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	0	m³ (ebr)		2036	0
	Résineux	297	m³ (ebr)		2036	104
	Peupliers	0	m³ (ebr)		2036	0
TCR - TCCR					2036	0
Hales	BIBE	5 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	1 750
	MB	14 333	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	5 017
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bois en fin de vie	Classe A	3 086	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,6 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. [horizon 2025]	2025	3 956
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments et cepes de vignes...)		17 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	13 222
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		16 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	12 444
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	0	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	0
	Lavandin	0	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	0
Produits d'élagage		20	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	10
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,		92	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	46
Biomasse issue de la taille		198	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	99
Autres déchets verts urbains (feuilles)		20	tMS	2014 – version ONRS 2014	2030	10
Liqueurs noires			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		-90 794	tMS	2015 – version ONRS 2016	2025	-70 618
Pailles et menues pailles d'olagineux		0	tMS	2015 – version ONRS 2016	2025	0
Canes de maïs		2 127	tMS	2015 – version ONRS 2016	2025	1 654
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 – version ONRS 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 – version ONRS 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 – version ONRS 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		732	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	256
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		0	tMS		2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic dégré		0	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	86 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	30 100
	Lisiers	153 000	tMS	Idem	2036	53 550
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des amidonneries et glutenneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des matières		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasses	36	t	2015 – version ONRB 2016	2036	13
	débris végétaux (hors collets)	2	t	2015 – version ONRB 2016	2036	1
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	1 933	IMS	2013 – version ONRB 2014	2036	684
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasses				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitreries					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Screenings	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amidon	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Pulpe de féculerie	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets issus des marchés urbains		293	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	103
Déchets de la grande distribution		623	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	218
Déchets de la restauration		661	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	231
Déchets des petits commerces		161	IMS		2036	56
Biodéchets des ménages		11 109	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	3 888
Boues de stations d'épuration / assainissement		18 172	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	6 360
Refus de compostage des déchets verts		5 493	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	2 746
Refus de compostage des ordures ménagères		3 133	IMS	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	1 577
Refus de compost des déchets verts non ramassés		5 732	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	2 876
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		229	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	80
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		286	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	100
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Grand-Est

		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à l'horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bols forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-F feuillu valorisé BO	1 054 737	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	369 158
	BO-F résineux valorisé BO	299 254	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	104 739
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	211 649	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	74 077
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	2 133 792	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	746 827
	BIBE résineux	172 402	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	60 341
	MB Feuillus	609 692	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	213 392
	MB Résineux	276 961	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	96 936
Peupleraies	BO-F valorisé BO	468 948	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	164 132
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	129 478	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	45 317
	MB	12 801	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	4 480
Bols issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	303 286	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	106 150
	Résineux	196 454	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	69 459
	Peupliers	112 880	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	39 508
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	75 821	m³ (ebr)		2036	26 537
	Résineux	49 613	m³ (ebr)		2036	17 365
	Peupliers	28 220	m³ (ebr)		2036	9 877
TCR - TTCR					2036	0
Hales	BIBE	-19 100	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	-6 685
	MB	54 167	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	18 958
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bols en fin de vie	Classe A	86 507	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. (horizon 2025)	2025	67 283
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments et ceps de vignes...)		77 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	59 889
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		10 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	7 778
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	0	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	0
	Levandin	0	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	0
Produits d'élagage		814	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	407
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins...		3 802	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	1 901
Biomasse issue de la taille		8 146	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	4 073
Autres déchets verts urbains (feuilles)		814	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	407
Liquore noire			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		1 887 712	tMS	2015 - version ONIRS 2016	2025	1 468 220
Pailles et menues pailles d'oléagineux		129 118	tMS	2015 - version ONIRS 2016	2025	100 425
Canaves de maïs		617 565	tMS	2015 - version ONIRS 2016	2025	480 328
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 - version ONIRS 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 - version ONIRS 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		1 615 256	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	563 340
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G					2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		0	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	4 755 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	1 664 250
	Lisiers	4 197 000	tMS	idem	2036	1 468 950
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	2 277	t	2014 – version ONRB 2014	2036	797
	Des amidonneries et glutenneries	8 063	t	2014 – version ONRB 2014	2036	2 830
	Des semouleries	1 029	t	2014 – version ONRB 2014	2036	360
Déchets, résidus et coproduits des moulins		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	1	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasses	2 978 012	t	2015 – version ONRB 2016	2036	1 042 304
	débris végétaux (hors collets)	170 172	t	2015 – version ONRB 2016	2036	59 560
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	5 863	IMS	2013 – version ONRB 2014	2036	2 053
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasses	0			2036	0
	Vinasses	0			2036	0
	Marc et Lies	0			2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitières de transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	2 484	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	869
	Screenings	2 070	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	725
	Amidon	828	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	290
	Pulpe de féculerie	16 153	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	5 654
Déchets issus des marchés urbains		15 177	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	5 311
Déchets de la grande distribution		13 634	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	4 772
Déchets de la restauration		17 054	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	5 969
Déchets des petits commerces		2 203	IMS		2036	771
Biodéchets des ménages		170 544	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	59 690
Boues de stations d'épuration / assainissement		542 490	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	189 871
Refus de compostage des déchets verts		93 427	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	46 714
Refus de compostage des ordures ménagères		53 634	IMS	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	26 817
Refus de compost des déchets verts non ramassés		97 839	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	48 919
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		3 931	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	1 383
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Sous-produits de la filière aquaculture		0			2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Hauts-de-France

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Hauts-de-France						
		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bols forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO	225 456	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	78 910
	BO-P résineux valorisé BO	10 410	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	3 644
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	45 233	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	15 832
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	442 654	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	154 929
	BIBE résineux	-7 769	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-2 719
	MB Feuillus	129 089	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	45 181
	MB Résineux	24 957	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	8 735
Peupleraies	BO-P valorisé BO	5 979	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	2 093
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	-2 291	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-802
	MB	4 528	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	1 585
Bols issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	109 886	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	38 460
	Résineux	3 569	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	1 249
	Peupliers	40 899	m³ (ébr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	14 315
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	27 472	m³ (ébr)		2036	9 615
	Résineux	892	m³ (ébr)		2036	312
	Peupliers	10 225	m³ (ébr)		2036	3 579
TCR - TCCR					2036	0
Hales	BIBE	-11 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	-3 850
	MB	35 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	12 250
Autres bols : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bols en fin de vie	Classe A	93 452	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. (horizon 2025)	2025	72 685
	Autres bols : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments et cepes de vignes...)		4 000	IMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	3 111
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		5 000	IMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	3 889
Plantes à fibres	Lin	0	IMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	0
	Chanvre	0	IMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	0	IMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	0
	Lavandin	0	IMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	0
Produits d'élitage		1 497	IMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	749
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins		6 988	IMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	3 494
Biomasse issue de la taille		14 974	IMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	7 487
Autres déchets verts urbains (feuilles)		1 497	IMS	2014 – version ONIRB 2014	2030	749
Liqueurs noires			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		2 012 513	IMS	2015 – version ONIRB 2016	2025	1 565 288
Pailles et menues pailles d'oléagineux		52 643	IMS	2015 – version ONIRB 2016	2025	40 945
Canes de maïs		179 667	IMS	2015 – version ONIRB 2016	2025	139 741
Pailles de protéagineux		0	IMS	2015 – version ONIRB 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	IMS	2015 – version ONIRB 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	IMS	2014 – version ONIRB 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		1 668 225	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	583 879
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		0			2036	0
Cultures Intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		0	IMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			IMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	3 425 000	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	1 198 750
	Lisiers	2 283 000	IMS	Idem	2036	799 050
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	512	t	2014 – version ONRB 2014	2036	179
	Des amidonneries et glutenneries	13 487	t	2014 – version ONRB 2014	2036	4 720
	Des semouleries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des mairies		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	1	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasse	6 039 433	t	2015 – version ONRB 2016	2036	2 113 809
	débris végétaux (hors collets)	345 112	t	2015 – version ONRB 2016	2036	120 789
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	3 910	IMS	2013 – version ONRB 2014	2036	1 369
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasse				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitières des oléagineux					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	130 053	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	45 519
	Screenings	108 379	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	37 933
	Amidon	43 352	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	15 173
	Pulpe de féculerie	43 460	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	15 211
Déchets issus des marchés urbains		13 404	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	4 691
Déchets de la grande distribution		13 282	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	4 649
Déchets de la restauration		17 761	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	6 216
Déchets des petits commerces		2 109	IMS		2036	738
Biodéchets des ménages		133 450	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	46 707
Boues de stations d'épuration / assainissement		575 737	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	201 508
Refus de compostage des déchets verts		100 928	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	50 464
Refus de compostage des ordures ménagères		57 940	IMS	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	28 970
Refus de compost des déchets verts non ramassés		105 694	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	52 847
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		4 259	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	1 491
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		189	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	66
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Île-de-France						
		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à l'horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bols forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-F feuillu valorisé BO	153 988	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	53 896
	BO-F résineux valorisé BO	21 716	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	7 601
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	30 894	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	10 813
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	263 635	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	92 272
	BIBE résineux	39 238	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	11 640
	MB Feuillus	59 246	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	20 736
	MB Résineux	15 778	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	5 522
Peupleraies	BO-F valorisé BO	80 835	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	28 299
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	17 826	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	6 239
	MB	1 760	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	616
Bols issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	Résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	Peupliers	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	0	m³ (ebr)		2036	0
	Résineux	0	m³ (ebr)		2036	0
	Peupliers	0	m³ (ebr)		2036	0
TCR - TTCR					2036	0
Hales	BIBE	0	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	0
	MB	0	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	0
Autres bols : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bols en fin de vie	Classe A	187 841	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. (horizon 2025)	2025	146 099
	Autres bols : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments et ceps de vignes...)		0	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	0
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		4 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	3 111
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	0	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	0
	Lavandin	0	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	0
Produits d'élagage		1 033	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	517
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins...		4 822	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	2 411
Biomasse issue de la taille		10 332	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	5 166
Autres déchets verts urbains (feuilles)		1 033	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2030	517
Liqueurs noires			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		-1 391 746	tMS	2015 - version ONIRS 2016	2025	-1 082 469
Pailles et menues pailles d'olagineux		25 625	tMS	2015 - version ONIRS 2016	2025	20 708
Canaves de maïs		128 207	tMS	2015 - version ONIRS 2016	2025	99 717
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 - version ONIRS 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 - version ONIRS 2016	2025	0
Autres résidus de culture		0			2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 - version ONIRS 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		421 509	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	147 528
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		0			2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		0	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	156 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	54 600
	Lisiers	74 000	tMS	idem	2036	25 900
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	1 941	t	2014 – version ONRB 2014	2036	679
	Des amidonneries et glutenneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	1 717	t	2014 – version ONRB 2014	2036	601
Déchets, résidus et coproduits des matières		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasses	973 234	t	2015 – version ONRB 2016	2036	340 632
	débris végétaux (hors collets)	55 613	t	2015 – version ONRB 2016	2036	19 463
	écumes	55 613	t	2015 – version ONRB 2016	2036	19 463
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	1 933	tMS	2013 – version ONRB 2014	2036	684
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasses				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitreries					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	4 330	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	1 593
	Screenings	3 791	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	1 327
	Amidon	1 317	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	531
	Pulpe de féculerie	1 390	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	487
Déchets issus des marchés urbains		28 012	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	9 804
Déchets de la grande distribution		18 285	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	6 400
Déchets de la restauration		57 391	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	20 087
Déchets des petits commerces		3 933	tMB		2036	1 377
Biodéchets des ménages		533 652	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	186 778
Boues de stations d'épuration / assainissement		512 738	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	179 458
Refus de compostage des déchets verts		202 868	tMB	Estimation laire d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	101 434
Refus de compostage des ordures ménagères		116 462	tMB	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	58 231
Refus de compost des déchets verts non ramassés		212 448	tMB	Estimation laire d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	106 224
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		8 534	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	2 987
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Normandie						
		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO	151 981	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	53 194
	BO-P résineux valorisé BO	-2 688	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-941
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	30 492	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	10 672
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	276 873	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	96 906
	BIBE résineux	-13 040	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-5 264
	MS Feuillus	62 536	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	21 888
	MS Résineux	19 107	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	6 687
Peupleraies	BO-P valorisé BO	151 954	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	53 184
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	46 134	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	16 147
	MS	5 020	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	1 757
Bois issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	84 393	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	29 537
	Résineux	39 036	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	13 670
	Peupliers	31 410	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	10 994
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	21 098	m³ (ebr)		2036	7 384
	Résineux	9 764	m³ (ebr)		2036	3 417
	Peupliers	7 833	m³ (ebr)		2036	2 748
TCR - TTCR					2036	0
Hales	BIBE	-13 500	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	-4 725
	MS	168 300	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	58 975
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MS				2036	0
Bois en fin de vie	Classe A	51 879	t	Etude FCBA avr 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. [horizon 2025]	2025	40 351
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (sarclets et cep de vignes...)		0	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	0
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		22 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	17 111
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
	Lavandin	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
Produits d'élagage		1 103	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	552
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins.		5 146	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	2 573
Biomasse issue de la taille		11 029	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	5 515
Autres déchets verts urbains (feuilles)		1 103	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	552
Liqueurs noires			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		-134 804	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	-104 848
Pailles et menues pailles d'oléagineux		42 844	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	33 323
Canes de maïs		76 700	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	59 626
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	0
Panes de betteraves		0	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		1 265 120	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	442 792
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		0			2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		0	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	5 273 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	1 845 550
	Lisiers	5 548 000	tMS	Idem	2036	1 941 800
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	733	t	2014 – version ONRB 2014	2036	257
	Des amidonneries et glutenneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des mûlleries		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	2	t	2014 – version ONRB 2014	2036	1
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasses	963 373	t	2015 – version ONRB 2016	2036	337 181
	débris végétaux (hors collets)	35 090	t	2015 – version ONRB 2016	2036	19 268
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	3 910	IMS	2013 – version ONRB 2014	2036	1 369
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasses				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des la trituration des oléagineux					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	2 970	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	1 040
	Screenings	2 473	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	866
	Amidon	990	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	347
	Pulpe de féculerie	891	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	312
Déchets issus des marchés urbains		9 746	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	3 411
Déchets de la grande distribution		7 638	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 680
Déchets de la restauration		10 615	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	3 715
Déchets des petits commerces		1 434	IMS		2036	502
Biodéchets des ménages		84 306	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	29 507
Boues de stations d'épuration / assainissement		343 363	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	120 177
Refus de compostage des déchets verts		36 030	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	28 015
Refus de compostage des ordures ménagères		32 163	IMS	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	16 083
Refus de compost des déchets verts non ramassés		38 673	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	29 338
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		2 371	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	830
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		408	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	143
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Nouvelle-Aquitaine

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Nouvelle-Aquitaine						
		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à l'horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bols forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO	348 063	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	121 822
	BO-P résineux valorisé BO	-273 917	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-99 871
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	69 832	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	24 441
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	315 969	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	180 449
	BIBE résineux	297 354	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	104 074
	MB Feuillus	254 411	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	89 044
	MB Résineux	287 745	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	100 711
Peupleraies	BO-P valorisé BO	-113 443	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-39 706
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	-62 556	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-21 895
	MB	3 916	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	1 371
Bols issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	123 072	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	43 075
	Résineux	357 236	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	125 040
	Peupliers	45 806	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	16 032
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	30 768	m³ (ebr)		2036	10 769
	Résineux	89 314	m³ (ebr)		2036	31 260
	Peupliers	11 432	m³ (ebr)		2036	4 008
TCR - TTCR					2036	0
Hales	BIBE	175 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	61 250
	MB	253 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	88 550
Autres bols : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bols en fin de vie	Classe A	91 865	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. [horizon 2025]	2025	71 451
	Autres bols : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments et ceps de vignes...)		486 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	378 000
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		98 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	76 222
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
	Levandin	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
Produits d'élagage		1 538	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	779
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins		7 270	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	3 635
Biomasse issue de la taille		15 579	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	7 790
Autres déchets verts urbains (feuilles)		1 538	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	779
Liquore noire			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		-158 734	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	-123 460
Pailles et menues pailles d'olagineux		315 278	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	245 216
Cannes de maïs		1 605 361	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	1 248 614
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		2 148 826	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	752 089
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		0			2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé			tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	6 702 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 345 700
	Lisiers	5 980 000	tMS	Idem	2036	2 093 000
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	1 034	t	2014 – version ONRB 2014	2036	362
	Des amidonneries et glutenneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	84	t	2014 – version ONRB 2014	2036	29
Déchets, résidus et coproduits des mairies		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	6	t	2014 – version ONRB 2014	2036	2
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasse	83 437	t	2015 – version ONRB 2016	2036	29 203
	débris végétaux (hors collets)	4 768	t	2015 – version ONRB 2016	2036	1 669
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	5 863	tMS	2013 – version ONRB 2014	2036	2 053
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticoles/vinicoles	Mélasse				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitreries					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	774	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	271
	Screenings	643	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	226
	Amidon	238	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	90
	Pulpe de féculerie	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets issus des marchés urbains		27 786	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	9 725
Déchets de la grande distribution		13 770	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	4 820
Déchets de la restauration		17 323	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	6 063
Déchets des petits commerces		2 129	tMB		2036	745
Biodéchets des ménages		131 070	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	45 874
Boues de stations d'épuration / assainissement		395 387	tMB	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	138 386
Refus de compostage des déchets verts		99 214	tMB	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	48 607
Refus de compostage des ordures ménagères		56 936	tMB	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	28 478
Refus de compost des déchets verts non ramassés		103 900	tMB	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	51 950
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		4 159	tMB	2014 – version ONRB 2014	2036	1 456
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		112	tMS	2014 – version ONRB 2014	2036	39
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Occitanie

		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à l'horizon 2030)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-F feuillu valorisé BO	376 399	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	131 740
	BO-F résineux valorisé BO	545 219	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	190 827
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	75 517	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	26 431
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	1 172 809	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	410 483
	BIBE résineux	26 828	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	9 390
	MB Feuillus	293 393	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	102 687
	MB Résineux	279 716	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	97 900
Peupleraies	BO-F valorisé BO	-1 908	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-668
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	-5 423	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	-1 898
	MB	1 112	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	389
Bois issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCB	Feuillus	29 889	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	10 461
	Résineux	72 561	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	25 397
	Peupliers	11 124	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	3 894
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	7 472	m³ (ebr)		2036	2 615
	Résineux	18 140	m³ (ebr)		2036	6 349
	Peupliers	2 781	m³ (ebr)		2036	973
TCR - TTCR					2036	0
Haies	BIBE	78 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	27 300
	MB	108 333	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	37 917
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bois en fin de vie	Classe A	90 108	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. [horizon 2025]	2025	70 084
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (serments et ceps de vignes...)		710 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	552 222
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		137 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	106 556
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	22	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	11
	Lavandin	306	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	153
Produits d'élagage		1 047	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	524
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins,		4 885	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	2 443
Biomasse issue de la taille		10 467	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	5 234
Autres déchets verts urbains (feuilles)		1 047	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	524
Liqueurs noires			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		86 239	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	67 075
Pailles et menues pailles d'oléagineux		311 452	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	242 240
Cannes de maïs		528 135	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	410 772
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		813 824	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	284 838
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 20		0			2036	0
Cultures Intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		0	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 20			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	4 679 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	1 637 630
	Lisiers	3 299 000	tMS	Idem	2036	1 154 630
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	883	t	2014 – version ONRB 2014	2036	309
	Des amidonneries et glutenneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des matières		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	3	t	2014 – version ONRB 2014	2036	1
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasse	27 730	t	2015 – version ONRB 2016	2036	9 713
	débris végétaux (hors collets)	1 386	t	2015 – version ONRB 2016	2036	555
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	3 940	IMS	2013 – version ONRB 2014	2036	1 369
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasse				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitreries					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Screenings	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amidon	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Pulpe de féculerie	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets issus des marchés urbains		28 399	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	9 940
Déchets de la grande distribution		11 938	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	4 178
Déchets de la restauration		17 037	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	5 963
Déchets des petits commerces		2 137	IMS		2036	748
Biodéchets des ménages		148 366	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	51 928
Boues de stations d'épuration / assainissement		376 484	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	201 770
Refus de compostage des déchets verts		97 316	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	48 658
Refus de compostage des ordures ménagères		33 867	IMS	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	27 933
Refus de compost des déchets verts non ramassés		101 912	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	50 956
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		4 043	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	1 413
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		73	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	26
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Provence-Alpes-Côte-d'Azur

		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-P feuillu valorisé BO	25 934	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	9 084
	BO-P résineux valorisé BO	217 244	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	76 035
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	5 207	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	1 822
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	113 347	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	43 241
	BIBE résineux	92 626	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	32 419
	MB feuillus	67 191	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	23 517
	MB Résineux	162 849	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	56 997
Peupleraies	BO-P valorisé BO	23 791	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	8 327
	BO-P (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	7 241	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	2 534
	MB	1 098	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	384
Bois issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	Résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	Peupliers	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	0	m³ (ebr)		2036	0
	Résineux	0	m³ (ebr)		2036	0
	Peupliers	0	m³ (ebr)		2036	0
TCR - TTCR					2036	0
Hales	BIBE	5 000	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	1 750
	MB	14 333	m³	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	5 017
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bois en fin de vie	Classe A	77 624	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de -0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. [horizon 2025]	2025	60 374
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (sarments et cepes de vignes...)		233 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	181 222
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		169 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	131 444
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	2 082	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	1 041
	Lavandin	16 338	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	8 179
Produits d'élitage		793	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	397
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins		3 701	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	1 851
Biomasse issue de la taille		7 930	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	3 965
Autres déchets verts urbains (feuilles)		793	tMS	2014 – version ONRB 2014	2030	397
Liqueurs noires			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		-79 497	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	-61 831
Pailles et menues pailles d'oléagineux		10 942	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	8 510
Cannes de maïs		15 847	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	12 325
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 – version ONRB 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 – version ONRB 2014	2025	0
CNE pour méthanisation		17 871	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	6 253
CNE pour combustion ou pour biocarburants 2G		0			2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		0	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	150 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	52 500
	Lisiers	164 000	tMS	Idem	2036	57 400
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	373	t	2014 – version ONRB 2014	2036	201
	Des amidonneries et glutenneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	1 373	t	2014 – version ONRB 2014	2036	331
Déchets, résidus et coproduits des matières		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasses	20 823	t	2015 – version ONRB 2016	2036	7 288
	débris végétaux (hors collets)	1 190	t	2015 – version ONRB 2016	2036	417
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	1 933	IMS	2013 – version ONRB 2014	2036	684
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticoles/vinicole	Mélasses				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des laitreries					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Screenings	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amidon	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Pulpe de féculerie	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets issus des marchés urbains		13 847	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	4 846
Déchets de la grande distribution		9 139	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	3 206
Déchets de la restauration		17 300	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	6 053
Déchets des petits commerces		2 170	IMS		2036	759
Biodéchets des ménages		188 521	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	65 982
Boues de stations d'épuration / assainissement		574 296	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	201 003
Refus de compostage des déchets verts		83 834	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	41 917
Refus de compostage des ordures ménagères		48 127	IMS	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	24 063
Refus de compost des déchets verts non ramassés		87 792	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	43 896
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		3 517	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	1 231
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		13	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	5
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0

Pays-de-la-Loire

Ressources additionnelles mobilisables pour différents usages : Pays-de-la-Loire						
		Ressources supplémentaires potentiellement mobilisables (par défaut, à l'horizon 2036)	Unité utilisée	Sources	Année atteinte potentiel maximal	Objectif de mobilisation à l'horizon 2023
Bois forestier (hors zones de déprise agricole)	BO-F feuillu valorisé BO	132 288	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	46 301
	BO-F résineux valorisé BO	115 835	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	40 549
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - feuillus	26 541	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	9 289
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE) - résineux	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE feuillus	257 321	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	90 132
	BIBE résineux	22 687	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	7 941
	MB Feuillus	47 483	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	16 619
	MB Résineux	43 063	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	15 779
Peupleraies	BO-F valorisé BO	35 197	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	12 319
	BO-F (sans débouchés BO, valorisé BIBE)	0	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	0
	BIBE	7 234	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	2 539
	MB	4 489	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	1 564
Bois issu des zones de déprise agricole					2036	0
PCS	Feuillus	42 196	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	14 769
	Résineux	28 331	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	9 923
	Peupliers	15 705	m³ (ebr)	Etude 2015 IGN-FCBA	2036	5 497
Ecorces					2036	0
Connexes 2ème et 3ème transformation	Feuillus	10 549	m³ (ebr)		2036	3 692
	Résineux	7 088	m³ (ebr)		2036	2 481
	Peupliers	3 926	m³ (ebr)		2036	1 374
TCR - TTCR					2036	0
Haies	BIBE	93 000	m²	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	32 550
	MB	189 000	m²	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2036	66 150
Autres bois : bosquets-arbres isolés, alignements...	BIBE				2036	0
	MB				2036	0
Bois en fin de vie	Classe A	57 813	t	Etude FCBA avril 2015 (pour l'ADEME) : viendrait de +0,8 Mt vers l'enfouissement, et de +0,5 Mt de déchets produits. (horizon 2025)	2025	44 966
	Autres bois : classes B et C, bois traités et souillés...				2025	0
Refus de pulpeurs					2036	0
Biomasse solide issue de la viticulture (serments et ceps de vignes...)		50 000	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	38 889
Biomasse solide issue de l'arboriculture fruitière		0	tMS	Etude 2009 IGN-FCBA-Solagro	2025	0
Plantes à fibres	Lin	0	tMS	2014 – version CNRB 2014	2030	0
	Chanvre	0	tMS	2014 – version CNRB 2014	2030	0
Plantes à parfum	Lavande	0	tMS	2014 – version CNRB 2014	2030	0
	Lavandin	0	tMS	2014 – version CNRB 2014	2030	0
Produits d'élitage		953	tMS	2014 – version CNRB 2014	2030	478
Biomasse issue de la tonte des parcs et jardins...		4 437	tMS	2014 – version CNRB 2014	2030	2 229
Biomasse issue de la taille		9 551	tMS	2014 – version CNRB 2014	2030	4 776
Autres déchets verts urbains (feuilles)		953	tMS	2014 – version CNRB 2014	2030	478
Liqueurs noires			t		2030	0
Autres déchets, résidus et coproduits industriels			t		2030	0
Pailles et menues pailles de céréales		-778 153	tMS	2015 – version CNRB 2016	2025	-605 230
Pailles et menues pailles d'oléagineux		33 176	tMS	2015 – version CNRB 2016	2025	41 359
Canes de maïs		455 692	tMS	2015 – version CNRB 2016	2025	354 427
Pailles de protéagineux		0	tMS	2015 – version CNRB 2016	2025	0
Fanes de betteraves		0	tMS	2015 – version CNRB 2016	2025	0
Autres résidus de culture					2025	0
Issus de silos		0	tMS	2014 – version CNRB 2014	2025	0
CIVE pour méthanisation		1 301 576	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	525 552
CIVE pour combustion ou pour biocarburants 2G		0			2036	0
Cultures intercalaires et bandes enherbées (a priori pour méthanisation ?)					2036	0
Miscanthus et panic érigé		0	tMS	Estimation	2036	0
Cultures dédiées pour la méthanisation			tMS		2036	0
Cultures dédiées pour la combustion ou pour biocarburants 2G			t		2036	0
Effluents d'élevage	Fumiers	6 249 000	tMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 187 150
	Lisiers	5 643 000	tMS	Idem	2036	1 975 050
	Autres				2036	0

Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des céréales	Des meuneries	1 518	t	2014 – version ONRB 2014	2036	531
	Des amidonneries et glutenneries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Des semouleries	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des matières		0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des industries des viandes	Cat 1 et 2	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Protéines animales transformées	6	t	2014 – version ONRB 2014	2036	2
	Corps gras animaux	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la betterave sucrière	pulpes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Vinasses	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Collets	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
	Mélasse	32 061	t	2015 – version ONRB 2016	2036	11 221
	débris végétaux (hors collets)	1 832	t	2015 – version ONRB 2016	2036	641
	écumes	0	t	2015 – version ONRB 2016	2036	0
Résidus de l'industrie laitière (vaches, chèvres, brebis)	Lactosérum	1 955	IMS	2013 – version ONRB 2014	2036	684
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des fruits et légumes		0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits des filières viticole/vinicole	Mélasse				2036	0
	Vinasses				2036	0
	Marc et Lies				2036	0
	Pulpe de raisins déshydratée	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amendements organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Engrais organiques normés (résidu des distilleries)	0	t	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Autre				2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie des la trituration des oléagineux					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des autres industries de deuxième transformation					2036	0
Déchets, résidus et coproduits des cidreries	Marc de pommes	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets, résidus et coproduits de l'industrie de la pomme de terre	Ecart de triage				2036	0
	Pelure vapeur	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Screenings	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Amidon	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
	Pulpe de féculerie	0	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	0
Déchets issus des marchés urbains		9 243	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	3 235
Déchets de la grande distribution		8 220	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	2 877
Déchets de la restauration		12 398	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	4 339
Déchets des petits commerces		1 139	IMS		2036	399
Biodéchets des ménages		79 446	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	27 806
Boues de stations d'épuration / assainissement		328 431	IMS	Etude ADEME 2013 sur les gisements de biomasse pour la méthanisation	2036	114 951
Refus de compostage des déchets verts		62 438	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	31 219
Refus de compostage des ordures ménagères		35 844	IMS	Chiffres clés Déchets – ADEME 2015	2030	17 922
Refus de compost des déchets verts non ramassés		65 387	IMS	Estimation issue d'après étude FAM-Solagro sur valorisation déchets verts 2015	2030	32 693
Cultures pour la production de biocarburants 1G					2036	0
Huiles Alimentaires Usagées (HAU)		2 606	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	912
Algues pour la production de biocarburants 3G					2036	0
Algues pour la méthanisation					2036	0
Sous-produits de la filière pêche		182	IMS	2014 – version ONRB 2014	2036	64
Sous-produits de la filière aquaculture					2036	0
Autres (à préciser)	Cultures dédiées				2036	0
	Souches				2036	0